



## *Maison des Français de l'Étranger*

### **Canada**

Ministère des affaires étrangères Maison des Français de l'étranger  
Téléphone: 01.43.17.60.79 Téléphone: 01.43.17.60.79  
Courriel: [mfe@mfe.org](mailto:mfe@mfe.org) Courriel: [mfe@mfe.org](mailto:mfe@mfe.org)  
Internet: <http://www.mfe.org>

Fichier généré le 28 sept. 2009



# Sommaire

<b>Canada</b> .....	<b>1 / 115</b>
<u>Présentation du pays</u> .....	3 / 115
<u>Histoire</u> .....	3 / 115
<u>Constitution et gouvernement</u> .....	5 / 115
<u>Langue</u> .....	7 / 115
<u>Religion</u> .....	7 / 115
<u>Géographie</u> .....	8 / 115
<u>Climat</u> .....	9 / 115
<u>Villes principales</u> .....	10 / 115
<u>Province de la Nouvelle Ecosse</u> .....	13 / 115
<u>Territoires du Nord-Ouest</u> .....	15 / 115
<u>Economie</u> .....	16 / 115
<u>Principaux indices</u> .....	18 / 115
<u>Vie pratique</u> .....	19 / 115
<u>Entrée et séjour</u> .....	19 / 115
<u>Maintien du contact avec la France</u> .....	26 / 115
<u>Cadre de vie</u> .....	35 / 115
<u>Saskatchewan - Régina et Saskatoon</u> .....	37 / 115
<u>Conditions générales de sécurité</u> .....	38 / 115
<u>Coût de la vie</u> .....	44 / 115
<u>Logement</u> .....	47 / 115
<u>Equipements domestiques</u> .....	51 / 115
<u>Alimentation</u> .....	53 / 115
<u>Habillement - Linge de maison</u> .....	55 / 115
<u>Automobiles</u> .....	56 / 115
<u>Transport</u> .....	65 / 115
<u>Santé</u> .....	68 / 115
<u>Médecine de soins</u> .....	69 / 115
<u>Emploi, stage</u> .....	71 / 115
<u>Marché du travail</u> .....	71 / 115
<u>Réglementation du travail</u> .....	76 / 115
<u>Outils pour la recherche d'emploi</u> .....	81 / 115
<u>Organismes sur place pour la recherche d'emploi</u> .....	83 / 115
<u>Ce que recherchent les recruteurs</u> .....	83 / 115
<u>Curriculum vitae</u> .....	84 / 115
<u>Lettre de motivation</u> .....	85 / 115
<u>Entretien d'embauche</u> .....	86 / 115
<u>Recrutement de personnel de maison</u> .....	88 / 115
<u>Stage - Bénévolat</u> .....	89 / 115
<u>Protection sociale</u> .....	90 / 115
<u>Régime local de sécurité sociale</u> .....	90 / 115
<u>Convention de sécurité sociale</u> .....	99 / 115
<u>Pour en savoir plus</u> .....	101 / 115
<u>Fiscalité</u> .....	102 / 115
<u>Convention fiscale</u> .....	102 / 115
<u>Fiscalité du pays</u> .....	105 / 115
<u>Scolarisation</u> .....	113 / 115
<u>Scolarisation dans le système français</u> .....	113 / 115
<u>Enseignement supérieur</u> .....	113 / 115
<u>Pour en savoir plus</u> .....	114 / 115
<u>Librairies spécialisées</u> .....	114 / 115
<u>Bibliographie</u> .....	114 / 115
<u>Sites Internet</u> .....	115 / 115

# Canada

- **Langue** : anglais et français
- **Nombre d'habitants** : 33,091 228 millions (4ème trimestre 2007)
- **Monnaie** : Dollar canadien (CAD)
- **Décalage horaire** : de - 5h à - 9h (par rapport à Paris)
- **PNB** : 1,446 307 milliard CAD
- **Climat** : continental, océanique et polaire

**Au 31 décembre 2008**, 68 075 Français étaient inscrits au registre des Français établis hors de France tenu par les consulats français au Canada (42 173 inscrits à Montréal, 9328 à Québec, 9602 à Toronto, 5994 à Vancouver).

La communauté française installée au Canada est estimée à 150 000 personnes. La grande majorité - plus de 60% - est établie dans la région de Montréal. Il demeure cependant difficile de chiffrer avec précision cette communauté compte tenu du nombre de Français non inscrits et de la possibilité d'acquérir la citoyenneté canadienne après quelques années de résidence permanente au Canada (quelque 150 000 personnes acquièrent ainsi chaque année la citoyenneté canadienne).

L'autre facteur concerne les motivations des Français désireux de s'expatrier au Canada. L'expatriation française n'est pas obligatoirement permanente et, selon les estimations, seul un Français sur deux reste au Canada. Besoin de changement ou envie d'entreprendre autre chose ailleurs dans un environnement différent, le retour en France après quelques années passées au Canada est motivé par différentes raisons : gain d'expérience suffisant, raison familiale ou nostalgie du pays.

Pays riche au pouvoir d'achat élevé, le Canada continue d'attirer chaque année des milliers d'immigrants du monde entier (270 000 en 2007), trois fois plus qu'aux Etats-Unis. Avec l'Australie, il est la destination la plus prisée au monde. Possibilités d'emploi, qualité de vie et sécurité en sont les principaux attraits !

La Province du Québec, où sont installées de nombreuses filiales françaises, reste une destination privilégiée pour les Français.

*Dernière mise à jour de cette rubrique : 20/02/2009.*



# Présentation du pays

## Histoire

Jadis peuplé d'Amérindiens et d'Inuits, le Canada a toujours été une terre d'immigration fondée sur le respect des communautés. Elle continue aujourd'hui d'attirer des gens du monde entier.

Vers l'An Mil - Les premiers européens atteignant le Canada sont les Vikings.

1534 - Jacques Cartier (1491-1557), Français de Saint-Malo, prend possession du Canada (Nouvelle-France) au nom de François 1er et remonte le Saint-Laurent (1536).

1604 - Première et définitive installation de colons français (Ile de Sainte-Croix, actuellement aux Etats-Unis). Les Français fondent d'abord le village de Tadoussac, marquant la naissance de la Nouvelle-France, le Québec actuel. En 1605, ils fondent Port-Royal sur la Baie de Fundy, dans ce qui allait devenir la Province de l'Acadie.

1608 - Samuel de Champlain fonde la troisième ville française en Amérique, la ville de Québec. La Nouvelle-France n'est d'abord exploitée que pour ses fourrures et son bois. Par la suite, la France, intéressée à y établir une colonie de peuplement, instaure le premier code civil. En 1615, Samuel de Champlain émet l'idée de la d'une nouvelle ville sur le fleuve Saint-Laurent en vue de promouvoir la religion catholique parmi les Indiens de la Nouvelle-France.

17 mai 1642 - Naissance de Montréal, métropole de l'actuelle province du Québec, sur une île située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la Rivière-des-Prairies. Cette île, située à 1 500 km à l'intérieur des terres, avait été remarquée un siècle plus tôt, le 2 octobre 1535, par l'explorateur Jacques Cartier qui l'avait baptisée «Mons realis» (Montroyal en latin).

Fin 17ème - Début 18ème siècle - Rivalité coloniale entre la France et l'Angleterre.

11 avril 1713 - Signature du Traité de paix d'Utrecht qui met fin à la guerre entre la France et la Grande-Bretagne. Louis XIV abandonne l'Acadie (la Nouvelle-Ecosse actuelle), la Baie d'Hudson et Terre-Neuve aux Britanniques.

1755 - La Déportation des Acadiens, ou Le Grand Dérangement (déportation des Acadiens par les Britanniques). Ce terme désigne l'expropriation massive et la déportation des Acadiens, peuple francophone d'Amérique, lors de la prise de possession, par les Britanniques, des anciennes colonies françaises en Amérique.

1763 - Signature du Traité de Paris : la France cède la Nouvelle-France à l'Angleterre, à l'exception de St-Pierre et Miquelon, et conserve ses droits de pêche à Terre-Neuve.

1774 - L'Acte de Québec rétablit le droit civil français et autorise la pratique de la langue française et de la religion catholique.

1791 - L'Acte Constitutionnel partage le pays en deux provinces, le Haut-Canada (anglais) et le Bas-Canada (français).

23 mars 1840 - L'Acte d'Union réunit les deux provinces.

1er juillet 1867 - L'Acte de l'Amérique du Nord britannique crée la Confédération du Canada comprenant le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et le Québec.

1ère Guerre mondiale - Le Canada étant toujours un dominion de la couronne britannique, il entre en guerre à l'issue de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne à l'Allemagne, en 1914.

1931 - Statut de Westminster : le Canada devient dominion indépendant mais Londres enlève 110 000 km<sup>2</sup> au Québec pour les donner à Terre-Neuve qui ne fait pas partie du dominion (Labrador).

1968 - Les élections fédérales donnent la majorité aux libéraux. Pierre Elliott Trudeau devient Premier Ministre. Attaché à l'unité canadienne et au fédéralisme, il met en place une politique d'immigration libérale.

Mai 1979 - Les libéraux perdent les élections. Arrivée des conservateurs (Joe Clark) qui ne peuvent trouver une majorité stable.

Février 1980 - P.E. Trudeau revient au pouvoir.

1980 - Echec au Québec du référendum sur le projet de "souveraineté association", proposé par René Lévesque.

1982 - "Rapatriement" de la Constitution de Londres à Ottawa, qui met fin à la juridiction législative britannique sur la constitution du Canada et entrée en vigueur de "la Charte canadienne des droits et libertés". Le Québec adopte une loi spéciale lui permettant de se soustraire pendant 5 ans à certains articles de la Charte canadienne.

Septembre 1984 - Les conservateurs remportent les élections fédérales. Brian Mulroney devient Premier Ministre.

1987 - Accord du Lac Meech, projet de modification constitutionnelle visant à "réintégrer" le Québec dans le fonctionnement des institutions.

1988 - Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis.

Juin 1990 - Echec de l'accord du Lac Meech que deux provinces (Terre-Neuve et Manitoba) sur dix ont refusé de ratifier.

11 août 1992 - Signature d'un accord de libre-échange nord-américain (ALENA, NAFTA en anglais) incluant le Mexique.

26 octobre 1992 - Rejet par referendum d'un projet de renouvellement de la Constitution sur la base de l'accord de Charlottetown reconnaissant au Québec le caractère de société distincte.

24 février 1993 - Démission de M. Brian Mulroney.

25 juin 1993 - M. Brian Mulroney est remplacé par Mme Kim Campbell au poste de Premier Ministre.

25 octobre 1993 - Elections fédérales remportées par le Parti libéral canadien. Jean Chrétien devient Premier Ministre.

12 septembre 1994 - Elections provinciales au Québec. Le Parti Québécois, souverainiste, obtient 44,7% des voix, contre 44,3% pour le Parti libéral.

Décembre 1994 - A la suite de la sentence arbitrale de juin 1992 sur la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Saint-Pierre et Miquelon et de l'instauration par le Canada d'un moratoire sur la morue, signature d'un nouvel accord franco-canadien en matière de pêche et d'un accord sur la coopération régionale entre l'archipel et les provinces atlantiques.

30 octobre 1995 - Courte victoire du « non » (50,4% des suffrages) lors du référendum sur la souveraineté-partenariat.

Juin 1997 - Elections fédérales remportées par le Parti libéral du Canada (155 sièges sur 301). Jean Chrétien est reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre.

14 septembre 1997 - La "Déclaration de Calgary" élaborée par les dirigeants des provinces et territoires anglais tente de définir un nouveau cadre pour des discussions constitutionnelles.

30 novembre 1998 - Elections provinciales anticipées au Québec remportées par le Parti québécois qui obtient 75 sièges contre 48 au Parti libéral du Québec. Lucien Bouchard est reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre du Québec.

1er avril 1999 - Création d'un nouveau Territoire, le Nunavut.

Octobre 1999 - Mme Adrienne Clarkson est nommée Gouverneur général.

27 novembre 2000 - Les élections fédérales confirment la prédominance du Parti libéral, formation politique du Premier Ministre Jean Chrétien. Elles confirment également la régionalisation des partis, spécificité canadienne qui fait coexister cinq partis politiques au Parlement.

10 janvier 2001 - Démission de Lucien Bouchard, Premier Ministre du Québec. Bernard Landry lui succède le 2 mars 2001.

20-22 avril 2001 - Sommet des Amériques à Québec.

9 mai 2001 - Ottawa devient ville bilingue.

14-24 juillet 2001 - Quatrième jeux de la francophonie à Ottawa-Hull.

Novembre 2001 - La province de Terre-Neuve devient officiellement Terre-Neuve-et-Labrador.

13 mai 2002 - Visite en France du Premier Ministre canadien Jean Chrétien.

26 mai 2002 - Limogeage du ministre de la Défense, Arthur Eggleton, remplacé par John McCallum.

11 mars 2003 - Prestation de serment des 18 juges de la Cour Pénale Internationale (CPI), à La Haye. Le canadien, Philippe Kirsch, est élu président à l'unanimité.

12 décembre 2003 - Paul Martin devient Premier ministre du Canada. Chef du Parti libéral au pouvoir, il succède à Jean Chrétien qui a décidé de se retirer de la vie politique, après avoir été à la tête du gouvernement pendant dix ans.

28 juin 2004 38ème élection fédérale. Le Parti libéral du Canada perd sa majorité, mais réussit néanmoins à former un gouvernement minoritaire. Le nouveau Parti conservateur du Canada forme l'opposition officielle.

Octobre 2005 - Nomination du Gouverneur Général, Madame Michaëlle Jean, pour une durée de six ans.

28 novembre 2005 - Chute du gouvernement canadien. Poursuivi par un scandale de détournement de fonds publics, le gouvernement minoritaire dirigé par Paul Martin, leader du Parti libéral, est renversé par une motion de censure adoptée par 171 députés contre 133.

23 janvier 2006 - Élection fédérale canadienne. Le Parti conservateur du Canada fait élire 124 députés à la Chambre des communes du Canada, défaisant les libéraux de Paul Martin, qui formeront l'opposition officielle. Stephen Harper est élu Premier ministre du Canada à la tête d'un gouvernement minoritaire. Il sera assermenté le 6 février.

13 mars 2007 - D'après le recensement canadien de 2006, la population du Canada s'élève à 31 millions 612 897 d'habitants. Le recensement de 2006 inclut pour la première fois dans l'histoire canadienne les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut) qui, à eux trois, comptent plus de 100 000 personnes.

1er février 2008 - Mark Carney est nommé Gouverneur de la Banque du Canada.

3 juillet 2008 - Commémorations officielles du 400ème anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

14 octobre 2008 - 40ème élection fédérale.

### **Pour en savoir plus**

- Site du Premier ministre : <http://pm.gc.ca/>
- Site du gouvernement canadien : [www.culturecanada.gc.ca/](http://www.culturecanada.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 10/10/2008.*

## **Constitution et gouvernement**

Trois caractéristiques définissent le système de gouvernement canadien, à savoir **la monarchie constitutionnelle, le fédéralisme et la démocratie parlementaire.**

**Le Canada étant une monarchie constitutionnelle**, le pouvoir exécutif appartient à la Couronne. La Couronne est personnifiée par Sa Majesté la Reine Elizabeth II " Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et

territoires " et est représentée à Ottawa, au niveau fédéral, par le gouverneur général et, au niveau provincial, par les lieutenants gouverneurs. Aucune mesure législative fédérale ou provinciale ne devient loi sans avoir reçu la sanction royale.

**Etat fédéral**, le Canada regroupe dix provinces et trois territoires. La constitution, proclamée le 17 avril 1982, a été ratifiée par toutes les provinces, sauf par celle du Québec.

**Le Parlement fédéral comprend la Chambre des Communes** (301 membres élus pour cinq ans au plus au suffrage universel direct uninominal à un tour) **et le Sénat** (105 membres désignés par le Premier Ministre).

Le parti majoritaire à la Chambre des Communes forme le gouvernement. Le Premier Ministre est responsable devant cette dernière. Le second parti en nombre de sièges devient l'opposition officielle.

Le Parlement fédéral a compétence pour la défense, la monnaie, le commerce, les douanes, les régimes bancaires, les communications et les transports entre provinces : chemins de fer, ports et aéroports.

**Le Canada compte dix provinces jouissant de larges compétences** (Alberta, Colombie Britannique, Ile du Prince Edouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador) **et trois territoires** : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, qui a vu le jour en 1999. Chaque province est gouvernée par un Premier Ministre responsable devant l'Assemblée législative locale. Le Lieutenant Gouverneur, nommé par le Gouverneur général, représente la Reine. Les principaux pouvoirs confiés aux provinces concernent : la propriété, la souveraineté sur ses ressources, le droit civil, les impôts directs, les emprunts, les aménagements, les travaux publics et de voirie, la justice, l'éducation, les hôpitaux provinciaux, les licences commerciales...

Les provinces se divisent en régions, sous-régions administratives, municipalités, comtés, cités, villes, cantons et districts municipaux.

Les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest relèvent directement du Gouverneur et du Parlement canadiens avec, à leur tête, un Premier ministre désigné localement par consensus assisté d'une Assemblée législative élue. A la suite du référendum du 4 mai 1992, les Territoires du Nord-Ouest ont été divisés en deux entités. Le Nunavut, prélevé sur la partie centrale et orientale des Territoires du Nord-Ouest, peuplé majoritairement d'Inuits, jouit depuis le 1er avril 1999 de l'autonomie interne, avec un parlement élu et un Premier ministre.

**Le pouvoir judiciaire appartient à la Cour suprême** instituée en 1875, qui juge en dernier ressort les litiges de nature criminelle et les procès de nature civile et qui veille à la constitutionnalité des actes du gouvernement.

Les tribunaux provinciaux relèvent des provinces, mais le Gouverneur fédéral nomme les juges des cours provinciales.

Quatre partis politiques fédéraux sont représentés à la Chambre des communes (*House of Commons*) :

**Le Parti conservateur du Canada (PCC)** (*Conservative Party of Canada*) - 126 sièges - est un parti politique canadien, créé en décembre 2003 par la fusion de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur du Canada. Le parti forme actuellement un gouvernement minoritaire à la Chambre des communes depuis l'élection générale de 2006. Stephen Harper est le chef du parti et le Premier ministre du Canada.

**Le Parti libéral du Canada** (*Liberal Party*) - 95 sièges - est un parti politique majeur de la scène fédérale au Canada. Il forme actuellement l'Opposition officielle à la Chambre des communes du Canada suite à sa défaite face au Parti conservateur du Canada lors de l'élection fédérale canadienne de 2006. Il formait précédemment un gouvernement minoritaire, dirigé par le Premier ministre Paul Martin.

**Le Nouveau Parti démocratique (NPD)** (*New Democratic Party*) - 30 sièges - est un parti politique actif au niveau fédéral et provincial. Il est membre de l'Internationale socialiste. C'est le parti le plus à gauche parmi les quatre partis actuellement représentés à la Chambre des Communes du Parlement du Canada. Parmi les caractéristiques du parti, on note ses orientations sociales-démocrates et socialistes et ses liens avec les organisations ouvrières. Le chef actuel du Nouveau Parti démocratique fédéral est Jack Layton.

**Le Bloc québécois** - 49 sièges - est un parti politique souverainiste social-démocrate, implanté exclusivement au Québec,

bien qu'il soit un parti fédéral du Canada. La mission première du Bloc québécois est de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation de la souveraineté du Québec, tout en défendant les intérêts des Québécois et des Québécoises au parlement canadien.

Le Bloc québécois est appuyé par plusieurs mouvements ouvriers du Québec et travaille en étroite collaboration avec le Parti québécois. Les membres et sympathisants du Bloc québécois sont habituellement appelés « bloquistes », terme formé par analogie avec « Péquiste » (sympathisant du Parti québécois). En raison de la nature du parti politique, les candidats du Bloc québécois se présentent uniquement dans les circonscriptions fédérales québécoises car l'objectif du Bloc est de défendre les intérêts québécois. Le Bloc est aussi le seul parti politique fédéral représenté à la Chambre des communes du Canada à être actif dans une seule province. Il est aussi le seul des quatre partis politiques qui ne peut mathématiquement former un gouvernement majoritaire.

Enfin, le Canada est un membre actif de deux organismes internationaux importants depuis leurs débuts : le Commonwealth et la Francophonie.

### **Pour en savoir plus**

- Site Internet du Parlement du Canada : [www.parl.gc.ca/](http://www.parl.gc.ca/)
- Site Internet du Gouvernement canadien : [www.canada.gc.ca/](http://www.canada.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 22/01/2008.*

## **Langue**

**Au niveau fédéral, l'anglais et le français sont les deux langues officielles du pays.** Celles-ci disposent d'un statut, de droits et de privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement fédéral du Canada.

De nombreuses autres langues non-officielles sont également parlées au Canada. Après le français et l'anglais, le chinois mandarin est la langue maternelle la plus parlée. Près des grandes métropoles, le nombre de personnes ne parlant ni l'anglais, ni le français est en augmentation.

**Au niveau provincial,** l'anglais est la langue officielle dans huit des dix provinces canadiennes. Le français est la langue officielle au Québec, province où les francophones sont majoritaires. La pratique de l'anglais au travail y est cependant en forte augmentation. Au Nouveau-Brunswick, où l'anglais et le français sont les deux langues officielles, l'utilisation de l'anglais prédomine. Le pouvoir d'attraction de l'anglais chez les nouveaux immigrants est plus grand que celui du français.

Enfin, parmi les langues maternelles autochtones, **le cri** est celle la plus parlée au Canada.

*Dernière mise à jour : 22/01/2008.*

## **Religion**

**Tous les cultes peuvent être pratiqués librement, toutefois le Canada demeure majoritairement catholique et protestant.**

D'après les chiffres du recensement de 2001, 7 personnes sur 10 s'identifient comme étant catholiques ou protestantes, alors que le nombre de personnes se déclarant d'autres religions comme l'islam, l'hindouisme, le bouddhisme et la religion sikh augmente de façon significative.

### **Répartition en pourcentage de la population totale des principales confessions (chiffres de 2001)**

- catholiques : 43,2 %
- protestants : 29,2 %

- aucune religion : 16,2 %
- chrétiens (sans précision de la confession) : 2,6 %
- musulmans : 2,0 %
- bouddhiste : 1,0 %
- juifs : 1,1 %
- hindouistes : 1,0 %
- sikhs : 0,9 %.

(Source : Statistiques Canada Rubrique " recensement > recensement de 2001 > recensement de la population > recherche par thème > religions au Canada "). Bien que le recensement ait lieu tous les cinq ans, le recueil des chiffres ne s'opère que tous les 10 ans (prochaine publication en 2011).

*Dernière mise à jour : 07/07/2008.*

## Géographie

Le Canada s'étend sur six fuseaux horaires. Le décalage horaire par rapport à Paris est de :

- 5 heures avec Halifax ;
- 6 heures avec Ottawa ;
- 7 heures avec Regina ;
- 8 heures avec Calgary ;
- 9 heures avec Vancouver.

L'horaire d'été commence le premier dimanche d'avril et se termine le dernier dimanche d'octobre.

### Présentation générale

**Le Canada est un vaste pays sa superficie est 20 fois celle de la France** - qui occupe la partie septentrionale du continent nord-américain. Par sa superficie, c'est le deuxième plus grand pays du monde après la Russie.

Le Canada s'étend de l'Atlantique au Pacifique, entre le 49ème parallèle et le cercle polaire, sur 9 millions 976 139 km<sup>2</sup> (France : 549 000 km<sup>2</sup>).

Il est bordé par deux frontières, avec l'Etat de l'Alaska au nord-ouest (sur 2 477 km) et les Etats-Unis au sud (sur 6 415 km). Baigné à l'est par l'Atlantique Nord, la mer du Labrador et le détroit de Davis qui le sépare du Groenland, au nord par l'océan Arctique et à l'ouest par le Pacifique Nord, le pays compte 244 000 km de côtes.

Les cours d'eau et plus d'un million et demi de lacs couvrent 7,5% du territoire. Les plus importants, les lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario, au sud, forment une partie de la frontière avec les Etats-Unis.

L'est et le centre du pays, le "bouclier canadien", sont des régions forestières (sapins) et de lacs ; plus à l'ouest, on trouve de grandes plaines sédimentaires, prairies et terres céréalières ; à l'extrême ouest, la grande chaîne des montagnes Rocheuses traverse le pays dans un axe nord-sud qui longe l'océan pacifique en s'étirant de l'Alaska au Mexique.

A l'exception de la chaîne des Rocheuses séparant la Colombie Britannique de la Prairie, le pays est relativement plat.

La forêt recouvre plus du tiers du territoire canadien.

### Liaisons avec la France

Environ 5 000 km séparent la France de la côte Atlantique Nord. Paris et Vancouver sur la côte Pacifique sont distantes de presque 10 000 km.

Liaisons aériennes :

- Paris/Montréal (5 500 km) : le vol direct dure environ 7h30 ;
- Paris/Ottawa : il n'existe pas de vol direct au départ de Paris. Les correspondances se font à partir de Toronto ou de Montréal. Une liaison aérienne Montréal/Ottawa prend 40 minutes. Elle peut également s'effectuer en train ([www.viarail.ca/](http://www.viarail.ca/)).
- Paris/Toronto (5 700 km) : le vol dure de 7 à 8 heures ;
- Paris/Vancouver : le vol s'effectue avec une escale et un changement d'avion (durée : entre 12 et 16 heures selon l'escale).

## Population

Le Canada compte 33 millions 091 228 d'habitants. A noter, toutefois, qu'un Canadien sur cinq est né à l'étranger. Avec une densité moyenne de trois personnes au km<sup>2</sup>, **le Canada est l'un des pays les moins peuplés du monde** et près de 90% du territoire n'a pas de population permanente.

Plus de 150 000 Chinois se sont installés au Canada entre 2001 et 2006, faisant de la Chine la première source d'immigration en Amérique du Nord. D'après le recensement effectué au Canada en 2006, les Chinois représentent 14% des 1 million 110 000 d'étrangers qui se sont installés dans le pays entre le 1er janvier 2001 et le 16 mai 2006.

Pour plus d'informations sur la population canadienne, vous pouvez consulter le site Internet suivant : [www.statcan.ca/](http://www.statcan.ca/) .

Population (en millions)	33 091 228
Densité (habitants au km <sup>2</sup> )	3,31
Accroissement de la population en % (2001-2005)	5,2
Indice de fécondité	1,61
Espérance de vie (en années)	80,34
Urbanisation (en %)	79,4

Source : statistiques Canada (2008)

Dernière mise à jour : 22/01/2008.

## Climat

Influencé par les courants marins, les vents dominants, les chaînes de montagnes, les régions forestières, les plaines et les étendues d'eau, **le climat canadien est soumis à des variations aussi fortes que brutales**. En hiver, d'importants écarts de température peuvent survenir au cours de la même journée, parfois de l'ordre de 20°C.

Bien que le Canada soit généralement associé au froid, il compte quatre saisons, sauf dans le Grand Nord où il n'en n'existe que deux (un hiver long et rigoureux et un été chaud de courte durée).

L'été est habituellement très chaud (températures extrêmes : 30°C à 32°C dans le nord du Canada, 32°C à 37°C dans le sud) et souvent humide. Partout, sauf en Colombie britannique où l'air chaud du Pacifique tempère le climat côtier, l'hiver est très froid (températures extrêmes : - 37°C dans le sud, de - 46°C à - 50°C dans le nord) et neigeux (2,15 m de neige en moyenne d'octobre à avril), mais souvent très ensoleillé. Le mois de janvier est le plus froid de l'hiver. Les pluies se manifestent surtout de mai à septembre (moyenne mensuelle : 700 mm). Le degré hygrométrique varie de 55% en hiver à 100% en été.

Le climat de la Côte du Pacifique est frais et assez sec en été, doux, nuageux et humide en hiver.

L'intérieur du pays, des Rocheuses aux Grands Lacs, connaît un climat de type continental caractérisé par des hivers longs et froids, des étés courts mais chauds.

Les régions méridionales de l'Ontario et du Québec ont un climat plus humide, avec des hivers froids et des étés chauds.

Les provinces de l'Atlantique ont un climat humide de type continental.

L'été indien dans l'hémisphère nord est une période de temps ensoleillé et doux qui survient en octobre ou au début de novembre après les premières gelées de l'automne et juste avant l'hiver. L'été indien peut durer de quelques jours à plus d'une semaine ou, certaines années, ne pas avoir lieu du tout.

Pour en savoir plus sur le climat du Canada, vous pouvez consulter le site Internet des Ressources naturelles du Canada : <http://atlas.nrcan.gc.ca/> Rubrique " environnement > climat ".

*Dernière mise à jour : 24/01/2008.*

## Villes principales

### Province de l'Ontario

L'Ontario est un pôle d'attraction économique pour des milliers de nouveaux immigrants chaque année. Les principales villes sont Ottawa, Toronto et Hamilton.

Site Internet du Gouvernement de l'Ontario : [www.gov.on.ca/](http://www.gov.on.ca/)

#### Ottawa

Ottawa est la capitale fédérale du Canada. La Reine Victoria choisit Ottawa en 1858 pour mettre fin à la rivalité entre Montréal et Toronto. C'est en 1867 que la ville devient officiellement capitale de la fédération du Canada. Elle compte 863 000 habitants. Elle est le siège du Parlement, de la résidence officielle du Premier Ministre du Canada et du Gouverneur général du Canada.

Site Internet de la ville d'Ottawa : [www.ottawa.ca/](http://www.ottawa.ca/)

#### Toronto

Toronto est la capitale de la Province de l'Ontario. La conurbation de Toronto compte 4,647 960 millions d'habitants, dont 2,5 millions pour la seule ville de Toronto.

C'est la métropole économique du pays. Proche de New York, Toronto est une ville d'affaires et le premier centre financier et commercial du pays. La ville est située au coeur des bassins industriels de l'axe Ontario-Québec et du "Golden Horse Shoe" dessiné par la partie ouest du Lac d'Ontario qui va des chutes du Niagara à Hamilton. Plus de la moitié des salariés du Canada travaille dans les entreprises de cette région industrielle dédiée à l'acier et à l'automobile.

Toronto attire chaque année des milliers de nouveaux immigrants. On y a recensé plus de 80 groupes ethniques différents et 80 langues parlées. L'anglais reste la langue dominante, même si 40% de la population ne parle ni le français, ni l'anglais. Le paysage de la ville ne cesse de changer et de s'enrichir. C'est toute l'économie de la ville qui évolue au gré des flux migratoires.

Site Internet de la ville de Toronto : [www.toronto.ca/](http://www.toronto.ca/)

#### Hamilton

Site Internet de la ville de Hamilton : [www.myhamilton.ca/](http://www.myhamilton.ca/)

La ville compte 645 100 habitants et est le berceau canadien de l'industrie lourde.

## **Province de Québec**

Le Québec est entré dans la Confédération en 1867. Il est une étape intermédiaire entre l'Europe et les Etats-Unis et les entreprises françaises en technologies de l'information et des communications (TIC) ont choisi de s'y établir pour pénétrer le marché nord-américain.

Le Québec se distingue par une manière de vivre plus latine . C'est la seule province canadienne où le français est l'unique langue officielle.

Ses principales villes sont Montréal et Québec.

Site Internet du Gouvernement du Québec : [www.gouv.qc.ca/](http://www.gouv.qc.ca/)

### **Montréal**

Le Grand Montréal compte 3,256 300 millions d'habitants, dont 1,873 971 million pour la seule ville de Montréal.

C'est la 2ème ville du Canada. Le secteur des TIC y est fortement représenté et a attiré d'importantes entreprises internationales actives dans ce secteur. Montréal est devenue l'un des cinq pôles mondial de développement de médias numériques interactifs. Ville cosmopolite, certains quartiers sont majoritairement anglophones. Toutefois, la ville a dû céder à Toronto la primauté économique.

Site Internet de la ville de Montréal : <http://ville.montreal.qc.ca/>

### **Québec**

C'est la capitale de la province du Québec et le chef-lieu de la région administrative de la Capitale Nationale. Elle est le siège du Parlement du Québec et des principales institutions d'État.

Sa population était estimée en 2006 à 534 751 habitants.

Québec est la seule ville d'Amérique du Nord inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Le centre historique rappelle nos villes françaises. En 2008, on célèbre le 400ème anniversaire de Québec, berceau de la civilisation française en Amérique du Nord.

Site Internet de la ville de Québec : [www.ville.quebec.qc.ca/](http://www.ville.quebec.qc.ca/)

## **Province de la Colombie Britannique**

C'est la province située la plus à l'ouest de la côte Pacifique du Canada. Elle se caractérise par ses paysages montagneux et ses fjords. La population est surtout concentrée dans la région sud-ouest. Les villes principales sont Victoria et Vancouver

Site Internet du Gouvernement de la Colombie britannique : [www.gov.bc.ca/](http://www.gov.bc.ca/)

### **Victoria**

C'est la capitale de la Colombie britannique. Elle compte 78 057 habitants. Ville portuaire, elle est la plus grande ville située sur l'île de Vancouver.

Site Internet de la ville de Victoria : [www.victoria.ca/](http://www.victoria.ca/)

### **Vancouver**

C'est la capitale économique de la Province et la 3ème ville du Canada après Toronto et Montréal. Elle compte 1,836 500

million d'habitants.

Située sur le détroit de Géorgie, face à l'île de Vancouver, c'est un port très actif, ainsi qu'un centre commercial, financier et touristique important. L'immigration asiatique, notamment en provenance de Chine, y est très importante. Les 21<sup>ème</sup> Jeux olympiques d'hiver se dérouleront en 2010 à Vancouver.

Site Internet de la ville de Vancouver : [www.city.vancouver.bc.ca/](http://www.city.vancouver.bc.ca/)

## **Province de l'Alberta**

L'Alberta est le plus grand producteur canadien de pétrole, de gaz naturel et de charbon. Le bœuf et l'agriculture occupent une place importante dans l'économie de la province. L'Alberta souffre d'une importante pénurie en main-d'œuvre et en compétences techniques et spécialisées. Le marché de l'emploi de la région est très dynamique.

Les villes principales sont Calgary et Edmonton.

Site Internet du Gouvernement de l'Alberta : <http://alberta.ca/home/>

### **Calgary**

La ville compte 1,019 942 million d'habitants. Calgary est la plus grande ville de la province de l'Alberta. Elle est réputée pour les sports d'hiver (en 1988, Calgary devint la première ville canadienne à accueillir les Jeux olympiques d'hiver) et l'écotourisme. L'économie de Calgary est surtout centrée sur l'industrie pétrolière. Toutefois, l'agriculture, le tourisme et la haute technologie contribuent également au développement économique rapide de la ville.

Site Internet de la ville de Calgary : [www.calgary.ca/](http://www.calgary.ca/)

### **Edmonton**

Edmonton a été fondée en 1795 par la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est la capitale de la Province de l'Alberta et elle compte 812 400 habitants.

Appelée la porte d'entrée du nord, Edmonton était autrefois un centre pour le commerce de la fourrure et la principale étape pour les pionniers se rendant au nord ou à l'ouest du Canada. Elle a fait sa réputation sur l'exploitation de ressources naturelles telles que le charbon, les champs pétrolifères conventionnels, les sables bitumineux, le gaz naturel et, plus récemment, le diamant.

Site Internet de la ville d'Edmonton : [www.edmonton.ca/](http://www.edmonton.ca/)

## **Province du Manitoba**

Région de prairies au climat rude, elle est encore aujourd'hui un des greniers à blé du Canada. Elle a, au cours de la dernière décennie, engagé avec succès une diversification de son économie avec le développement d'industries manufacturières et de services, diversification qui permet à présent au Manitoba de faire face aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des produits agricoles ou des industries extractives.

Cette province concentre la communauté franco-canadienne la plus importante après le Québec, principalement établie à Winnipeg.

Site Internet du Gouvernement du Manitoba : [www.gov.mb.ca/](http://www.gov.mb.ca/)

### **Winnipeg**

C'est la capitale de la Province. Winnipeg compte 637 900 habitants.

Important noeud ferroviaire, Winnipeg est aussi le centre commercial de la région et le plus grand marché céréalier du pays. La ville est située dans une région comptant des centaines de lacs, le plus vaste étant le Lac de Winnipeg avec une superficie de 24 400 km<sup>2</sup>. Le quartier français de Saint-Boniface abrite une importante communauté franco-canadienne. Enfin, les hivers à Winnipeg sont connus pour être les plus froids et les plus longs du Canada.

Site Internet de la ville de Winnipeg : [www.winnipeg.ca/](http://www.winnipeg.ca/)

## Province de la Nouvelle Ecosse

Elle est l'une des trois provinces maritimes du Canada. Son économie comprend les services et l'industrie notamment de pâte et papier. Le secteur primaire occupe une place importante avec les exploitations forestières, agricoles et piscicoles.

Site Internet du Gouvernement de la Nouvelle Ecosse : [www.gov.ns.ca/](http://www.gov.ns.ca/)

### Halifax

Halifax est la capitale de la Province et, avec 359 000 habitants, la ville la plus peuplée sur la côte atlantique du Canada.

Fondée le 9 janvier 1749, Halifax est l'une des plus vieilles villes du Canada. C'est la 2<sup>ème</sup> plus grande ville côtière du pays, après Vancouver. Important port de pêche, elle est aussi la plus grande base navale militaire canadienne.

Site Internet de la ville d'Halifax : [www.halifax.ca/](http://www.halifax.ca/)

### Province du Nouveau Brunswick

C'est la seule province officiellement bilingue située à l'Est du pays. Le Nouveau Brunswick est l'une des trois provinces maritimes du Canada. Les villes principales sont Fredericton, Moncton, et Saint-Jean.

Site Internet du Gouvernement du Nouveau Brunswick : [www.gnb.ca/](http://www.gnb.ca/)

### Fredericton

C'est la capitale de la Province. Fredericton compte 50 535 habitants et deux universités. La scène artistique et culturelle y est très active.

Site Internet de la ville de Fredericton : [www.fredericton.ca/](http://www.fredericton.ca/)

### Moncton

La ville comptait en 2006 64 128 habitants. La région métropolitaine de Moncton est la région urbaine avec la plus forte croissance à l'est de Toronto (6,5% entre 2001 et 2006) et l'une des dix villes avec la plus forte croissance au Canada.

Principale ville universitaire de la province, Moncton propose un éventail de formations universitaires et culturelles pour la population francophone notamment acadienne.

Site Internet de la ville de Moncton : [www.moncton.org/](http://www.moncton.org/)

### Saint-Jean ou Saint John

La ville comptait en 2006 68 043 habitants.

Saint-Jean (Saint John) est la plus vieille municipalité incorporée du Canada et la plus importante ville du Nouveau Brunswick. Ville portuaire, elle occupe une place importante dans l'économie des provinces maritimes.

Site Internet de la ville de Saint-Jean (Saint John) : [www.cityofsaintjohn.ca/](http://www.cityofsaintjohn.ca/)

### **Province de l'Île du Prince Édouard**

Province maritime, elle est la plus petite des provinces du Canada en superficie et en population et demeure un lieu touristique.

Site Internet du Gouvernement de l'Île du Prince Édouard : [www.gov.pe.ca/](http://www.gov.pe.ca/)

#### **Charlottetown**

La ville compte 32 174 habitants. Charlottetown est le centre universitaire, culturel et administratif de l'île.

Site Internet de la ville de Charlottetown : [www.city.charlottetown.pe.ca/](http://www.city.charlottetown.pe.ca/)

### **Province de la Saskatchewan**

La Saskatchewan est la plus grande productrice de céréales du pays : blé, canola, lin, seigle, avoine et orge. Elle dispose d'importantes richesses minières : potasse, pétrole et uranium. La Saskatchewan est la 2<sup>ème</sup> productrice de pétrole et de gaz naturel après l'Alberta. Des mines importantes de radium et d'antimoine ont été découvertes. Dans la partie nord de la province, l'industrie forestière est importante.

Les villes principales sont Regina et Saskatoon.

Site Internet du Gouvernement de la Saskatchewan : [www.gov.sk.ca/](http://www.gov.sk.ca/)

#### **Regina**

Capitale de la Province, la ville de Regina compte 179 246 habitants.

Site Internet de la ville de Regina : [www.regina.ca/](http://www.regina.ca/)

#### **Saskatoon**

Saskatoon compte 202 340 habitants. C'est un centre industriel et un important marché agricole.

Site Internet de la ville de Saskatoon : [www.saskatoon.ca/](http://www.saskatoon.ca/)

### **Province de Terre-Neuve et Labrador**

Terre-Neuve (en anglais Newfoundland) est une grande île au large de la côte atlantique. Elle fait partie de la province canadienne de Terre-Neuve et Labrador; L'île est séparée du territoire du Labrador, l'autre moitié de la province, par le détroit de Belle Isle et de l'île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse) par le détroit de Cabot. Elle bloque l'embouchure du fleuve Saint-Laurent vers le mer, formant ainsi le golfe du Saint-Laurent, le plus grand estuaire du monde. Le territoire français de Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve au sud de l'île.

Site Internet du Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador : [www.gov.nl.ca/](http://www.gov.nl.ca/)

#### **Saint John's**

Saint John's est la capitale de la Province et compte 100 646 habitants.

St. John's est la plus ancienne colonie britannique en Amérique du Nord. La crise de la pêche a fortement affecté son économie qui s'appuie par ailleurs sur des ressources minières (fer) et des gisements offshore de pétrole et de gaz. Port et centre industriel, ses principales activités sont la transformation des produits de la pêche, le textile et la papeterie.

Site Internet de la ville de Saint John's : [www.stjohns.ca/index.jsp](http://www.stjohns.ca/index.jsp)

## Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest forment l'un des territoires de l'Arctique canadien. L'exploitation minière (zinc, argent, tungstène) représente une part importante de l'économie. Ce territoire exploite aussi le bois et le pétrole. Réserve et parc national Nahanni sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. A la suite du référendum de 1992, les Territoires ont été divisés en 1999 en deux entités.

Site Internet du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : [www.gov.nt.ca/](http://www.gov.nt.ca/)

### Yellowknife

Yellowknife est la capitale des Territoires du Nord-Ouest et compte 18 700 habitants.

Yellowknife est la seule ville de la province. Son nom vient des couteaux (knife en anglais) de cuivre utilisés par la première population des Chipewyans. La population actuelle est ethniquement mélangée. Six langues parlées y sont recensées : le chipewyan, le dogrib, le slave nord, le slave sud, l'anglais et le français. Les gouvernements locaux, territoriaux et fédéraux sont les principaux employeurs, devant l'industrie minière.

Site Internet de la ville de Yellowknife : [www.yellowknife.ca/](http://www.yellowknife.ca/)

### Territoire du Yukon

Le Yukon est l'un des trois territoires du nord canadien et possède une densité de population très faible. C'est au Yukon, à l'est de l'Alaska, que se trouve le Mont Logan, point culminant du Canada (5 959 m). La principale industrie du territoire est l'industrie minière (plomb, zinc, argent, or et cuivre). Regorgeant de beautés naturelles, la région s'appuie sur le tourisme.

Site Internet du Gouvernement du Territoire du Yukon : [www.gov.yk.ca/](http://www.gov.yk.ca/)

### Whitehorse

Whitehorse est la capitale du Territoire du Yukon et compte 20 461 habitants.

La ville, base aérienne civile et militaire, dépend principalement des dépenses gouvernementales et du tourisme. Des milliers de visiteurs font escale à Whitehorse pour se rendre en Alaska ou avant d'explorer la nature sauvage du Yukon.

Site Internet de la ville de Whitehorse : [www.city.whitehorse.yk.ca/](http://www.city.whitehorse.yk.ca/)

### Territoire de Nunavut

Créé le 1er avril 1999, le Nunavut est le plus jeune et le plus grand des territoires du Canada. Ce nouveau territoire s'étend sur 2 millions de km<sup>2</sup> et comptait en 2004 30 000 habitants, dont 85 % sont des Inuits. Nunavut a la population la plus faible et la moins dense du Canada.

## Iqualuit

Iqualuit est la capitale du Territoire et compte 6 184 habitants.

Un important taux de suicide et les problèmes d'alcoolisme sont les grands fléaux du Nord. Le tourisme et les secteurs de l'hôtellerie se développent faisant de Iqualuit une étape pour atteindre les autres villes du Nunavut. L'économie locale reste dépendante des subventions du gouvernement fédéral.

Site Internet de la ville d'Iqualuit : [www.city.iqaluit.nu.ca/](http://www.city.iqaluit.nu.ca/)

*Dernière mise à jour : 28/01/2008.*

## Economie

### Présentation générale

Depuis 1997, le Canada bénéficie d'une conjoncture favorable et fait figure de " meilleur élève du G7 ". L'économie canadienne, une des plus prospère au niveau mondial, a renoué avec une croissance soutenue, un taux de chômage et une inflation maîtrisés. La confiance a été retrouvée grâce au rétablissement spectaculaire des finances publiques (l'exercice fiscal 2005-2006 s'est soldé pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive par un excédent budgétaire de 13,2 Mds de dollars canadiens) et au maintien d'une bonne compétitivité. Le taux de croissance s'est élevé à 2,7% en 2004, à 2,8% en 2005 et 2006. Les prévisions sont revues à la baisse pour 2007 (2,5%) du fait du ralentissement de l'activité aux Etats-Unis. Les perspectives de croissance pour l'année à venir dépendront de la santé économique des Etats-Unis.

Après cinq ans de forte croissance, l'économie canadienne pourrait connaître un ralentissement dans les prochains trimestres. L'économie canadienne et notamment les provinces de l'Est (Québec et Ontario) dont le principal partenaire est les Etats-Unis pourraient subir les contrecoups du ralentissement de la croissance américaine et d'un dollar canadien fort (la parité avec le dollars américain a été atteinte à l'automne 2007), ce qui n'est pas sans répercussions dans les échanges avec ses principaux partenaires. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de voir différents acteurs politiques et économiques du Canada se tourner vers l'Ouest du pays. Aujourd'hui, l'objectif principal est de diversifier et de renforcer l'économie de l'Ouest du Canada par la promotion de l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement économique communautaire pour édifier un Canada plus fort.

Le Canada est lié aux États-Unis par plusieurs traités commerciaux : Traité sur l'automobile (*Canada-United States Automotive Agreement*), l'accord de libre-échange canado-américain (ALE ou FTA en anglais) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). La mise en œuvre de l'ALENA a toutefois renforcé la dépendance de l'économie canadienne à l'égard du voisin américain (83% des exportations canadiennes sont destinées aux Etats-Unis ; 55% des importations canadiennes en proviennent). Certains secteurs sont largement (48% pour les hydrocarbures), voire totalement (automobile), dominés par des intérêts américains. Les Etats-Unis détiennent 64% des investissements directs étrangers (IDE) au Canada, dont les deux-tiers dans l'énergie et les hydrocarbures. La part du Mexique s'accroît.

Disposant de grandes ressources naturelles, d'une augmentation de sa population due principalement à l'immigration (le pays accueille pas moins de 200 000 nouveaux immigrants chaque année), un taux chômage a son plus bas niveau depuis 30 ans (5,9 %), le Canada profite de solides perspectives économiques, qui lui ont permis depuis 1993, d'afficher en moyenne une croissance annuelle de 3%. Actuellement, le Canada est la 9<sup>ème</sup> puissance économique mondiale.

Quant au marché du travail, plusieurs secteurs de l'économie canadienne doivent faire face à une véritable pénurie de main d'oeuvre pour les métiers techniques et spécialisés. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), environ 50% des entreprises manqueraient de main d'oeuvre qualifiée et 56% d'entre elles auraient été obligées d'embaucher du personnel sous-qualifié et correspondant peu au profil de ces emplois.

La structure économique du Canada est très proche de celle des autres pays du G7/G8 en dépit d'une part plus élevée du secteur primaire (6%) et du commerce extérieur (72% du PIB). Parmi les industries compétitives, figurent **l'aérospatiale**, les **transports ferroviaires**, les **télécoms**, **l'information**, les **biotechnologies**, les **bois et papiers**. Excédentaire, la

balance commerciale est cependant fragilisée, du fait de la **double dépendance produits (hydrocarbures et matières premières) et marché (Etats-Unis)**.

## **Partenaires commerciaux**

L'Europe demeure, après les États-Unis, le plus important partenaire commercial du Canada.

En 2006, les échanges commerciaux entre le Canada et l'Europe se chiffraient à 90,6 milliards de dollars, comparativement à 66 milliards de dollars en 2002. Les secteurs-clés de ces échanges sont les technologies de l'information et de la communication, les sciences de la vie, l'aérospatiale et l'industrie du transport.

Délégation de la Commission européenne au Canada : [www.delcan.ec.europa.eu/fr/](http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/)

## **Pour en savoir plus**

### **Secteurs clés**

**Aérospatiale** : Association des industries aérospatiales du Canada : [www.aiac.ca/](http://www.aiac.ca/)

**Agroalimentaire** : Agriculture et agro-alimentaire Canada : [www.agr.gc.ca/](http://www.agr.gc.ca/)

**Automobile** : Association de l'industrie automobile du Canada : [www.aiacanada.com/](http://www.aiacanada.com/)

**Produits chimiques** : Fabricants de produits chimiques du Canada (ACFPC) : [www.ccpa.ca/](http://www.ccpa.ca/)

**Technologies de l'information et des communications (TIC)** : Industrie Canada : [www.ic.gc.ca/](http://www.ic.gc.ca/)

### **Pétrole et gaz**

- Ressources naturelles Canada : [www.nrcan-rncan.gc.ca/com/](http://www.nrcan-rncan.gc.ca/com/)
- Ministère du développement du Nord et des mines : [www.mndm.gov.on.ca/](http://www.mndm.gov.on.ca/)

**Biotechnologie** : Conseil national de recherches du Canada : [www.nrc-cnrc.gc.ca/](http://www.nrc-cnrc.gc.ca/)

### **Appareils médicaux**

### **Produits pharmaceutiques**

### **Matières plastiques**

## **Principaux investisseurs étrangers au Canada**

### **Etats-Unis**

- Chambre de Commerce américaine au Canada : [www.amchamcanada.ca/](http://www.amchamcanada.ca/)
- Service commercial des Etats-Unis au Canada : [www.buyusa.gov/canada/en/](http://www.buyusa.gov/canada/en/)

### **Royaume-Uni**

- Investissements et commerce du Royaume-Uni au Canada : [www.uktradeinvestcanada.org/](http://www.uktradeinvestcanada.org/)
- Chambre de Commerce britannique au Canada : [www.bcctc.ca/](http://www.bcctc.ca/)

### **France**

- Chambre de Commerce française au Canada : [www.ccfcmf.ca/](http://www.ccfcmf.ca/)
- Ambassade de France/Services économiques au Canada : [www.dgtpe.fr/se/canada/](http://www.dgtpe.fr/se/canada/)
- Chambre de Commerce France-Canada à Paris : [www.ccfc-france-canada.com/](http://www.ccfc-france-canada.com/)
- Ubifrance : [www.ubifrance.fr/](http://www.ubifrance.fr/)

## Pays Bas

The Netherlands-Canadian Chamber of Commerce (NCCC) : [www.netherlandscanada.nl/](http://www.netherlandscanada.nl/)

## Japon

Japan-Canada Chamber of Commerce : [www.jc-coc.com/](http://www.jc-coc.com/)

Le Canada offre un accès incomparable aux marchés de l'Asie-Pacifique. En raison de sa situation géographique, de ses liens en matière d'immigration et de sa participation active à l'APEC ( [www.apec.org/](http://www.apec.org/) ) en vue de réduire les obstacles commerciaux, le Canada occupe une position privilégiée pour bénéficier du potentiel à long terme dont les économies asiatiques sont porteuses.

## Sites Internet

- Affaires étrangères et commerce international du Canada : [www.dfait.gc.ca/](http://www.dfait.gc.ca/)
- Investir au Canada : [www.investincanada.gc.ca/](http://www.investincanada.gc.ca/)
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : [www.wd.gc.ca/](http://www.wd.gc.ca/)
- Industrie Canada : [www.ic.gc.ca/](http://www.ic.gc.ca/)
- Banque du Canada : [www.banqueducanada.ca/](http://www.banqueducanada.ca/)
- Ministère des Finances Canada : [www.fin.gc.ca/](http://www.fin.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 31/01/2008.*

## Principaux indices

- **PIB** : 1,446 307 milliards de CAD (2006)
- **PIB / habitant** : 44 333 CAD
- **Croissance annuelle** : 2,8 %
- **Taux d'inflation** : 2,4 % (décembre 2007)
- **Taux de chômage** : 5,9 % (décembre 2007)
- **Importations** : 39 6626 millions de CAD
- **Exportations** : 44 0180 millions de CAD

*(Années de référence : 2006-2007)*

*Sources : Statistiques Canada, Finances Canada, Banque du Canada et ACDI (Agence canadienne de développement international).*

Pour en savoir plus sur les indicateurs économiques du Canada, vous pouvez consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du Canada : [www.dfait-maeci.gc.ca/eet/](http://www.dfait-maeci.gc.ca/eet/) Rubrique "statistiques sur l'économie, le commerce et l'investissement".

*Dernière mise à jour : 31/01/2008.*

### Passeport, visa, permis de travail

**Cet article ne traite pas des conditions d'entrée et de séjour au Québec. Celles-ci sont décrites dans le portail pays sur le Canada-Québec.**

#### Résidents temporaires (visiteurs) au Canada

Les ressortissants français **n'ont pas besoin de visa de résident temporaire** (ou visa de visiteur) pour se rendre au Canada **pour un séjour ne dépassant pas 6 mois**.

Vous devez cependant apporter la preuve à l'entrée sur le territoire canadien que vous remplissez les conditions suivantes :

- être en possession d'un passeport en règle **dont la validité dépasse d'au moins un jour** le séjour projeté au Canada ;
- avoir un motif légitime pour séjourner temporairement au Canada (tourisme, étude, voyage d'affaires, etc.) ;
- être en bonne santé ;
- disposer des fonds suffisants pour subvenir à ses besoins pendant le séjour au Canada ou présenter une attestation bancaire indiquant que les fonds sont disponibles et pourront être transférés. Le montant nécessaire varie en fonction des circonstances de votre visite, de la durée de votre séjour et de l'endroit où vous habiterez (à l'hôtel ou chez des parents ou des amis) ;
- posséder une réservation pour un billet de retour soit vers son pays de résidence, soit vers un tiers pays ou être en mesure d'acheter ce billet ;
- ne pas avoir l'intention de travailler ou d'étudier au Canada à moins d'avoir obtenu l'autorisation avant son arrivée.

La durée du séjour est déterminée par l'agent au point d'entrée. **A moins d'indication contraire, le séjour autorisé est de 6 mois à partir de la date du tampon d'admission.** Dans certains cas, la durée autorisée du séjour peut être inférieure ou supérieure à 6 mois. Dans ce cas, la durée du séjour autorisé sera indiquée à côté du tampon d'admission ou sur un document distinct.

**La personne admise comme résident temporaire n'est pas autorisée à changer sur place son statut** pour devenir étudiant, travailleur ou résident permanent. Toute personne dont l'intention est d'aller résider au Canada pour une période indéterminée (c'est-à-dire sans date d'expiration) doit au préalable obtenir un visa d'immigrant.

#### Séjour pour études

##### Etudes d'une durée maximale de 6 mois

Pour suivre un cours ou un programme d'études d'une durée maximale de 6 mois, quel que soit le sujet des études, les ressortissants français n'ont pas besoin de permis d'études, ni de visa de résident temporaire (ou visa de visiteur).

Il est cependant possible de demander un permis d'études, même si la durée des études n'excède pas 6 mois. En effet, si, à l'issue de votre cours ou programme de courte durée, vous souhaitez poursuivre d'autres études au Canada, vous devrez déposer votre demande de permis d'études auprès d'un bureau canadien des visas à l'étranger.

##### Etudes d'une durée supérieure à 6 mois

Si vous désirez étudier pour une période de plus de 6 mois dans un établissement d'enseignement au Canada, de l'école primaire à l'université, vous devez obtenir un permis d'études avant de partir. La demande doit être présentée au bureau des visas canadien de votre pays de résidence.

Vous devez au préalable avoir été accepté dans un établissement d'enseignement au Canada.

Si votre demande est acceptée, une lettre d'introduction confirmant l'approbation vous sera délivrée (ce n'est pas votre permis d'études). Vous devrez présenter ce document à votre arrivée au Canada. Le permis d'études est prorogeable sur place au Canada.

## Travailler au Canada

Si vous souhaitez travailler au Canada, vous devez **déposer une demande de visa de résident temporaire**. Il convient de faire la distinction entre le séjour temporaire et la résidence permanente au Canada. La résidence permanente est ouverte aux travailleurs qualifiés et professionnels, aux gens d'affaires et au regroupement familial. **Dans tous les cas, votre interlocuteur est l'Ambassade du Canada à Paris.**

Toute personne souhaitant travailler au Canada devra obligatoirement être munie d'un numéro d'assurance sociale NAS pour bénéficier des prestations et des services accordés par les programmes gouvernementaux. Le NAS sert également d'identification fiscale par l'Agence du revenu Canada. Le numéro NAS s'obtient auprès d'un Centre Service Canada provincial qui figure sur le site Internet Service Canada : [www.servicecanada.gc.ca/](http://www.servicecanada.gc.ca/).

A noter que le travail au noir est interdit et sévèrement réprimé au Canada. Les sanctions peuvent entraîner une expulsion et une interdiction de territoire. Les provinces déploient d'importants moyens financiers pour lutter contre ce problème. Les programmes mis à disposition des personnes désireuses de s'installer et de travailler temporairement au Canada sont développés. La politique d'immigration demeure elle aussi souple.

## Travail temporaire

Vous devez être en possession d'un permis de travail en cours de validité pour travailler au Canada, à l'exception de certains emplois temporaires pour lesquels un permis n'est pas requis. Vous pouvez consulter la liste de ces emplois temporaires sur le site Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " Travailler temporairement au Canada > Qui peut présenter une demande > Emplois qui n'exigent pas de permis de travail ".

**Au Canada, un stage est considéré comme un emploi même s'il est non-rémunéré ou de courte durée. Un permis de travail temporaire peut donc être requis.**

La demande de permis de travail temporaire doit être effectuée auprès du service des visas de l'Ambassade du Canada à Paris. Dans certains cas et sous certaines conditions, il est possible de faire la demande de permis de travail temporaire depuis le Canada. Pour plus d'informations, se reporter au site Internet Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " Travailler temporairement au Canada > Qui peut présenter une demande > Admissibilité de la demande ".

Une des principales conditions est de trouver au préalable un employeur prêt à vous embaucher.

Avant de déposer votre demande, vous devez vous procurer les documents suivants :

- une offre d'emploi écrite de la part de votre employeur ;
- des justificatifs indiquant que vous êtes en mesure de satisfaire aux exigences du poste (confirmation de vos études ou de votre expérience de travail, par exemple) ;
- le cas échéant, l'avis positif sur le marché du travail en rapport avec votre offre d'emploi établi par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC). C'est à votre employeur de l'obtenir et de vous le faire parvenir. L'avis sur le marché du travail confirme qu'un travailleur étranger peut occuper l'emploi. Certains emplois sont dispensés de cet avis. Dans certains cas, vous pouvez présenter votre demande pendant que vous attendez l'avis favorable sur le marché du travail. **A noter qu'un avis positif sur le marché du travail ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un permis de travail.**

Vous devez en outre satisfaire aux exigences générales d'entrée et de séjour au Canada, en plus de celles applicables au permis de travail.

**Le permis de travail n'est pas un document d'immigration.** Il ne vous permet pas de vivre au Canada de façon permanente.

Si vous désirez que les membres de votre famille vous accompagnent au Canada, ceux-ci doivent présenter une demande en ce sens.

Si vous êtes autorisé à travailler au Canada, vous recevrez une lettre d'autorisation (cette lettre n'est pas un permis de travail). Vous devrez présenter ce document à votre arrivée au Canada. Un permis de travail énonçant les conditions de votre séjour et de votre travail au Canada vous sera remis.

Le permis de travail est prorogeable et modifiable sur place sous certaines conditions.

### **Résidence permanente**

Elle ne concerne que les travailleurs qualifiés et professionnels, les gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs et travailleurs indépendants), les immigrants au titre du regroupement familial, les candidats des provinces et les réfugiés.

La plupart du temps, la demande de visa de résident permanent devra être déposée auprès d'un bureau des visas situé à l'extérieur du Canada. Dans certains cas, la demande pourra être faite après l'arrivée au Canada.

Vous trouverez sur le site Internet Citoyenneté et Immigration Canada ([www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " Immigrer au Canada ") les conditions à remplir et les formalités à accomplir pour chaque catégorie.

### **Maintien du statut de résident permanent**

Pour conserver le statut de résident permanent, il faut remplir certaines conditions de résidence. Le résident permanent est réputé se conformer aux dispositions régissant l'obligation de résidence si pendant **au moins 730 jours sur une période de 5 ans** :

- il est physiquement présent au Canada ;
- il accompagne, hors du Canada, un citoyen canadien qui est son époux ou conjoint de fait ou, dans le cas d'un enfant, l'un de ses parents ;
- il travaille hors du Canada à temps plein pour une entreprise canadienne ou pour la Fonction publique fédérale ou provinciale ;
- il accompagne, hors du Canada, un résident permanent qui est son époux ou conjoint de fait ou, dans le cas d'un enfant, l'un de ses parents, et qui travaille à temps plein pour une entreprise canadienne ou pour la Fonction publique fédérale ou provinciale ;
- il est en possession d'un permis de retour pour résident permanent émis avant le 28 juin 2002.

### **Professions réservées**

Le Canada offre de nombreuses possibilités d'emploi et connaît une pénurie de main d'oeuvre qualifiée et de techniciens, mais aussi de personnel médical et de médecins généralistes. Paradoxalement, certaines professions (médecins, infirmiers, pharmaciens, enseignants, ingénieurs, juristes ) sont réglementées par des Ordres professionnels et ne sont donc pas accessibles aux étrangers et aux nouveaux immigrants.

L'accord fédéral sur le commerce intérieur (ACI) qui a pour but de faciliter la libre circulation des personnes, des produits et des services à l'intérieur du Canada, stipule que tout travailleur compétent pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire aura accès au même emploi dans le reste du Canada dès lors que la compétence professionnelle est mutuellement reconnue. Ceci revêt une importance particulière pour les professions libérales (médecin, ingénieur, etc.) et les métiers réglementés (machiniste, mécanicien industriel, etc.).

Il est donc essentiel de bien s'informer et de préparer son séjour professionnel. Il pourra être demandé au candidat de suivre une formation, réussir un examen professionnel ou encore obtenir un diplôme. Pour gagner du temps, il est vivement recommandé de procéder à la reconnaissance de ses diplômes avant de se rendre au Canada, en s'informant auprès de l'Ambassade du Canada à Paris et de faire traduire en anglais ses diplômes et lettres de recommandation professionnelle.

Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada est l'un des pays où les régimes de réglementation des professions sont les plus lourds.

## Sites Internet à consulter

- Se rendre au Canada : [www.serendreaucanada.gc.ca/](http://www.serendreaucanada.gc.ca/) Rubrique " travailler au Canada > évaluation des compétences et des qualifications > évaluation des titres de compétences "
- Classification nationale des professions et guide sur les carrières : [www5.hrsdc.gc.ca/NOC-CNP/](http://www5.hrsdc.gc.ca/NOC-CNP/) rubrique " description des professions "
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : [www.cicdi.ca/](http://www.cicdi.ca/) Rubrique " évaluation des diplômes > travailler au Canada ".

## Programmes de mobilité des jeunes

Le Canada et la France ont signé le 3 octobre 2003 un accord relatif aux échanges de jeunes. Cet accord est entré en vigueur le 1er mars 2004 (décret n°2004-200 paru au Journal officiel du 4 mars 2004). Son texte est consultable sur le site Internet du service public à la diffusion du droit : [www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/) Rubrique " recherche d'un JO depuis 1990".

Cet accord permet aux Français et Canadiens âgés de 18 à 35 ans de partir dans l'autre pays afin de faire une expérience professionnelle, d'effectuer un stage pratique dans le cadre de leurs études, d'avoir un travail d'été et de travailler au cours d'un voyage de découverte.

### Emploi de perfectionnement

Ce programme s'adresse aux jeunes professionnels souhaitant acquérir une expérience professionnelle sous couvert d'un contrat de travail à durée déterminée (maximum 18 mois).

### Stage d'études

Ce programme s'adresse aux étudiants souhaitant effectuer un stage pratique en entreprise prévu dans le cadre de leurs études ou de leur formation en France (maximum 12 mois).

### Job d'été pour étudiants

Ce programme s'adresse aux étudiants souhaitant exercer une activité professionnelle rémunérée pendant leurs vacances d'été (maximum 3 mois).

### Programme Vacances-Travail

Ce programme s'adresse aux jeunes souhaitant effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle tout en travaillant (minimum 6 mois, maximum 12 mois). Pour l'année 2008, le quota est passé de 7 000 à 9 500 places.

Votre interlocuteur est l'Ambassade du Canada à Paris et les formalités administratives sont payantes.

### Pour en savoir plus

- Ambassade du Canada en France : [www.international.gc.ca/canada-europa/france/](http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada : [www.dfait-maeci.gc.ca/](http://www.dfait-maeci.gc.ca/)
- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 04/03/2008.*

## Formalités douanières

(Source : [Agence des services frontaliers du Canada](#) )

Les personnes qui transfèrent **pour la première fois leur résidence au Canada pour s'y établir de façon permanente ou pour un séjour temporaire d'au moins 3 ans** bénéficient d'une franchise de droits pour l'importation de leurs effets personnels.

Des dispositions particulières s'appliquent aux anciens résidents qui reviennent vivre au Canada, aux étudiants, ainsi qu'aux travailleurs séjournant moins de 3 ans au Canada. Vous trouverez toute information utile sur le site de l'Agence des services frontaliers du Canada : [www.cbsa.gc.ca/](http://www.cbsa.gc.ca/) Rubrique " voyageurs > anciens résidents " .

Les articles autorisés sont les vêtements et le linge de maison, l'ameublement, les appareils ménagers, l'argenterie, les bijoux, les antiquités, les objets de famille, les collections privées de pièces de monnaie, de timbres et d'oeuvres d'art, les ordinateurs personnels, les livres, les instruments de musique, les outils et autres articles de bricolage, les véhicules privés, les bateaux de plaisance et les remorques servant à les transporter, les remorques mobiles n'excédant pas 2,6 mètres de largeur que les propriétaires peuvent transporter eux-mêmes, les remorques utilitaires, les autocaravanes, les aéronefs privés, les hangars pour outils ou garages qui ne sont pas fixés à une habitation ou qui n'en font pas partie.

Pour être admis en franchise de droits, ces objets doivent répondre aux conditions suivantes :

- ils doivent vous accompagner au moment de votre entrée sur le territoire canadien. Si vos effets personnels sont importés à une date ultérieure, vous devrez les avoir déclarés au moment de votre arrivée au Canada ;
- vous devez en être le propriétaire ;
- ils doivent avoir été en votre possession avant votre arrivée au Canada ;
- vous devez les avoir utilisés avant votre entrée sur le territoire canadien ;
- vous ne devez pas vendre ou céder ces effets personnels admis en franchise de droits dans les 12 mois suivant leur importation. Dans le cas contraire, vous devrez acquitter des droits calculés sur la valeur de l'objet au moment de la vente ou de la cession.

Il pourra être utile, à cet effet, de vous munir des factures pour certains de ces objets.

A noter que l'importation de certaines marchandises est soumise à des conditions particulières, voire interdite :

- les véhicules automobiles (pour en savoir plus, reportez-vous au chapitre " vie pratique > [automobiles](#) ")
- les boissons alcoolisées et les produits du tabac (site Internet de l'Agence des services frontaliers au Canada : [www.cbsa.gc.ca/](http://www.cbsa.gc.ca/) Rubrique " voyageurs ") ;
- les animaux (pour en savoir plus, reportez-vous au chapitre " vie pratique > [entrée et séjour](#) ") ;
- les armes à feu (site Internet du Centre des armes à feu Canada : [www.cfc-cafc.gc.ca/](http://www.cfc-cafc.gc.ca/) ) ;
- les explosifs, les pièces pyrotechniques et les munitions (site Internet de Ressources naturelles Canada : [www.nrcan-rncan.gc.ca/com/](http://www.nrcan-rncan.gc.ca/com/) Rubrique "explosifs " ) ;
- les produits alimentaires, les plantes et les animaux (site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : [www.inspection.gc.ca/](http://www.inspection.gc.ca/) Rubriques " aliments ", " animaux " et " végétaux ") ;
- les espèces menacées d'extinction (site Internet Environnement Canada : [www.cites.ec.gc.ca/](http://www.cites.ec.gc.ca/) Rubrique " licences et permis ").

Votre déménageur vous indiquera la liste des documents à fournir aux douanes canadiennes.

Dans tous les cas, vous devrez, à votre arrivée au Canada, présenter à l'inspecteur des douanes les documents suivants :

- une **liste détaillée**, en deux exemplaires, de préférence dactylographiée de tous les effets que vous prévoyez d'importer.  
Dans la mesure du possible, vous indiquerez la marque, le modèle, le numéro de série et la valeur approximative de chaque article. Pour les effets domestiques à caractère général (par exemple, ustensiles de cuisine), vous pouvez vous contenter d'indiquer une valeur globale.  
Cette liste devra être divisée en deux parties : la première indiquera les objets que vous avez avec vous le jour de votre arrivée au Canada ; la deuxième listera les effets qui entreront ultérieurement au Canada.  
Cette liste peut être remplacée par les formulaires **B4** et **B4A** . Ces documents peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'Agence des services frontaliers du Canada : [www.cbsa.gc.ca/](http://www.cbsa.gc.ca/) Rubrique " publications et formulaires > formulaires > B4 + B4A " .
- votre passeport avec le visa permanent.

A noter que les douanes canadiennes ne gardent les effets personnels que seulement 40 jours. Passé ce délai, vos effets seront considérés comme non réclamés. Si les marchandises arrivent après votre entrée au Canada, votre transitaire devra présenter aux douanes une copie du formulaire B4. Seules les marchandises indiquées sur ce formulaire peuvent être

admisses en franchise de droits. Il n'existe aucune limite de temps pour faire venir vos effets personnels.

### Pour en savoir plus

- Site Internet de l'Agence des services frontaliers du Canada : [www.cbsa.gc.ca/](http://www.cbsa.gc.ca/) ;
- L'article " déménagement - départ de France " sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

*Dernière mise à jour : 02/06/2008.*

## Vaccinations

Aucune vaccination n'est obligatoire pour se rendre au Canada. Les vaccinations suivantes sont cependant recommandées : diphtérie, poliomyélite, tétanos et hépatite B.

### Pour en savoir plus

- Consultez notre article sur les vaccinations sur le site de la Maison des Français de l'étranger.
- Site de l'Agence de la Santé publique du Canada : [www.phac-aspc.gc.ca/](http://www.phac-aspc.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 07/07/2008.*

## Animaux domestiques

( Source : ACIA - Agence canadienne d'inspection des aliments )

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée de définir les conditions d'importation pour tous les animaux, y compris les animaux familiers. **L'agence peut refuser l'entrée d'un animal sur le territoire canadien.** Le site de l'ACIA met à votre disposition des fiches pour les animaux les plus communs (amphibiens, reptiles, chats, chevaux, chiens, rongeurs, lapins, oiseaux, poissons, primates, furets, etc.).

**Cet article ne traite que de l'importation des chats et chiens domestiques en provenance de France.** Pour les autres animaux domestiques, vous pouvez consulter les fiches élaborées par l'ACIA ou consulter le système automatisé de référence à l'importation (SARI) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

## Chats

### Chat âgé de moins de 3 mois

Les chats âgés de moins de trois mois peuvent être admis au Canada, quelle que soit la durée du séjour (long ou court séjour, visite, transit, etc.), sans mise en quarantaine. La vaccination contre la rage et la présentation d'un certificat ne sont pas exigées.

### Chat âgé de 3 mois ou plus

Les chats âgés de trois mois ou plus peuvent être importés au Canada sans mise en quarantaine, quelle que soit la durée du séjour (long ou court séjour, visite, transit, etc.) et quel que soit le pays d'origine. Les conditions d'importation diffèrent selon que l'animal provient ou non d'un pays que le Canada reconnaît comme exempt de la rage.

Les pays suivants sont actuellement reconnus par l'ACIA comme étant exempts de la rage : Anguilla, Antigua, l'Australie, les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, l'île de Saint Pierre et Miquelon, les îles Caïmans, les îles Turks et Caïcos, Fidji, la Finlande, l'Irlande, l'Islande, la Jamaïque, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin (Antilles néerlandaises), Saint-Vincent et Grenadines, la Suède, Taïwan et l'Uruguay.

La France ne faisant pas partie des pays que le Canada reconnaît comme exempts de la rage, vous **devez présenter un certificat original de vaccination contre la rage** en cours de validité et établi, en anglais ou en français, au nom de

l'animal par un vétérinaire breveté (vétérinaire autorisé à pratiquer la médecine vétérinaire dans le pays d'origine de l'animal). Le certificat doit clairement identifier l'animal (sa race, sa couleur, son poids, etc.), attester qu'il est actuellement vacciné contre la rage et donner toutes précisions sur le vaccin utilisé (nom commercial du vaccin contre la rage homologué, numéro de série, durée de validité, laquelle ne peut dépasser 3 ans). A noter que si aucune date de validité n'est indiquée sur le certificat, le vaccin n'est considéré valable que pour un an. Aucune période d'attente n'est imposée entre la date de vaccination et la date d'entrée de l'animal au Canada.

Si l'animal ne respecte pas les conditions indiquées ci-dessus lors de son entrée au Canada, le propriétaire devra faire vacciner, à ses frais, son animal contre la rage dans un délai précis et remettre ensuite le certificat de vaccination à un inspecteur.

### **Autres informations**

Quel que soit l'âge de votre chat, aucun certificat d'importation n'est requis et l'identification par puce ou tatouage n'est pas exigée.

Les chats importés au Canada en provenance d'un pays autre que les États-Unis sont inspectés à leur arrivée et leur certificat examiné. Des frais sont imposés par l'ACIA pour ce service. Ces frais doivent être payés au moment de l'inspection et varient selon que l'animal doit être vacciné ou non au point d'entrée.

### **Chiens**

Les chiens peuvent être admis au Canada quelle que soit la durée du séjour (séjour permanent, visite temporaire ou transit), sans mise en quarantaine. A noter que, depuis le 29 août 2005, la province de l'Ontario interdit l'importation de pit-bulls.

Les conditions d'importation diffèrent selon que l'animal provient ou non d'un pays que le Canada reconnaît comme exempt de la rage (voir ci-dessus la liste des pays reconnus par l'agence canadienne d'inspection des aliments comme étant exempts de la rage).

#### **Chien âgé de 3 mois ou moins**

La vaccination contre la rage ou la présentation d'un certificat attestant que le chien provient d'un pays exempt de la rage n'est pas exigée.

A noter que cette dispense s'applique également au chien-guide, au chien pour malentendant et au chien d'assistance lorsque la personne qui l'importe en est l'utilisateur.

#### **Chien âgé de plus de 3 mois, accompagné de son propriétaire et provenant d'un pays où il existe des cas de rage**

La France ne faisant pas partie des pays que le Canada reconnaît comme exempts de la rage, l'animal **devra être en possession d'un certificat original de vaccination contre la rage** en cours de validité et établi, en anglais ou en français, par un vétérinaire breveté (vétérinaire autorisé à pratiquer la médecine vétérinaire dans le pays d'origine de l'animal). Le certificat doit clairement identifier l'animal (sa race, sa couleur, son poids, etc.), attester qu'il est actuellement vacciné contre la rage et donner toutes précisions sur le vaccin utilisé (nom commercial du vaccin contre la rage homologué, numéro de série, durée de validité, laquelle ne peut dépasser 3 ans). A noter que, si aucune date de validité n'est indiquée sur le certificat, le vaccin n'est considéré valable que pour un an. Aucune période d'attente n'est imposée entre la date de vaccination et la date d'entrée de l'animal au Canada.

Si l'animal n'est pas en possession, au moment de son entrée sur le territoire canadien, d'un certificat de vaccination contre la rage, vous devrez faire vacciner, à vos frais, l'animal contre la rage dans un délai précis et remettre ensuite le certificat de vaccination à un inspecteur.

### **Autres informations**

L'identification par puce ou tatouage n'est pas exigée pour l'importation d'un chien domestique.

Si votre chien ne voyage pas avec vous et qu'il est âgé de moins de huit mois, il doit être muni d'un certificat zoosanitaire délivré au cours des 72 heures précédant son entrée au Canada qui atteste que l'animal était âgé d'au moins six semaines au moment de sa vaccination contre la maladie de Carré, le parvovirus, le virus parainfluenza et l'hépatite.

Les chiens importés au Canada en provenance d'un pays autre que les États-Unis sont inspectés et leur certificat examiné. Des frais sont imposés par l'ACIA pour ce service. Ces frais doivent être payés au moment de l'inspection et varient selon que l'animal doit être vacciné ou non au point d'entrée ou non.

### **Pour en savoir plus**

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : [www.inspection.gc.ca/](http://www.inspection.gc.ca/) Rubrique " sujets > animaux > importation > animaux familiers "
- L'article " [animaux domestiques - départ de France](#) " sur le site de la Maison des Français de l'étranger.

*Dernière mise à jour : 02/06/2008.*

## **Maintien du contact avec la France**

### **Ambassade et consulat de France**

Pour connaître les coordonnées de l'Ambassade de France et de nos consulats au Canada, veuillez consulter l'[annuaire](#) des ambassades et consulats français à l'étranger.

### **Démarches administratives consulaires**

#### **Inscription au registre des Français établis hors de France**

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " [démarches administratives](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

#### **Le droit de vote à l'étranger**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les " [élections](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

#### **Français en difficulté**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " [Français en difficulté](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

*Dernière mise à jour : 08/09/2008.*

### **Autorités françaises dans le pays**

#### **Réseau français de coopération et d'action culturelle**

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du [réseau français de coopération et d'action culturelle](#) à l'adresse suivante : [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/) Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

## Service économique

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet du Service économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : [www.dgtpe.fr/se/](http://www.dgtpe.fr/se/) .

## Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : [www.assemblee-afe.fr/](http://www.assemblee-afe.fr/) Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : [www.expatries.senat.fr/](http://www.expatries.senat.fr/)

## Communauté française

Au **1er janvier 2008**, 63 732 Français, dont 37 619 bi-nationaux, étaient inscrits au registre des Français établis hors de France tenu par les consulats français au Canada, affichant une baisse de 5,2% du nombre de Français inscrits par rapport à celui comptabilisé le 1er janvier 2007 (67 200). La plus grande proportion de Français inscrits se situe dans la tranche d'âge allant de 26 à 60 ans. Cette baisse ne signifie pas pour autant un recul de la population française établie au Canada, mais un signe d'intégration dans un pays où, rappelons-le, l'obtention de la citoyenneté canadienne est relativement simple.

La communauté française au Canada est estimée à 150 000 personnes dont plus des trois quarts dans la seule province de Québec.

C'est à Moncton et à Halifax que le nombre de Français inscrits est le plus faible, avec 856 personnes.

La circonscription de Toronto enregistre 9 275 personnes et accueille 190 filiales françaises parmi lesquelles des grands groupes industriels : Alcatel, Alstom, Air liquide, Rhône Poulenc, Pasteur Mérieux, Sanofi, Eurocopter.... Toutefois, la direction de ces entreprises est confiée à des cadres canadiens ou nord-américains. La direction d'entreprises locales ou contrôlées par des pays tiers est, quant à elle, confiée à des cadres français.

La circonscription de Vancouver totalise 5 920 Français inscrits.

On compte, dans la province de Québec, 47 681 Français inscrits, bien que la communauté française soit estimée à 100 000 personnes. Montréal et ses environs immédiats absorbent la très grande majorité de la population française. Le Grand Montréal constitue un centre privilégié d'implantations d'entreprises françaises. Avec 360 filiales, la France est le 2ème investisseur étranger au Québec, derrière les Etats-Unis, mais devant le Royaume-Uni.

En 2007, le nombre de sociétés françaises au Canada atteignait 800, dont la répartition par province est la suivante :

- Saskatchewan : 0,4%
- Terre-Neuve : 0,4%
- Manitoba : 0,7%
- Nouvelle-Ecosse : 1,4%
- Alberta : 4%
- Colombie-Britannique : 4%
- Ontario : 28,7%
- Québec : 60,4%

Les provinces de Québec et de l'Ontario restent les deux pôles principaux pour l'implantation d'entreprises françaises. La province de Québec, quant à elle, reste la destination privilégiée pour l'immigration française au Canada.

*Dernière mise à jour : 15/04/2008.*

## Associations dans le pays

### Associations françaises

#### Association démocratique des Français à l'étranger - Français du monde (ADFE- FdM)

##### Montréal

Président : Jean ISSERI

Appartement 3 - 324 Carré St Louis # 2 - H2X 1A5 Montréal (Québec)

Courriel : [isseri@colba.net](mailto:isseri@colba.net)

##### Toronto

Présidente : Francine Watkins

4 Admiral road - M5R214 Toronto

Courriel : [francinewatkins@sympatico.ca](mailto:francinewatkins@sympatico.ca) - Internet : [www.adfe-toronto.org/](http://www.adfe-toronto.org/)

#### Union des Français de l'Etranger (UFE)

##### Province de l'Alberta

Présidente : Pina MISTRZAK

10404 - 162 Street - Edmonton (Alberta) T5P 3M3

Téléphone : [1] 780 484 51 02

Courriel : [pinam@telus.net](mailto:pinam@telus.net); - Internet : [www.ufealberta.org/](http://www.ufealberta.org/)

##### Province de l'Ontario

Président : Lucien R.M. BENACEM

685 Mc Cowan Road - P.O. box 66521 - Scarborough Toronto (Ontario) M1J 3N8

Téléphone : [1] 416 438 12 93 - Télécopie : [1] 416 438 12 93

Courriel : [lucienbenacem@rogers.com](mailto:lucienbenacem@rogers.com);

##### Ottawa

Président : Christian LOHYER

Casier Postal 20113 - 390 est rue Rideau - Ottawa (Ontario) K1N 9N5

Téléphone : [1] (819) 772 98 01

Courriel : [contact@ufecanada.fr](mailto:contact@ufecanada.fr) - Internet : [www.ufecanada.org/](http://www.ufecanada.org/)

#### Province du Québec et Provinces Maritimes

Président : Daniel de SIRAN de CAVANAC

1175 rue Bernard - appartement 46 - Outremont Montréal (Québec) H2V 1V5

Téléphone : [1] (514) 278 82 90 - Télécopie : [1] (514) 278 84 39

Courriel : [daniel@desirandecavanac.com](mailto:daniel@desirandecavanac.com) - Internet : [www.ufequebec.ca/](http://www.ufequebec.ca/)

#### Fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger (FIAFE)

##### Montréal Accueil

c/o Consulat général de France - 1501 mc Gill College - 10ème étage - bureau 1000

Montréal (Québec) H3A 3M8

Téléphone : [1] (514) 878 43 85 ou [1] (514) 481 17 12

Courriel : [montrealaccueil@yahoo.fr](mailto:montrealaccueil@yahoo.fr) - Internet : [www.montrealaccueil.org/](http://www.montrealaccueil.org/)

##### Toronto Accueil

2384 Yonge Street - P.O. box 1382 84 628 - Toronto (Ontario) M4P 3J4

Téléphone : [1] (647) 201 10 80

Courriel : [torontoaccueil@yahoo.fr](mailto:torontoaccueil@yahoo.fr) - Internet : [www.toronto-accueil.com/](http://www.toronto-accueil.com/)

### **Autres associations françaises**

Une information plus complète sur les nombreuses associations françaises présentes au Canada peut être obtenue auprès des consulats généraux de France dans ce pays ou par consultation de leur site Internet Rubrique "présence française".

### **Associations franco-canadiennes**

#### **Chambre de commerce française au Canada**

#### **Siège social de Montréal**

1819 René Lévesque Ouest - Bureau 202 - Montréal (Québec) H3H 2P5

Téléphone : [1] (514) 281 12 46 - Télécopie : [1] (514) 289 95 94

Courriel : [accueil@ccfcmntl.ca](mailto:accueil@ccfcmntl.ca) - Internet : [www.ccfcmntl.ca/](http://www.ccfcmntl.ca/)

#### **Section de Québec**

300 rue Métivier - bureau 101 - Québec (Québec) G1M 3Y9

Téléphone : [1] (418) 522 34 34 télécopie : [1] (418) 522 00 45

Courriel : [info@ccfcquebec.ca](mailto:info@ccfcquebec.ca) - Internet : [www.ccfcquebec.ca/](http://www.ccfcquebec.ca/)

#### **Section Réseau Atlantique**

333 Avenue Acadie - Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 1G9

Téléphone : [1] (506) 877 50 14

Courriel : [ccfcra@Dieppe.ca](mailto:ccfcra@Dieppe.ca) - Internet : [www.ccfcmntl.ca/](http://www.ccfcmntl.ca/) rubrique " réseau atlantique "

### **Association France-Canada**

#### **Section de Montréal**

429 rue Viger Est - Montréal (Québec) H2L 2N9

Téléphone : [1] (514) 287 15 83

#### **Section de Toronto**

11 Blythwood Gardens - Toronto (Ontario) M4N 3L2

Téléphone : [1] (416) 485 50 44 - Courriel : [info@france-canada.com](mailto:info@france-canada.com)

### **Association Aquitaine-Canada**

Suite 202 - Tour Notre-Dame - 285 rue Laurier - Hull (Québec) J8X 3W9

Téléphone : [1] (819) 772 47 49

### **Pour en savoir plus**

Vous pouvez consulter, dans l'expatriation de A à Z, notre article sur les associations de Français à l'étranger, ainsi que, dans ce portail pays, la rubrique "ambiance pour un Français".

*Dernière mise à jour : 29/05/2008.*

### **Télévision - Radio**

La chaîne de télévision francophone TV5 Québec Canada est accessible par le câble ou par satellite 24 heures sur 24. Les émissions et les grilles de programme peuvent être consultées sur son site Internet : [www.tv5.ca/](http://www.tv5.ca/) . 15 % de sa programmation sont consacrés à la distribution d'émissions canadiennes.

Radio France Internationale (RFI) peut être captée par satellite ou par câble. Les modes et fréquences de diffusion sur le territoire canadien sont répertoriées sur son site Internet : [www.rfi.fr/](http://www.rfi.fr/) Rubrique " capter RFI " .

Des programmes en français sont également diffusés par certaines chaînes canadiennes (liste non exhaustive) :

- CBC/Radio-Canada (radio, télévision et Internet) : [www.cbc.radio-canada.ca/](http://www.cbc.radio-canada.ca/) est la société de radiodiffusion de service public bilingue du Canada. Radio-Canada : [www.radio-canada.ca/](http://www.radio-canada.ca/) diffuse des émissions uniquement en langue française et CBC en langue anglaise et dans huit langues autochtones : [www.cbc.ca/](http://www.cbc.ca/).
- Radio Canada international (RCI) : [www.rcinet.ca/](http://www.rcinet.ca/) est le service de radiodiffusion international de CBC/Radio-Canada.
- RDI : [www.radio-canada.ca/rdi/](http://www.radio-canada.ca/rdi/) est la chaîne de télévision d'information continue du groupe Radio-Canada.
- Réseau TVA : <http://tva.canoe.com/>. Ce réseau, basé à Québec, offre une programmation uniquement en langue française et peut être capté via le câble dans les autres provinces du Canada.
- TFO : [www.tfo.org/](http://www.tfo.org/). TFO est une télévision éducative avec une programmation en langue française. Elle peut être captée dans les provinces de l'Ontario, du Nouveau Brunswick et de Québec.
- Télé-Québec : [www.telequebec.tv/](http://www.telequebec.tv/).

Il existe de nombreuses autres chaînes thématiques francophones, généralement québécoises, diffusées via le câble ou par satellite :

- ARTV : [www.artv.ca/](http://www.artv.ca/). Chaîne spécialisée québécoise de variétés, fictions, cinéma et magazines consacrés à la culture et aux arts.
- Canal Argent : <http://argent.canoe.com/>. Chaîne québécoise d'information en continu diffusant uniquement des émissions sur les questions financières et le monde des affaires.
- CanalD : [www.canald.com/](http://www.canald.com/). Chaîne québécoise de documentaires sur la criminologie, les enquêtes, les phénomènes de société, les stars hollywoodiennes, les personnalités québécoises, les sports, les biographies, les sciences, ainsi que l'humour.
- Canal Evasion : [www.canalevasion.com/](http://www.canalevasion.com/). Chaîne câblée québécoise diffusant en continu des émissions sur les voyages et la gastronomie.
- Le Canal Nouvelles ou LCN : <http://lcn.canoe.ca/>. Chaîne d'information continue francophone diffusée au Québec.
- Canal Vie : [www.canalvie.com/](http://www.canalvie.com/). Chaîne québécoise de programmes spécialisés sur les questions de santé, de beauté, de la famille, etc. qui cible principalement un public féminin. La chaîne propose également des magazines de variétés et des documentaires.
- Météo Media : [www.meteomedia.com/](http://www.meteomedia.com/). Réseau télévisé canadien en continu diffusé par le câble et consacré à la météorologie. Cette chaîne est également connue sous le nom de " *The Weather Network* ".
- Musimax : [www.musimax.com/](http://www.musimax.com/). Chaîne musicale de Montréal et version québécoise de la chaîne anglophone de l'Ontario " *Muchmoremusic* " qui cible particulièrement les adultes en diffusant, notamment, des émissions spécialisées sur l'histoire musicale des années 60, 70 et 80.
- Musique Plus : [www.musiqueplus.com/](http://www.musiqueplus.com/). Chaîne musicale de Montréal de variétés et d'actualité musicale nationale et internationale.
- Réseau des sports ou RDS : [www.rds.ca/](http://www.rds.ca/). Chaîne de télévision sportive québécoise qui diffuse en continu des événements sportifs, ainsi que des nouvelles du monde du sport. Son équivalent anglophone est le canal TSN (*The Sports Network*), concurrent du réseau sports du radiodiffuseur de service public anglophone " *CBC Sports* ".
- Télétoon Canada : [www.teletoon.com/](http://www.teletoon.com/). Chaîne canadienne ne diffusant que des dessins animés. Existe également en anglais.
- Séries + : [www.seriesplus.com/](http://www.seriesplus.com/). Chaîne québécoise de langue française diffusant en continu des séries télévisées.
- VRAK TV : [www.vrak.tv/](http://www.vrak.tv/). Chaîne francophone québécoise conçue principalement pour les jeunes et les adolescents.
- Ztélé : [www.ztele.com/](http://www.ztele.com/). Chaîne québécoise de langue française, spécialisée dans les sciences, la technologie, la science-fiction et le divertissement extrême.

Le groupement de diffuseurs publics francophones que sont Radio-Canada, Radio France, la Radio Suisse Romande et la RTBF (Radiotélévision belge de la communauté française) à destination des éditeurs des deux continents offre la possibilité de garder un lien étroit avec les cultures francophones : [www.radiosfrancophones.org/](http://www.radiosfrancophones.org/)

Dernière mise à jour : 08/07/2008.

## Presse française

### Réseau des Alliances françaises au Canada

Le réseau canadien comprend 9 Alliances françaises (Ottawa-Gatineau, Calgary, Edmonton, Halifax, Moncton, Toronto, Vancouver, Victoria et Winnipeg) et 5 centres associés. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site suivant : [www.af.ca/](http://www.af.ca/) Rubrique " vie du réseau > coordonnées ".

Certaines de ces alliances disposent d'une bibliothèque où il est possible de consulter, voire d'emprunter, des livres et des magazines en langue française.

### Librairies

Vous trouverez ci-dessous un liste non exhaustive de librairies où il est possible d'acheter des magazines et des livres français, voire en langue française.

A noter que le site du bureau international de l'édition française (BIEF) répertorie sur son site Internet ( <http://bief.org/> Rubrique " les annuaires > libraires à l'étranger ") un certain nombre de librairies francophones présentes au Canada.

### Alberta

- **Librairie le Carrefour**

8627, 91 Street North West - Edmonton (Alberta) T6C 3N1  
Téléphone : [1] (780) 466 10 66 - Télécopie : [1] (780) 469 21 20  
Livres en langue française.

- **Librairie Monette**

818, 49ème avenue South West - Calgary (Alberta) T2S 1G9  
Téléphone : [1] (403) 244 64 33

### Colombie britannique

#### Vancouver

- **Chapters**

2505 Granville Street - Vancouver (Colombie britannique) V6H 3G7  
Téléphone : [1] (604) 731 78 22 - Internet : [www.chapters.indigo.ca/](http://www.chapters.indigo.ca/)  
Presse quotidienne et quelques magazines.

- **Chapters**

788 Robson Street - Vancouver (Colombie britannique) V6Z 1A1  
Téléphone : [1] (604) 682 40 66 - Internet : [www.chapters.indigo.ca/](http://www.chapters.indigo.ca/)  
Presse quotidienne et quelques magazines.

- **Great Canadian news**

1092 Robson street - Vancouver (Colombie britannique) V6E 1A9  
Téléphone : [1] (604) 688 06 09  
Presse quotidienne, magazines.

- **Manhattan bookstore**

1089 Robson Street - Vancouver (Colombie britannique) V6E 1A9  
Téléphone : [1] (604) 681 90 74 - Télécopie : [1] (604) 681 86 19

- **Mayfair**

1535 West Broadway - Vancouver (Colombie britannique) V6J 1W6  
Téléphone : [1] (604) 738 89 51  
Quelques titres français de la presse quotidienne.

- **Quay news and magazines**

Lonsdale quay market - level 1 - North Vancouver (Colombie britannique)  
Téléphone : [1] (604) 984 22 51

- **Sophia Books International**

450 Hastings Street West - Vancouver (Colombie britannique) V6B 1L1  
Téléphone : [1] (604) 684 04 84 - Télécopie : [1] (604) 684 16 83

## Autres villes de la Colombie britannique

Les magasins ci-dessous reçoivent la presse française ou sont susceptibles de commander les publications qui vous intéressent.

- **Bookland Express**  
234 Victoria street - Kamloops (Colombie britannique) V2C 2A2  
Téléphone : [1] (250) 372 83 74 - Télécopie : [1] (250) 851 09 47
- Réseau des magasins **Chapters** (Burnaby, Victoria, Nanaimo, Coquitlam, Kelowna, Langley)  
Internet : [www.chapters.indigo.ca/](http://www.chapters.indigo.ca/)
- **Eddie's news Stand & Novelties**  
611, 2nd Avenue West - Prince Rupert (Colombie britannique) V8J 1H1  
Téléphone : [1] (250) 624 41 34
- **Tanners**  
2436 Beacon Avenue - Sidney (Colombie britannique) V8L 1X6  
Téléphone : [1] (250) 656 23 45

## Manitoba

- **A la Page**  
200 Provencher Boulevard - Winnipeg (Manitoba) R2H 0G3  
Téléphone : [1] (204) 233 72 23 - Télécopie : [1] (204) 231 11 36  
Courriel : [alapage@mts.net](mailto:alapage@mts.net)  
Livres et magazines en langue française.
- **La boutique du Livre**  
315 rue Kenny - Saint Boniface (Manitoba) R2H 3E7  
Téléphone : [1] (204) 237 33 95 - Télécopie : [1] (204) 237 04 38  
Courriel : [bdulivre@mts.net](mailto:bdulivre@mts.net) - Internet : [www.boutiquedulivre.com/](http://www.boutiquedulivre.com/)  
Livres français.

## Moncton et Nouveau Brunswick

- **Librairie acadienne**  
Université de Moncton - Moncton (Nouveau Brunswick) E1A 3E9  
Téléphone : [1] (506) 858 4140 - Télécopie : [1] (506) 858 4585  
Domaines éditoriaux : sciences humaines et sociales
- **Librairie la Grande Ourse**  
577 Main Street - Moncton (Nouveau Brunswick) E1C 1C6  
Téléphone : [1] (506) 853 75 54 - Télécopie : [1] (506) 855 21 41  
Courriel : [lgo@nbnet.nb.ca](mailto:lgo@nbnet.nb.ca)
- **Librairie Le Bouquin**  
3409 rue Principale - Tracadie-Sheila (Nouveau Brunswick) E1X 1C7  
Téléphone : [1] (506) 393 09 18
- **Librairie Matulu**  
21 rue Hill - Edmundston (Nouveau Brunswick) E3V 1H7  
Téléphone : [1] (506) 736 62 77 - Télécopie : [1] (506) 736 60 06  
Courriel : [matulu@nbnet.nb.ca](mailto:matulu@nbnet.nb.ca)
- **Librairie Pélagie**  
221 Boulevard J.D. Gauthier - Shippagan (Nouveau Brunswick) E0B 2P0  
Téléphone : [1] (506) 336 97 77 - Télécopie : [1] (506) 336 97 78  
Courriel : [pelagie@nbnet.nb.ca](mailto:pelagie@nbnet.nb.ca)

## Ontario Ottawa

- **Chapters**

47 Rideau Street - Ottawa (Ontario) K1N 5W8

Téléphone : [1] (613) 241 00 73 - Internet : [www.chapters.indigo.ca/](http://www.chapters.indigo.ca/)

Livres français

- **Globe Mags & Cigars**

57 William Street (Byward Market) - Ottawa (Ontario) K1N 6Z9

Téléphone : [1] (613) 241 72 74

Ouvert 7 jours sur 7 - Presse française et internationale.

- **Librairie du Centre**

435 rue Donald - Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Téléphone : [1] (613) 747 15 53 - Télécopie : [1] (613) 747 08 66

Courriel : [commandes@librairieducentre.com](mailto:commandes@librairieducentre.com) - Internet : [www.librairieducentre.com/](http://www.librairieducentre.com/)

Plus de 50 000 titres en magasin (romans, littérature adulte et jeunesse, ressources pédagogiques, etc.).

- **Librairie du soleil**

33 George Street - Ottawa (Ontario) K1N 8W5

Téléphone : [1] (613) 241 69 99 - Télécopie : [1] (613) 241 56 80

Courriel : [soleil@librairiedusoleil.ca](mailto:soleil@librairiedusoleil.ca)

- **Librairie le Coin du livre**

1657 chemin Cyrville - Ottawa (Ontario) K1B 3L7

Téléphone : [1] (613) 746 12 42 - Télécopie : [1] (613) 746 99 71

Courriel : [coindulivre@bellnet.ca](mailto:coindulivre@bellnet.ca) - Internet : [www.coindulivre.ca/](http://www.coindulivre.ca/)

Livres et magazines français.

- **Mags & Fags**

254 rue Elgin Street - Ottawa (Ontario) K2P 1L9

Téléphone : [1] (613) 233 96 51

Ouvert 7 jour sur 7. Presse française et internationale.

- **Maison de la Presse**

100 Bank Street - Ottawa (Ontario) K1P 5N4

Téléphone : [1] (613) 230 97 74

Presse française.

## Toronto

- **Librairies Chapters / Indigo**

Vous trouverez leurs coordonnées sur le site Internet [www.chapters.indigo.ca/](http://www.chapters.indigo.ca/) Rubrique " localisateur de magasins ".

Magazines français les plus connus.

- **Maison de la Presse Internationale**

99 avenue Yorkville - Toronto (Ontario) M5R 1C2

Téléphone : [1] (416) 928 23 28

Livres et magazines en français.

## Autres villes de l'Ontario

- **Librairie du Vermillon**

6600 Carriere Street - Orleans (Ontario) K1C 1J4

Téléphone : [1] (613) 830 06 44

- **Librairie le Signet**

300 Main Street West - Hawkesbury (Ontario) K6A 2H7

Téléphone : [1] (613) 632 89 12

## Saskatchewan

- **Bouquinerie Gravel Bookstore**

133 5th avenue East - Gravelbourg (Saskatchewan) S0H 1X0

Téléphone : [1] (306) 648 31 56

## Presse canadienne francophone

Vous trouverez sur le site Internet de l'Association de la presse francophone (APF) la liste des principaux journaux francophones au Canada, à l'exception de la province de Québec : <http://journaux.apf.ca/> Rubrique " membres ".

*Dernière mise à jour : 13/06/2008.*

## Poste

Les liaisons postales fonctionnent bien. L'acheminement d'une lettre par avion prend en moyenne 3 à 5 jours entre la France et le Canada. Il faut compter près d'un mois pour un colis par bateau.

### Pour en savoir plus

- Postes Canada : [www.canadapost.ca/](http://www.canadapost.ca/)

*Dernière mise à jour : 29/05/2008.*

## Téléphone - Internet

Les liaisons téléphoniques et Internet fonctionnent parfaitement.

### Téléphone

La plupart des appartements sont raccordés au réseau téléphonique. Si ce n'est pas le cas, votre fournisseur de service téléphonique vous indiquera qui est responsable du câblage. A noter que l'installation d'une ligne téléphonique est aux frais de l'abonné.

Le site Internet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) fournit des informations pratiques pour vous aider à choisir une compagnie de téléphone : [www.crtc.gc.ca/](http://www.crtc.gc.ca/) Rubrique " info aux consommateurs > guide du consommateur sur la concurrence dans le marché des services téléphoniques résidentiels ". En cas de problème, vous pouvez contacter :

- **le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST)**  
Case postale 81088 - Ottawa (Ontario) K1P 1B1  
Numéro gratuit : 1 888 221 16 87 - Ligne ATS gratuite : 711 ou 1 800 855 0511 (serveur vocal)  
Télécopie gratuite : 1 877 782 2924 - Courriel : [info@ccts-cprst.ca](mailto:info@ccts-cprst.ca)

Bell Canada est la plus importante compagnie de téléphone et de télécommunications du pays. Pour faire installer une ligne téléphonique, vous pouvez soit les contacter par téléphone, soit vous rendre à une agence Bell muni d'une pièce d'identité. Il faut compter 60 CAD de frais administratifs pour l'installation d'une ligne. L'abonnement de base est d'environ 35 CAD par mois. Il comprend les appels locaux gratuits et illimités. Plusieurs compagnies offrent également des forfaits téléphonie, Internet et câble. Il est conseillé de bien lire les conditions d'abonnement et de résiliation, surtout si vous effectuez un séjour temporaire. A noter qu'au Canada, le recoupement des fichiers est légal.

Concernant la téléphonie sans fil, la qualité des services, les pratiques commerciales et les tarifs des fournisseurs de services ne sont pas réglementés par le CRTC. Vous trouverez des informations utiles sur les sites Internet suivants :

- CRTC : [www.crtc.gc.ca/](http://www.crtc.gc.ca/) Rubrique " info aux consommateurs > services de téléphones cellulaires (sans fil) "
- l'association canadienne des télécommunications sans fil : [www.cwta.ca/](http://www.cwta.ca/)

A partir de la France, les indicatifs téléphoniques sont les suivants :

Code pays [1] suivi du code ville

- Montréal : 514
- Ottawa : 613
- Toronto : 416 ou 647
- Vancouver : 604

Pour connaître les indicatifs téléphoniques des principales villes du Canada, vous pouvez également consulter le site Internet de TV5 monde : [www.TV5.org/](http://www.TV5.org/) Rubrique " voyageurs > indicatifs téléphoniques ".

Si vous appelez du Canada vers la France, vous devez composer le 011 33.

## Internet

La plupart des Canadiens disposent de l'accès commuté à Internet qui fait partie du service téléphonique de base.

Le CRTC ne réglemente pas les tarifs, les normes de services ou pratiques commerciales des fournisseurs de services Internet. Il est donc conseillé de contacter plusieurs fournisseurs avant de faire son choix. Le site Internet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) fournit des informations pratiques pour vous aider à choisir un fournisseur d'accès : [www.crtc.gc.ca/](http://www.crtc.gc.ca/) Rubrique " info aux consommateurs > Internet ". En cas de problème, vous pouvez contacter :

- **le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST)**  
Case postale 81088 - Ottawa (Ontario) K1P 1B1  
Numéro gratuit : 1 888 221 16 87 - Ligne ATS gratuite : 711 ou 1 800 855 0511 (serveur vocal)  
Télécopie gratuite : 1 877 782 2924 - Courriel : [info@ccts-cprst.ca](mailto:info@ccts-cprst.ca)

Les bibliothèques sont toutes équipées de postes Internet à accès gratuit et les villes comptent de nombreux " cyber espaces " bon marché.

## Pour en savoir plus

- Bell Canada : [www.bell.ca/home/](http://www.bell.ca/home/)
- Annuaire officiel du Canada : [www.canada411.ca/](http://www.canada411.ca/)

*Dernière mise à jour : 05/06/2008.*

## Cadre de vie

### Ambiance pour un Français

Pour bien préparer son séjour au Canada, qu'il s'agisse d'un projet professionnel limité dans le temps ou d'une expatriation permanente, il est conseillé d'oublier les idées reçues et les clichés sur ce pays et, plus particulièrement, sur la Province de Québec. Le Canada reste encore mal connu des Français. Les modes de vie et de pensée canadiens sont en effet plus proches de ceux des Etats-Unis que de ceux des pays européens.

Le Français arrivant au Canada devra avoir à l'esprit les éventuelles difficultés d'adaptation auxquelles il sera confronté. Les principales concernent le climat, éprouvant du fait de la rudesse et de la longueur des hivers (à l'exception de la côte Pacifique et, dans une moindre mesure, de Toronto et d'Ottawa) et d'un enneigement important dans les provinces de Québec et du Manitoba. La culture anglo-saxonne dans certaines provinces pourra dérouter certains.

Il est indispensable de préparer son arrivée en effectuant un repérage préalable sur son futur lieu de résidence. Il est également préférable d'arriver au Canada en été plutôt qu'au coeur de l'hiver. La pratique de l'anglais demeure un atout indispensable pour réussir son intégration sociale et professionnelle. Enfin, le respect de la vie privée est un principe fondamental de la culture canadienne.

Le nouvel arrivant, confronté aux problèmes que pose l'immensité du pays, découvrira rapidement qu'il a beaucoup à apprendre du Canada.

Il devra, par ailleurs, adopter une attitude de réserve et de discrétion pour tout ce qui concerne les problèmes canadiens, surtout ceux ayant trait à la question linguistique et aux affaires constitutionnelles. Quant à la culture du travail, le Canada n'est pas nécessairement un pays facile : le faible nombre de jours de congés annuels laisse en effet peu de place aux loisirs. Par contre, l'ascension professionnelle peut être rapide. Il est donc essentiel d'éviter toute comparaison avec la France afin de profiter pleinement des possibilités offertes.

L'adaptation à la vie locale s'effectue, cependant, sans grande difficulté compte tenu de la relative similitude des coutumes et des usages et des bonnes relations qu'entretiennent Français et Canadiens. Le Français jouit d'une bonne cote de popularité chez les Canadiens lesquels aiment à citer les régions de France qu'ils affectionnent le plus : Paris et la Côte d'Azur. Les Provinces et les Territoires déploient de nombreux moyens pour favoriser l'intégration des nouveaux immigrants et des associations communautaires sont présentes dans les grandes villes et métropoles.

Nombre de nos compatriotes qui ont choisi de s'installer au Canada s'accordent à dire que la clé d'une adaptation réussie repose sur l'élaboration d'un projet structuré et sur une attitude positive et humble, mais en aucun cas conquérante.

**A noter** que, pour un Canadien anglophone, " French " sous-entend " French Canadian ". Afin d'éviter tout malentendu, il est préférable de préciser que l'on est " from France ".

Si le Canada a officiellement adopté le système métrique des poids et mesures, le système anglo-américain est également utilisé dans la vie quotidienne.

### **Alberta - Edmonton et Calgary**

Bien que l'Alberta soit une province anglophone, le français y a été la première langue européenne parlée et des efforts y sont déployés pour développer la langue française. Les Franco-albertains sont concentrés dans les deux pôles urbains d'Edmonton et de Calgary. L'Alberta reste cependant majoritairement anglophone : la langue maternelle est l'anglais et les services sont fournis en anglais. Par conséquent, l'intégration dans cette province passera obligatoirement par la pratique de cette langue.

- Centre d'emploi francophone de Calgary : [www.centredecARRIERE.ab.ca/](http://www.centredecARRIERE.ab.ca/) ;
- Association canadienne-française de l'Alberta : [www.acfa.ab.ca/](http://www.acfa.ab.ca/) ;
- Francophonie Jeunesse de l'Alberta : [www.fja.ab.ca/](http://www.fja.ab.ca/) ;
- Secrétariat francophone de l'Alberta  
Gouvernement de l'Alberta - 500 édifice HSBC - 10055 - 106ème Rue - Edmonton, AB T5J 1G3  
Téléphone: (780) 415 3348 - Télécopie: (780) 422 7533  
Courriel : [francosec@gov.ab.ca](mailto:francosec@gov.ab.ca) - Internet : <http://employment.alberta.ca/> rubrique " francophone secretariat "

### **Iles du Prince Edouard**

Le français est la langue maternelle de près de 4% de la population, mais 25% des habitants de la province se déclarent d'origine française ou acadienne. Un réseau de développement économique et d'employabilité appuie le développement économique communautaire et le développement entrepreneurial francophone dans toutes les régions acadiennes et francophones de la province en stimulant surtout la création d'emplois.

### **Nouvelle-Ecosse**

C'est le berceau de l'Acadie, même si les Acadiens francophones représentent aujourd'hui moins de 4% de la population établie à Halifax et dans la région de Chéticamp. En 2004, la Nouvelle-Ecosse est devenue la 3ème province canadienne à se doter d'une loi sur les services en français.

La Fédération acadienne de Nouvelle-Ecosse est le principal organisme représentant cette communauté : [www.fane.ns.ca/](http://www.fane.ns.ca/) .

### **Terre-Neuve et Labrador**

Depuis les années 1970, les francophones de cette province se battent pour préserver leur langue et se sont dotés d'un organisme, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador : [www.francotnl.ca/](http://www.francotnl.ca/) .

Bien qu'aucune politique officielle de services en français n'existe à l'heure actuelle, la mobilisation est en marche pour les développer.

### **Nouveau-Brunswick - Moncton**

Le Nouveau-Brunswick est la seule province à être officiellement bilingue (français/anglais). Ses habitants ont la réputation d'être accueillants et ouverts d'esprit. L'intégration ne pose généralement pas problème. Les liens privilégiés qui lient la France et l'Acadie favorisent l'insertion des Français dans la communauté acadienne. Cette province cherche également à accroître sa population et a conclu un accord avec le Gouvernement fédéral pour participer plus activement au processus d'immigration en présélectionnant les candidats. Son objectif est d'attirer 5 000 nouveaux immigrants chaque année d'ici 2015.

- Le Centre communautaire Sainte-Anne a pour mission de contribuer à la sauvegarde de la langue et de la culture françaises dans la région majoritairement anglophone de Frédéricton. Ce centre, très dynamique, propose des activités culturelles, sportives et récréatives favorisant les rencontres entre francophones établis dans la capitale : [www.centre-sainte-anne.nb.ca/](http://www.centre-sainte-anne.nb.ca/) ;
- Association France-Canada Moncton : <http://pgodin.net/fcm/> - Courriel : [michccwen@rogers.com](mailto:michccwen@rogers.com)
- Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick : [www.sanb.ca/](http://www.sanb.ca/)
- Société nationale de l'Acadie : [www.snacadie.org/](http://www.snacadie.org/)

## **Saskatchewan - Régina et Saskatoon**

La moindre importance de la communauté francophone (1,9% de la population) rend indispensable la connaissance de l'anglais. Toutefois, cette province mène une politique de promotion et d'accueil des francophones. Les contacts sont faciles dans cette province à la recherche d'immigrants.

- Assemblée communautaire fransaskoise : [www.fransaskois.sk.ca/](http://www.fransaskois.sk.ca/) ;

### **Ontario - Toronto et Ottawa**

La province de l'Ontario compte, après celle de Québec, le plus grand nombre de francophones. L'Office des Affaires francophones en dénombrent 550 000, soit 5% de la population, qui y vivent relativement bien intégrés. La majorité de ces francophones est originaire de la province de Québec. A Toronto, ville cosmopolite et multiculturelle qui attire de nombreux immigrants, l'adaptation est largement facilitée par la maîtrise de l'anglais. Les associations francophones y sont très actives.

A Ottawa, la présence de la communauté francophone facilite l'adaptation des expatriés français. Aussi ne rencontrent-ils pas de difficulté particulière pour s'intégrer. La proximité avec la province de Québec facilite des escapades francophones, notamment à Montréal.

- Toronto Accueil (site Internet en construction) - Courriel : [torontoaccueil@yahoo.fr](mailto:torontoaccueil@yahoo.fr) ;
- Centre francophone de Toronto : [www.centrefranco.org/fr/](http://www.centrefranco.org/fr/)
- Assemblée de la francophonie de l'Ontario : <http://afo.franco.ca/> ;
- Office des Affaires francophones de l'Ontario : [www.ofa.gov.on.ca/](http://www.ofa.gov.on.ca/) .

### **Colombie Britannique - Vancouver**

On rencontre dans toute la Colombie Britannique des personnes aimant s'exprimer en français et vivant dans un environnement francophone. Avec 270 000 francophones, cette province possède la 4ème plus grande communauté francophone du Canada. Cette communauté est organisée et en pleine croissance. Elle a créé une solide infrastructure sociale (la Journée de la Francophonie a vu le jour en 2002 et se déroule chaque année le 20 mars), éducative (loi scolaire reconnaissant à la minorité française le droit à l'éducation en langue française) et économique qui offre des services et des activités en français, en réponse aux besoins particuliers de cette population et de cette région francophone du Canada.

- La francophonie en Colombie-Britannique : [www.lacolombiebritannique.ca/](http://www.lacolombiebritannique.ca/)

## **Manitoba - Winnipeg**

Le Manitoba possède la 3ème communauté francophone du Canada, exception faite de la province de Québec. La présence d'une importante communauté francophone dans le quartier Saint-Boniface de la capitale devrait faciliter l'intégration, mais la connaissance de l'anglais est nécessaire pour s'adapter rapidement. Le Gouvernement du Manitoba se mobilise pour attirer les immigrants et, à compter de 2016, il souhaite accueillir 20 000 étrangers par an, dont 1 400 en provenance des pays francophones.

- Accueil francophone : [www.accueilfrancophonemb.com/](http://www.accueilfrancophonemb.com/) ;
- Société franco-manitobaine : [www.sfm-mb.ca/](http://www.sfm-mb.ca/)

*Dernière mise à jour : 29/05/2008.*

## **Conditions générales de sécurité**

Vous trouverez toute information utile sur les conditions générales de sécurité au Canada sur le site " [Conseils aux voyageurs](#) " du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Vous pouvez également consulter le site Internet de la Sécurité publique du gouvernement canadien : [www.safecanada.ca/](http://www.safecanada.ca/) .

*Dernière mise à jour : 05/06/2008.*

## **Loisirs**

### **Alliances françaises**

Il existe un portail Internet ( [www.af.ca/](http://www.af.ca/) ) permettant d'accéder au réseau d'Alliances françaises présentes au Canada (Moncton, Halifax, Ottawa-Gatineau, Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton et Montréal).

### **Télévision**

Plusieurs dizaines de chaînes nationales et internationales, notamment les grandes chaînes américaines, peuvent être captées soit par la voie hertzienne, soit par le câble. La télévision offre un très vaste choix de programmes dont la qualité est cependant variable.

Il existe de nombreux vidéoclubs où il est possible de louer des films français. N'apportez votre magnétoscope que s'il est en bi-voltage et multistandard et capable de lire le NTSC. Pour les lecteurs DVD, le Canada se trouve en zone 1. Pour mémoire, la France se situe en zone 2.

### **Radio**

Les services anglais et français du réseau FM de CBC-Radio Canada diffusent tous deux de la musique classique. Un nombre important de stations FM et AM se partagent le marché et offrent des programmes comparables à ceux des stations françaises. Il existe une multitude de chaînes anglophones dans les provinces et, en général, une radio francophone.

### **Cinéma**

Le cinéma américain domine le marché, surtout dans les salles appartenant aux deux principaux distributeurs canadiens.

Ceux-ci ne diffusent que les films français ayant déjà connu un large succès en France. Toutes les villes comptent de nombreuses salles de cinéma. A Vancouver, un festival international se tient chaque année et il existe une cinémathèque de qualité (" Pacific "). Le festival international du film de Toronto est un important rendez-vous cinématographique. Toronto accueille également la fête du cinéma international francophone Cinéfranco : [www.cinefranco.com/](http://www.cinefranco.com/) .

On emploie l'expression " movie theater " en référence au cinéma.

## **Théâtre**

La majorité des pièces proposées sont en langue anglaise. A l'exception du théâtre universitaire, elles empruntent le plus souvent au répertoire du théâtre de boulevard. Ottawa dispose d'une salle francophone " La Nouvelle scène " et le Centre National des Arts organise chaque année une programmation de théâtre francophone. Toronto abrite le Théâtre français : [www.theatrefrancais.com/](http://www.theatrefrancais.com/) .

## **Danse**

La Canada possède plusieurs troupes de ballet : le Ballet Royal de Winnipeg, le ballet national du Canada, ainsi que les grands ballets canadiens de Montréal. Des festivals, canadiens et internationaux, de danse contemporaine se tiennent chaque année à Toronto, Vancouver, Montréal et Calgary. Toronto accueille également le " Canadian Aboriginal Festival " ( [www.canab.com/](http://www.canab.com/) ).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet du Conseil des Arts du Canada : [www.canadacouncil.ca/](http://www.canadacouncil.ca/) . Vous y trouverez le calendrier des festivals des arts de la scène au Canada.

## **Musique**

L'Orchestre du Centre National des Arts (CNA), l'Orchestre symphonique d'Ottawa, ainsi que les orchestres symphoniques de Toronto, Vancouver, Edmonton et Calgary proposent de nombreux concerts.

L'opéra est surtout représenté à Toronto (" Canadian Opera Compagny " et " Opera Atelier ").

## **Expositions**

Ottawa possède de nombreux musées dont le Musée canadien des Civilisations à Gatineau. Des expositions sont régulièrement organisées au Musée des Beaux-Arts du Canada ( [www.gallery.ca/](http://www.gallery.ca/) );

Toronto possède cinq grands musées, parmi lesquels le musée royal de l'Ontario et l'Art Gallery of Ontario, ainsi qu'une cinquantaine de galeries d'art.

A signaler également : à Vancouver, la Vancouver Art Gallery, le Vancouver Museum, le Musée d'Anthropologie de l'Université de Colombie Britannique (UBC), à Calgary, le Glenbow Museum et, à Edmonton, le Musée de l'Alberta qui dispose de plusieurs galeries où se tiennent des expositions d'artistes locaux (art indien et inuit). La Galerie d'Art de l'Université de Moncton expose aussi régulièrement de l'artisanat local et des créations d'artistes locaux.

## **Bibliothèques**

Le Canada compte de nombreuses bibliothèques municipales et universitaires de qualité. On en dénombre à ce jour plus de 21 000.

## **Gastronomie**

Vancouver et Toronto comptent de nombreux restaurants où l'on sert une authentique cuisine exotique. La cuisine asiatique est la plus représentée.

*Dernière mise à jour : 29/05/2008.*

## Tourisme

### Ottawa

La capitale fédérale compte de nombreux musées et monuments historiques. Les sites touristiques les plus fréquentés sont le Parc naturel de la Gatineau, la région des Grands lacs, la chaîne des Laurentides et la vallée du Saint Laurent.

### Edmonton

Il existe de nombreux parcs nationaux ou provinciaux, notamment dans les Montagnes Rocheuses, permettant de pratiquer le ski et la randonnée. Jasper et Banff, situées à environ 350 km d'Edmonton, sont les principales stations de montagne. Les nombreux lacs des environs immédiats d'Edmonton (30 à 50 km) sont très fréquentés par les citoyens. Des manifestations locales se déroulent chaque année. Ainsi, Calgary organise au mois de juin les journées du Stampede (courses de chariots et rodéos) pour les nostalgiques de la conquête de l'ouest. En juillet, à Edmonton, les journées du Klondike, sorte de carnaval, évoquent la ruée vers l'or à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

### Halifax

Halifax est la première ville fondée et colonisée par les Anglais. Grâce à son port et à ses infrastructures bancaires, Halifax est la métropole incontestée des provinces de l'Atlantique.

### Moncton

L'une des curiosités de la ville est la " Colline magnétique " située au nord-ouest de la ville. Il s'agit d'une illusion d'optique très curieuse : moteur au point mort et frein desserré, les voitures semblent remonter la pente comme sous l'effet d'une attraction magnétique. 250 000 mille voitures font l'expérience chaque année.

A ne pas manquer :

- Shediac, située sur la côte est, est un lieu de villégiature apprécié pour ses plages ;
- les parcs nationaux de Fundy et Kouchibouguac proches de la ville et ouverts à la belle saison ;
- le Grand Pré, lieu de départ de la déportation des Acadiens ;
- la reconstitution de la forteresse de Louisbourg.

### Toronto

De nombreux sites méritent une visite, notamment les célèbres chutes du Niagara, les lacs, les parcs provinciaux (parc Algonquin) et la baie géorgienne. A voir également les forêts au nord de la province. La ville elle-même possède un assez grand nombre de musées et de galeries d'art de qualité.

Les principaux sites historiques sont : le fort York, le village historique " Black Creek " et Casa Loma. La ville dispose également d'équipements de prestige (tour CN et stade du "Skydome").

### Vancouver

Le tourisme occupe une place importante dans l'économie de la province. Elle est dotée d'un excellent réseau routier permettant l'accès aux nombreux parcs nationaux et provinciaux (plus de 160), aux stations de montagne des Rocheuses et aux sites d'intérêt touristique (Fort Langley, Fort Rodo Hill). Victoria est riche en musées et en curiosités artisanales.

Vancouver est bâtie sur un site superbe. Il convient de visiter notamment le quartier chinois, les jardins et parcs (dont Stanley park), le musée d'anthropologie et de se promener sur les nombreuses plages le long du Pacifique.

### Pour en savoir plus

- Pour toute information à caractère touristique sur le Canada, vous pouvez vous adresser à :  
**La Commission canadienne du Tourisme**  
22 rue Caumartin - 75009 Paris (fermé au public)

Téléphone : 01 44 12 80 40 - Télécopie : 01 43 12 80 41

Internet : [www.canada.travel/splash.fr.html](http://www.canada.travel/splash.fr.html) et <http://explore.canada.travel/>

Pour toute demande de brochure, vous pouvez consulter le site Internet : [www.brochurescanada.com/](http://www.brochurescanada.com/)

- Parcs Canada : [www.pc.gc.ca/](http://www.pc.gc.ca/)
- Office du tourisme de l'Alberta : [www1.travelalberta.com/en-ca/](http://www1.travelalberta.com/en-ca/)
- Office du tourisme de la Colombie britannique : [www.hellobc.com/](http://www.hellobc.com/)
- Office du tourisme de l'Île du Prince Edward : [www.gov.pe.ca/visitorsguide/](http://www.gov.pe.ca/visitorsguide/)
- Office du tourisme du Manitoba : [www.travelmanitoba.com/](http://www.travelmanitoba.com/)
- Office du tourisme du Nouveau Brunswick : [www.tourismnbcanada.com/](http://www.tourismnbcanada.com/)
- Office du tourisme de la Nouvelle Écosse : <http://novascotia.com/>
- Office du tourisme de l'Ontario : [www.ontariotravel.net/](http://www.ontariotravel.net/)
- Office du tourisme de la Saskatchewan : [www.sasktourism.com/](http://www.sasktourism.com/)
- Office du tourisme de Terre-Neuve et Labrador : [www.newfoundlandlabrador.com/](http://www.newfoundlandlabrador.com/)
- Office du tourisme des Territoires du Nord-Ouest : [www.explorenwt.com/](http://www.explorenwt.com/)
- Office du tourisme du Yukon : <http://travelyukon.com/>

*Dernière mise à jour : 06/06/2008.*

## Fêtes légales

### Jours fériés à l'échelle nationale

- Jour de l'An : 1er janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine : le lundi précédant le 25 mai. Cette fête célèbre le jour de naissance de la Reine Victoria, née le 24 mai 1837.
- Fête du Canada : 1er juillet. Lorsque le 1er juillet tombe un dimanche, le jour de fête légale est reporté au 2 juillet. Le 1er juillet marque le jour anniversaire de l'union des provinces en une fédération appelée Canada. Cette fête s'est successivement nommée " jour anniversaire de la Confédération ", puis " fête du Dominion " pour devenir officiellement en 1982 la " fête du Canada ".
- Fête du travail : 1er lundi de septembre
- Action de grâces : 2ème lundi d'octobre. Cette fête fut célébrée pour la première fois au Canada à l'occasion de la guérison du Prince de Galles d'une grave maladie.
- Jour du souvenir : 11 novembre
- Noël : 25 décembre
- Lendemain de Noël : 26 décembre.

Peuvent venir s'y ajouter des jours fériés propres à la province ou au territoire.

### Jours fériés des provinces et territoires

#### Ontario

- Fête de la famille : 3ème lundi de février ;
- Congé civique : 1er lundi d'août.

#### Québec

Fête nationale : 24 juin.

#### Nouvelle Écosse

Jour de la Fondation : 1er lundi d'août, sauf à Halifax où il varie d'année en année, normalement août ou juillet.

## **Nouveau Brunswick**

Fête du Nouveau-Brunswick : 1er lundi d'août.

## **Manitoba**

- Congé civique : 1er lundi d'août ;
- Jour de Louis Riel : 3ème lundi de février.

## **Colombie Britannique**

Fête de la Colombie Britannique : 1er lundi d'août.

## **Île du Prince Édouard**

Jour de la Fondation : par proclamation, normalement le 1er lundi d'août.

## **Saskatchewan**

- Fête de la famille : 3ème lundi de février ;
- Congé civique : 1er lundi d'août.

## **Alberta**

- Fête de la famille : 3ème lundi de février ;
- Jour du patrimoine : 1er lundi d'août.

## **Terre-Neuve et Labrador**

- Fête de Saint Patrick : le lundi le plus près du 17 mars ;
- Fête de Saint Georges : le lundi le plus près du 23 avril ;
- Jour de la Découverte : le lundi le plus près du 24 juin ;
- Jour du Souvenir : le lundi le plus près du 1er juillet ;
- Jour des Orangistes : le lundi le plus près du 12 juillet ;
- Jour des Régates / Congé civique : la date de ce jour férié est fixée par décision du conseil municipal.

## **Territoires du Nord-Ouest**

- Journée nationale des Autochtones : 21 juin ;
- Congé civique : 1er lundi d'août.

## **Yukon**

Jour de la Découverte : 3ème lundi d'août.

## **Nunavut**

Fête du Nunavut : 9 juillet.

## **Pour en savoir plus**

- Site officiel du gouvernement canadien " patrimoine canadien " : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/) Rubrique " citoyenneté et identité > cérémonial et promotion des symboles canadiens > jours fériés et autres dates importantes ".
- TV5 monde : [www.tv5.org/](http://www.tv5.org/) Rubrique " voyageurs > jours fériés dans le monde ".

*Dernière mise à jour : 09/06/2008.*

## Sports

De nombreux sports peuvent être pratiqués au Canada, été comme hiver. Les parcs provinciaux et nationaux offrent de belles et longues randonnées au coeur d'une nature splendide.

Le sport préféré des Canadiens est le hockey sur glace. Viennent ensuite le football américain, le basket-ball et le base-ball. La place et la pratique du football (*soccer*) au sein des diverses communautés canadiennes connaissent une forte augmentation.

Association canadienne de soccer : [www.canadasoccer.com/](http://www.canadasoccer.com/)

Montréal organise un Grand Prix de Formule Un.

### Ottawa

La ville et ses environs offrent de nombreuses possibilités d'activités sportives : en hiver, le patinage, le curling, le hockey sur glace, le ski (alpin et de fond), la luge, la raquette à neige et le chien de traîneau ; en été, le golf, le cyclisme, l'équitation, la natation, le vol à voile, le tennis et les sports nautiques. Il existe un grand choix de clubs de sport.

Les stations de ski, de faible dénivellation (100 à 200 mètres), sont bien équipées. A noter que les pistes de ski de fond sont remarquables. Le ski alpin se pratique plutôt dans les Rocheuses et la province de Québec

Des rencontres internationales sont organisées, notamment pour les sports nord-américains (base-ball, football américain et hockey sur glace).

Des courses hippiques se déroulent à Aylmer, à 15 km d'Ottawa, plusieurs mois par an.

Chasse et pêche peuvent être pratiquées, sous réserve de détenir un permis. Il convient de se renseigner auprès des autorités locales compétentes. En principe, un permis de chasse ou de pêche français est exigé.

### Edmonton

Tous les sports de neige et de glace peuvent être pratiqués dans la région, de même que le canoë, le golf, le tennis, le squash et l'équitation. Les clubs de sports sont nombreux et bien équipés.

Chasse et pêche sont autorisées à condition de posséder un permis. Il convient de s'adresser sur place aux agences du Département de la Pêche et de la Chasse pour l'obtention du permis de chasse et, pour la pêche, aux magasins d'articles de pêche.

### Moncton et Halifax

Il est possible de pratiquer tous les sports : base-ball, hockey, basket-ball, football américain, etc. Les sports individuels de neige sont très appréciés, notamment le patinage, le ski de fond et alpin (une à trois heures de route) et le curling. Peuvent également être pratiqués le tennis, la natation, la voile et le golf. Il existe de nombreux clubs de sport. Des rencontres sportives se tiennent régulièrement (tennis, hockey en hiver et base-ball).

La chasse et la pêche récréative réglementée sont autorisées à condition d'être détenteur d'un permis gratuit pour les résidents. Ce permis doit être demandé auprès des autorités municipales pour la chasse et auprès des autorités provinciales pour la pêche.

### Toronto

Il est possible de pratiquer tous les sports et plus particulièrement le hockey, le base-ball, le patinage, le ski, la natation, le tennis, le golf, la voile, mais aussi la course à pied et le VTT. Les lacs en Ontario permettent de pratiquer la raquette à neige et la pêche sur glace. Il existe de nombreux clubs de sport, notamment de tennis, de natation, de voile et de golf. Les rencontres sportives sont fréquentes, surtout en football américain, base-ball (Blue Jays), basket-ball et hockey (Maple

Leafs est l'équipe de hockey de la ville).

Chasse et pêche sont autorisées à condition de détenir un permis. Le permis de port d'armes doit être demandé auprès de la police de la Province. Le permis de chasse est délivré par le ministère du Tourisme.

## **Vancouver**

Vancouver est le paradis des sportifs et le sport est un excellent moyen de lier connaissance avec des Canadiens. Tous les sports, collectifs et individuels, peuvent être pratiqués à un coût raisonnable. Les plus appréciés sont le hockey sur glace, la voile et le tennis. Les autres sports pouvant être pratiqués sont le patinage, la natation, le golf (nombreux terrains publics et privés) et le ski. En hiver, les pistes de ski se trouvent à une demi-heure en voiture du centre-ville de Vancouver.

Des rencontres sportives nationales et internationales se déroulent fréquemment en hockey et en football américain. Les courses hippiques se tiennent tous les jours d'avril à octobre.

La chasse et la pêche sont autorisées à condition de posséder un permis délivré par les autorités locales.

La ville accueillera en 2010 les Jeux olympiques d'hiver.

## **Pour en savoir plus**

Vous pouvez consulter le site " Patrimoine Canadien " : [www.pch.gc.ca/](http://www.pch.gc.ca/) Rubrique "sport ".

*Dernière mise à jour : 29/05/2008.*

## **Coût de la vie**

### **Monnaie et change**

L'unité monétaire est le dollar canadien (CAD), appelé familièrement " *buck* ". Dans la vie courante, seul le signe \$ est affiché devant le prix.

La monnaie canadienne se compose de pièces de un dollar appelé " *loonie* ", de deux dollars appelé " *toonie* " et de pièces de 1, 5, 10 (ou *dime*) et 25 cents. Les cents et les *dimes* américains sont acceptés dans les magasins pour la même valeur que les cents et les *dimes* canadiens. Les billets se déclinent en différentes couleurs et dessins. Les plus usités sont les billets de 5 \$ (bleus), de 10 \$ (mauves), de 20 \$ (verts), de 50 \$ (rouges) et de 100 \$ (bruns).

Les principales cartes bancaires internationales telles que American Express, Diners Club, MasterCard et Visa mais aussi Interac, Plus et Maestro sont généralement acceptées au Canada. Les distributeurs automatiques de billets sont très répandus. Vous en trouverez dans les banques, les aéroports, les galeries marchandes, etc.

La carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé au Canada, même pour régler des achats de faible montant.

## **Pour en savoir plus**

- Banque du Canada : [www.bank-banque-canada.ca/](http://www.bank-banque-canada.ca/)

*Dernière mise à jour : 17/04/2008.*

## **Opérations bancaires**

Il n'y a pas de restriction sur les sommes d'argent qui peuvent être importées ou exportées du Canada. Cependant, vous devez déclarer auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à votre arrivée ou lors de votre départ du pays, les montants égaux ou supérieurs à 10 000 \$, ou leur équivalent en devises étrangères, que vous transportez avec

vous. Il peut s'agir d'espèces, de chèques de voyage, d'actions, d'obligations, etc.

L'ouverture d'un compte bancaire est simple et rapide. Les moyens de paiement offerts sont la carte de débit, la carte de crédit internationale et le chéquier.

De nombreux employeurs règlent par chèque le salaire de leurs employés.

Il existe un grand choix de banques canadiennes et étrangères. Les banques canadiennes disposent d'un vaste réseau comptant plus de 8 000 succursales et près de 18 000 guichets automatiques répartis dans toutes les régions du pays.

En cas de départ, même définitif, du Canada, vous n'êtes pas tenu de clôturer votre compte bancaire. Renseignez-vous auprès de votre banque au Canada.

### **Pour en savoir plus**

- Agence de la consommation en matière financière du Canada : [www.fcac-acfc.gc.ca/](http://www.fcac-acfc.gc.ca/) Rubrique " pour les consommateurs "
- l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) : [www.cbsa-asfc.gc.ca/](http://www.cbsa-asfc.gc.ca/) Rubrique " voyageurs " ou " publications et formulaires > vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus ? "
- Association des banquiers canadiens : [www.cba.ca/](http://www.cba.ca/) Rubriques " information des consommateurs " et " notre secteur > les banques du Canada ". Vous trouverez dans cette rubrique une liste des principales banques canadiennes et étrangères présentes au Canada.

*Dernière mise à jour : 18/06/2008.*

## **Budget**

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros ou en tentant d'apprécier son pouvoir d'achat en France pour une somme donnée. Cette appréciation doit se faire avant tout sur le montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros.

Le coût de la vie au Canada est généralement moins élevé que celui de la plupart des pays européens comme la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou encore l'Espagne. Toutefois, il varie considérablement d'une province à l'autre.

A titre d'exemple, le coût de la vie à Toronto est 25% moins élevé qu'à Londres. A Ottawa, la capitale fédérale, il est 6% moins élevé que celui de Glasgow et 9% moins élevé que celui d'Amsterdam. A l'échelle mondiale, Toronto se place au 47ème rang des villes les plus chères, alors que Paris se situe au 15ème rang.

Les villes canadiennes où le coût de la vie est le plus élevé sont, par ordre décroissant, Toronto, Vancouver, Calgary, Montréal et Ottawa.

L'accès à la propriété au Canada est relativement facile. Les immigrants peuvent devenir propriétaires moyennant un emprunt immobilier raisonnable. Le prix moyen d'une maison dans la plupart des villes canadiennes se situe autour de trois fois le revenu annuel moyen. L'immobilier est plus cher à Toronto et à Calgary (quatre à cinq fois le revenu annuel moyen) et à Vancouver (sept à huit fois le revenu annuel moyen).

En comparaison avec beaucoup d'autres pays occidentaux, les produits alimentaires, à l'exception des produits importés (fromages, alcool, cigarettes, etc.), la restauration, les sorties, les loisirs, le carburant, les véhicules automobiles et l'énergie sont moins chers au Canada. Cependant, les conditions climatiques peuvent entraîner une consommation d'énergie plus importante. L'assurance automobile est chère.

Il convient de se montrer vigilant sur les taxes et les pourboires (*tips*). Les prix affichés sont exprimés hors taxes, lesquelles s'élèvent en moyenne à 15%. Ce pourcentage comprend :

- la taxe fédérale GST (*Goods and Services Tax*) d'un montant de 5% applicable sur la plupart des achats au Canada .

- la taxe provinciale PST (*Provincial Sales Tax*) dont le montant et l'application varient selon la province ou le territoire. Elle s'élève à 7,5% dans la province de Québec, à 8% en Ontario et à 9% en Colombie britannique. L'Alberta est la seule province du Canada à ne pas imposer de PST. Il existe cependant une taxe de 4% appelée " *Tourism Levy* " pour le secteur de l'hôtellerie. Les Provinces de la Nouvelle Ecosse et de Terre-Neuve et Labrador ont harmonisé la taxe provinciale (PST) avec la taxe gouvernementale (GST) pour créer une unique taxe : la HST (*Harmonized Sales Tax*) dont le taux est de 15%.

Ces taxes peuvent, dans certains cas, être remboursées. Cette disposition concerne, notamment, le personnel détaché au Canada qui est exempté de la taxe provinciale.

Le pourboire (*tip*) est généralement compris entre 10 et 15% de la note.

### Budget mensuel moyen

Ces informations sont données à titre indicatif

#### Moncton

Pour un célibataire	2 700 à 3 000 CAD
Pour un couple sans enfants	3 600 à 4 200 CAD
Pour un couple avec 2 enfants	4 000 à 5 200 CAD

(données 2006 du consulat général de France à Moncton et Halifax)

#### Ottawa

Pour un célibataire	3 000 euros
Pour un couple sans enfants	3 500 euros
Pour un couple avec 2 enfants	5 000 euros

(données 2008 de l'Ambassade de France à Ottawa)

#### Toronto

Pour un célibataire	2 400 euros
Pour un couple sans enfants	3 400 euros
Pour un couple avec 2 enfants	4 800 euros

(données 2008 du consulat général de France à Toronto)

#### Vancouver

Pour un célibataire	2 300 euros
Pour un couple sans enfants	3 000 euros
Pour un couple avec 2 enfants	6 000 euros

(données 2008 du consulat général de France à Vancouver)

### Pour en savoir plus

- Se rendre au Canada : [www.serendreaucanada.gc.ca/](http://www.serendreaucanada.gc.ca/) Rubrique " bienvenue au Canada > déménager au Canada > le coût de la vie ".
- Statistiques Canada : [www.statcan.ca/](http://www.statcan.ca/)

Dernière mise à jour : 18/06/2008.

## Evolution des prix

### Taux d'inflation entre 2003 et 2007

- 2003 : + 2,7 %
- 2004 : + 1,8 %
- 2005 : + 2,2 %
- 2006 : + 2 %
- 2007 : + 2,1 %

(Source : Service économique français au Canada [www.dgtpe.fr/se/canada/](http://www.dgtpe.fr/se/canada/) Rubrique " informations pays ")

### Evolution des prix d'avril 2007 à avril 2008

Pour cette période, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,7 %. Cette augmentation est principalement due à la flambée du prix de l'essence. La province où l'inflation a été la plus modérée est l'Ontario (+ 1,3 %) et celles les plus touchées sont l'Alberta et la Saskatchewan, en raison notamment de la hausse du prix des logements neufs.

Parmi les produits les plus touchés par la hausse des prix :

- le mazout et autres combustibles : + 36,9 % , notamment dans les provinces de l'Atlantique
- l'essence : + 11,6 % , notamment dans les provinces des Prairies
- les produits de boulangerie : + 10,4 %
- l'eau : + 9,4 %
- les transports urbains (autobus et métro) : + 5,3 %
- les logements neufs : + 4,3 %
- les soins dentaires : +3,8 %
- les transports publics : + 3,5 %
- la restauration : + 1,9 %
- les loyers : + 1,8 %
- les boissons alcoolisées et les produits du tabac : + 1,8 %
- l'alimentation : + 1,7 %
- les soins de santé : + 1,8 %

Les produits dont le prix a diminué sur cette période sont :

- les légumes frais : - 17,3 %
- le matériel et l'équipement informatique : - 14,4 %
- les vêtements pour femmes : - 6,7 %
- les véhicules automobiles à l'achat et à la location : - 6,6 %
- l'habillement et les chaussures : - 3,5 %
- ameublement et équipement ménager : - 1,4 %

(Source : statistique Canada [www.statcan.ca/](http://www.statcan.ca/) Rubrique " prix et indices des prix ")

*Dernière mise à jour : 18/06/2008.*

## Logement

### Où se loger ?

#### Moncton et Halifax

Les quartiers résidentiels sont situés au centre et à la périphérie de la ville. Les logements sont généralement équipés en gros électroménager. Le marché locatif se limite à des appartements de petite taille et il est difficile de trouver une maison à louer.

Pour un logement de 3 pièces, les charges mensuelles varient de 250 à 300 CAD par mois pour l'électricité et le chauffage.

#### Exemples de loyers mensuels (chiffres 2006)

	Studio	3 pièces	Villa
<b>Quartier résidentiel</b>	475 à 500 CAD	925 CAD à 1 000 CAD	1 800 à 2 000 CAD
<b>Banlieue</b>	---	675 à 750 CAD	1 200 à 1 700 CAD

(données 2006 du Consulat général de France à Moncton et Halifax)

#### Ottawa

Les quartiers résidentiels sont ceux de Rockliffe, New Edimburgh, Alta Vista, Old Ottawa South et du Glebe.

Il existe une certaine variété de choix pour tous les types de logement. Il est cependant difficile de trouver de grands logements. Les appartements sont rarement meublés, mais disposent toujours d'une cuisine équipée. Les charges ne sont généralement pas comprises dans le prix du loyer.

#### Exemples de loyers mensuels (chiffres 2008)

	3 pièces	Villa
<b>Rockliffe et New Edimburgh</b>	2 500 CAD	3 500 CAD
<b>Quartier résidentiel</b>	1 500 CAD	3 000 CAD
<b>Banlieue</b>	1 000 CAD	2 000 CAD

(données 2008 de l'Ambassade de France à Ottawa)

#### Toronto

Toronto est une ville très étendue. Les principaux quartiers résidentiels sont situés près du centre ville (Forest Hill, Rosedale et l'Annex) et dans le quartier des Beaches.

Le nombre de logements offerts à la location est assez faible, ce qui rend le prix des loyers assez élevé. Les biens à la vente sont plus nombreux, mais d'un coût comparable à celui de Paris. A titre indicatif, le prix moyen d'un bien immobilier à l'achat s'élevait en Ontario, d'après les chiffres de l'Association canadienne de l'immobilier ([www.crea.ca/](http://www.crea.ca/)), en avril 2008 à 314 041 CAD (avril 2007 : 299 796 CAD).

Les charges à ajouter au loyer comprennent l'eau, le chauffage (généralement au gaz), l'électricité, le téléphone, le réseau câblé et l'enlèvement des ordures ménagères. Le loyer de nombreux logements inclut tout ou partie des charges. Les charges représentent en moyenne 7,5 à 8 % du montant du loyer.

#### Exemples de loyers mensuels (chiffres 2008)

	Prix du m2	Studio	3 pièces	5 pièces	Villa
<b>Forest Hill</b>	20 à 30 CAD	1 200 CAD	2 500 CAD	3 500 CAD	---
<b>Quartier résidentiel</b>	supérieur à 30 CAD	1 500 CAD	2 800 CAD	4 500 CAD	4 000 CAD
<b>Banlieue</b>	10 à 20 CAD	800 CAD	1 500 CAD	2 500 CAD	2 500 CAD

(données 2008 du consulat général de France à Toronto)

#### Vancouver

Les quartiers résidentiels se situent à l'ouest de la ville (West Vancouver).

Le marché de la location connaît une forte demande et les loyers sont, par conséquent, élevés. La recherche d'un logement peut prendre plusieurs semaines. Les animaux de compagnie sont rarement acceptés. Les logements sont généralement dotés d'une cuisine équipée et souvent d'un lave-linge et d'un sèche-linge. Les immeubles sont pourvus de parkings loués entre 75 et 100 CAD. La plupart des immeubles du centre ville sont équipés de salles de sport et de piscines.

#### Exemples de loyers mensuels (chiffres 2008)

	Prix du m2	Studio (45 à 50 m2)	3 pièces (80 m2)	Villa
Quartier résidentiel	25 CAD	1 125 à 1 250 CAD	2 000 CAD	3 500 à 3 800 CAD
Banlieue	20 CAD	900 à 1 000 CAD	1 600 CAD	2 800 à 3 800 CAD

(données 2008 du consulat général de France à Vancouver)

Dernière mise à jour : 30/05/2008.

### Conditions de location

Qu'il s'agisse d'une location ou d'un achat, les prix de l'immobilier varient fortement selon la province, la ville, le quartier, le type et la surface du logement et la proximité des services (commerces et transports en commun). Le logement est moins cher à l'extérieur des grandes villes. Au Canada, 35% à 50% des revenus sont consacrés à l'habitat (loyer, charges et services publics). Généralement, les locations sont gérées directement par les propriétaires par le biais de petites annonces, mais certaines peuvent être proposées par des agences immobilières (*real estate agencies*). La commission d'agence s'élève à 10% du loyer annuel et est généralement à la charge du propriétaire. Le marché locatif est réduit.

Les baux sont en général conclus pour un an renouvelable et le loyer est souvent payable d'avance (un ou deux mois). Le propriétaire peut exiger la remise de chèques postdatés pour la durée du bail. Le propriétaire peut demander des renseignements personnels et est autorisé à vérifier la solvabilité du locataire.

En guise de garantie, le règlement du dernier mois de loyer vous sera également demandé, sauf dans la province de Québec.

Enfin, au Canada, le contrôle de la hausse des loyers est assuré par l'administration municipale et provinciale. En Ontario, par exemple, il s'applique aux contrats de location en cours. Toutefois, en cas de changement de locataire, le propriétaire est autorisé à augmenter autant qu'il le souhaite le loyer. Dès qu'un contrat est conclu entre un locataire et un propriétaire, il est assujéti à nouveau au contrôle de la hausse des loyers.

### Location temporaire

#### Hôtel

Certains établissements proposent des locations hebdomadaires et mensuelles.

#### Auberge de Jeunesse

Il existe de nombreux " *Bed and Breakfast* " (B & B), ainsi que les foyers de jeunes (YMCA, YWCA, etc.).

### Autres formes de logement

Les nouveaux arrivants peuvent être hébergés chez un parrain . Vous pouvez vous renseigner sur place auprès des associations et des organismes d'accueil des immigrants.

La colocation (*flatshare*) est assez répandue et idéale pour se familiariser rapidement avec la vie locale et le pays, tout en sachant qu'il faudra peut-être jusqu'à deux mois de recherche avant de pouvoir emménager dans le logement que vous

aurez choisi de louer.

## **Types d'habitation**

### **Chambre**

Il s'agit de maisons divisées en plusieurs chambres privées louées à des personnes qui partagent cuisine et salle de bains.

### **Appartement ou condo (condominium)**

Il s'agit d'appartements d'une à trois chambres à coucher. Les studios sont constitués d'un espace de vie qui sert également de chambre à coucher.

### **Copropriété**

Ce terme désigne un appartement faisant partie d'un complexe où chacun est propriétaire de son appartement. Certains propriétaires choisissent d'habiter leur logement, d'autres choisissent de la louer.

### **Duplex et triplex**

Ce terme désigne des maisons divisées en deux (duplex), voire trois unités (triplex). Le propriétaire de la maison occupe souvent une des unités et offre l'autre, ou les autres, en location.

### **Maison mitoyenne**

Ce terme désigne une rangée de trois maisons ou plus possédant un mur mitoyen. Ces maisons peuvent aussi posséder plusieurs étages, ce qui signifie que les deux étages supérieurs constituent une unité distincte des deux étages inférieurs.

### **Maison individuelle neuve ou traditionnelle de ville (de type géorgien ou victorien)**

Ce sont des maisons spacieuses, bien équipées, avec jardin et terrasse en bois (deck) et situées dans des quartiers résidentiels récents ou anciens.

## **Louer un appartement**

L'appartement est le type de logement le plus courant. Les grands appartements sont rares. Ils sont loués vides avec cuisine équipée. Il est cependant possible de trouver des appartements meublés. Les prix varient fortement d'une ville à l'autre. A Vancouver, les prix de l'immobilier, traditionnellement élevés, connaissent une envolée en raison des prochains Jeux Olympiques d'hiver. Toronto est également réputée pour la cherté de ses logements.

### **A titre indicatif (année de référence 2007)**

Il faut compter en moyenne 450 CAD par mois pour une chambre et entre 1 000 CAD et 1 500 CAD par mois pour un appartement ou une petite maison de ville.

Prix moyen du loyer mensuel pour un appartement avec deux chambres à coucher

- Calgary : 808 CAD
- Montréal : 616 CAD
- Ottawa : 920 CAD
- Toronto : 1 052 CAD

## **Annonces immobilières**

Vous en trouverez :

- en consultant la presse et les sites Internet ;
- en vous rendant dans les quartiers de votre choix afin d'y repérer les annonces placées par certains propriétaires ;

- en contactant les associations d'accueil et les organismes d'aide aux immigrants. En cas de doute ou d'incompréhension sur les termes du bail, n'hésitez pas à les consulter (consultation gratuite) ;
- sur le campus universitaire si vous venez étudier au Canada.

Si vous venez au Canada pour y travailler, votre futur employeur pourra vous aider à trouver un logement.

Les Canadiens déménageant le plus souvent au printemps ou en été, ce sont les meilleures saisons pour rechercher un logement puisque le choix est plus vaste.

### **Acheter un bien immobilier**

Au Canada, les maisons, mais surtout les terrains, coûtent cher. Le prix moyen d'une résidence en 2007 s'élevait à près de 300 000 CAD.

Bon nombre de nouveaux arrivants commencent par louer un logement jusqu'à ce que leurs revenus soient assurés. Il est toutefois possible d'acheter un bien immobilier dès son arrivée au Canada. Bien que le coût mensuel (*mortgage*) lié à l'achat d'une maison soit plus élevé que celui d'une location, la plupart des Canadiens considèrent l'achat d'une maison comme un but important dans la vie.

### **Recherche**

Vous devez avoir recours aux services d'un agent immobilier. Celui-ci est rémunéré par une commission sur le prix de vente de la maison et ses services sont gratuits pour l'acheteur.

### **Pour en savoir plus**

- Société canadienne d'hypothèques et de logement : [www.cmhc-schl.gc.ca/](http://www.cmhc-schl.gc.ca/) Rubrique " consommateurs > location d'un logement > votre guide pour la location d'un logement > fiches de renseignement provinciales et territoriales ".  
Ce site est une mine d'informations immobilières et met à disposition des internautes des fiches complètes sur la location par province et territoire, les prix des loyers et des maisons, le marché locatif, les organismes de recherche de logement, etc.
- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " vivre au Canada > avant votre arrivée > ce que vous devez savoir > vos premiers jours au Canada ".
- The Canadian real estate association (Association canadienne de l'immobilier) : [www.crea.ca/](http://www.crea.ca/) .

*Dernière mise à jour : 30/05/2008.*

## **Equipements domestiques**

### **Disponibilité en électroménager**

L'équipement en électroménager fait partie des priorités des ménages canadiens.

Les cuisines sont toujours bien équipées. Tout l'équipement électroménager nécessaire est disponible sur place avec un large choix dans les marques américaines et, pour certains équipements, à des prix plus attractifs qu'en France.

*Dernière mise à jour : 16/06/2008.*

### **Electricité**

Le courant électrique est de 110 volts pour une fréquence de 60 hertz.

Les prises de courant sont de type américain avec deux broches planes parallèles et une broche ronde pour la mise à la terre.

Il faut donc prévoir des adaptateurs en vente sur place, mais aussi en France. Des transformateurs (1 500 watts) permettent d'utiliser les appareils européens en 220 volts ou tout autre appareil d'un voltage différent de celui utilisé au Canada. Les ordinateurs intègrent les deux voltages.

Les ampoules sont à vis.

*Dernière mise à jour : 16/06/2008.*

## Eau

Le site Santé Canada du gouvernement canadien vous informe sur la qualité de l'eau au Canada : [www.hc-sc.gc.ca/Rubrique " santé de l'environnement et du milieu de travail > qualité de l'eau > eau potable "](http://www.hc-sc.gc.ca/Rubrique%20sant%C3%A9%20de%20l'environnement%20et%20du%20milieu%20de%20travail%20%3E%20qualit%C3%A9%20de%20l'eau%20%3E%20eau%20potable).

*Dernière mise à jour : 16/06/2008.*

## Chauffage - Climatisation

Les systèmes de chauffage et d'isolation sont de bonne qualité. Les moyens de chauffage utilisés sont, pour les maisons, le fuel, l'électricité ou le gaz et, pour les appartements, l'électricité. La climatisation est souhaitable, mais pas indispensable, à Ottawa et Toronto durant les deux mois d'été très chauds et humides.

La sécheresse de l'air dans les maisons et les appartements, très chauffés l'hiver, peut poser problème pour les occupants, mais aussi pour un mobilier fragile ou ancien. Il est vivement conseillé d'installer un humidificateur. Enfin, en hiver, il est recommandé dans les régions froides de ne jamais éteindre le chauffage en cas d'absence prolongée du domicile et d'entretenir la chaudière (révision et changement des filtres) avant l'hiver.

*Dernière mise à jour : 16/06/2008.*

## Sécurisation

Dans les grandes villes, il est préférable d'équiper sa maison d'un système d'alarme et de protection contre le vol. Dans certains quartiers résidentiels, il n'est pas rare de voir des panneaux de signalisation portant la mention " *watch your neighbour* ". Il s'agit d'un programme de surveillance de quartier et plus globalement de lutte contre la criminalité mis en place par la Police communautaire. Il s'agit de sensibiliser le voisinage à l'entraide mutuelle, c'est-à-dire à se connaître et à garder discrètement un oeil ouvert sur les allers et venues suspects. Au moment de l'emménagement dans un quartier, le bon réflexe est de se présenter auprès de ses voisins.

Si le Canada autorise le port d'armes, la fréquence des agressions avec une arme à feu est 6 fois inférieure à celle des Etats-Unis.

Pour plus d'information, vous pouvez prendre contact avec le poste de police communautaire de votre quartier et consulter le site Internet de la Gendarmerie royale du Canada : [www.rcmp.ca/](http://www.rcmp.ca/) .

*Dernière mise à jour : 25/09/2008*

## Equipement vidéo

Le système de télévision adopté au Canada est le NTSC, alors qu'en France nous utilisons le système SECAM.

En ce qui concerne les DVD, le Canada se trouve en zone 1 et la France en zone 2. Il est donc conseillé d'acquérir un lecteur permettant de lire les disques de toutes les zones.

*Dernière mise à jour : 18/06/2008.*

## Mobilier, vaisselle

Le linge de maison, la vaisselle et le mobilier se trouvent aisément sur place et le choix est vaste. Si les meubles de style sont plus chers qu'en France, des soldes et des ventes aux enchères de mobilier anglais se tiennent régulièrement.

L'été est le moment idéal pour s'équiper à moindre frais grâce aux nombreux "vide-greniers" (appelés au Canada "garage sale" ou "yard sale") organisés le week-end par des particuliers, en ville ou à la campagne, à l'extérieur de leur maison. Ces ventes sont annoncées dans les quartiers par des affiches collées sur les poteaux électriques ou les feux de signalisation.

Il existe aussi de nombreux magasins de type Emmaus (Goodwill, Salvation Army, Thrift Store). Certains organisent aussi des ventes aux enchères hebdomadaires où il est possible de dénicher du mobilier, de la vaisselle et des objets de toute sorte.

*Dernière mise à jour : 16/06/2008.*

## Alimentation

### Conditions d'approvisionnement

Le Canada offre quasiment tous les produits que l'on peut trouver en France et il n'existe aucune pénurie. Cependant, le choix dans certains produits (yaourts, fromages, beurre, gâteaux secs, pâtisseries, chocolats, charcuteries et vins, etc.) est moins important. La présence de nombreuses communautés étrangères dans les grandes villes facilite l'accès à une gamme de produits et d'aliments de toutes sortes. Enfin, on trouve de nombreux marchés de produits agricoles et artisanaux.

*Dernière mise à jour : 08/07/2008.*

### Coût de l'alimentation

Contrairement aux autres régions du monde, le prix de l'alimentation n'a augmenté au Canada que de 1,2 % entre avril 2007 et avril 2008. A titre de comparaison, sur la même période, le prix des denrées alimentaires a augmenté de 7,1 % dans l'Union européenne et de 5,9 % aux États-Unis, alors que le prix du riz doublait en Asie.

Si le prix des produits céréaliers et du pain a augmenté au Canada, une étude de l'Observateur économique canadien démontre que, dans l'ensemble, les dépenses en alimentation dans les supermarchés ne sont pas plus élevées grâce, notamment, à la stabilité ou à la chute des prix de la plupart des autres denrées.

### Exemples de prix de quelques produits alimentaires

Les produits importés tels que les fromages et les alcools sont chers. Les supermarchés proposent des produits issus de l'agriculture biologique "Organics" généralement à des prix plus bas que les produits traditionnels.

Produit	Poids / Quantité	Prix en CAD
Bifteck de ronde	1 kg	11,77
Bifteck de surlonge	1 kg	15,31
Rôti de côtes de choix	1 kg	20,74
Rôti de palette	1 kg	8,79
Boeuf à ragoût	1 kg	8,92
Boeuf haché régulier	1 kg	6,10
Côtelettes de porc	1 kg	9,06
Poulet	1 kg	5,76
Bacon	500 g	4,50

Saucisses fumées	450 g	2,71
Saumon sockeye en conserve	213 g	3,23
Lait UHT	1 l	2,06
Lait demi-écrémé	1 l	1,96
Beurre	454 g	4,20
Préparation de fromage fondu en tranches	250 g	2,81
Lait en poudre	385 ml	1,65
Oeufs	12	2,56
Pain	675 g	2,43
Biscuits soda	450 g	2,13
Macaroni	500 g	1,34
Farine	2,5 kg	4,69
Corn-flakes	675 g	3,94
Pommes	1 kg	2,95
Bananes	1 kg	1,43
Pamplemousses	1 kg	1,96
Oranges	1 kg	2,17
Jus de pommes en conserve		1,83
Jus d'orange tetra-brick	1 l	3,67
Carottes	1 kg	1,49
Céleri	1 kg	1,86
Champignons	1 kg	6,93
Oignons	1 kg	1,11
Pommes de terre	4,5 kg	3,97
Pommes de terre frites surgelées	1 kg	1,98
Fèves au lard en conserve	398 ml	0,92
Tomates en conserve	796 ml	1,25
Jus de tomates en conserve		1,59
Ketchup	1 l	2,64
Sucre blanc	2 kg	2,38
Café torréfié	300 g	3,68
Café instantané	200 g	4,95
Thé (sachets)	72	3,88
Huile à frire ou à salade	1 l	3,70
Soupe en conserve	284 ml	0,89
Nourriture pour bébés	128 ml	0,59
Beurre d'arachide	500 g	2,55
Boissons gazeuses, cola	2 l	1,50
Boissons gazeuses, citron-lime	2 l	1,48
Essuie-tout en papier (rouleaux)	2	2,29
Mouchoirs en papier	200	2,01
Papier hygiénique (rouleaux)	4	2,15
Shampooing	300 ml	3,17
Déodorant	60 g	3,38
Dentifrice	100 ml	1,33
Cigarettes	200	77,53

(Informations fournies à titre indicatif - Source : Statistique Canada [www.statcan.ca/](http://www.statcan.ca/) Rubrique " statistiques par sujet > prix et indices des prix > indices des prix à la consommation ).

## Restauration

Il existe au Canada une multitude de restaurants des plus décontractés (*casual*) aux plus chics et pour tous les budgets : cuisine traditionnelle, ethnique ou " fusion ", spécialisée, café-restaurant, restauration rapide, cafétéria, libre-service, livraison à domicile, etc., le restaurant étant un des types de commerce les plus répandus dans le pays. Le Canada compte aussi quelques grands chefs et des écoles de cuisine.

## Spécialités culinaires et lieux typiques bon marché

Vous trouverez dans les grandes galeries commerçantes souterraines (*path*) de nombreux lieux de restauration rapide à des prix raisonnables.

- Bagel : petit pain en couronne épais sur les côtés en vente notamment dans la chaîne de boulangerie " What a bagel " .
- Brownie : gâteau épais au chocolat et aux noix en vente partout.
- Cheese cake : gâteau à la carotte parfumé à la cannelle.
- Coffee shop : " fast-food " où l'on sert du café et des pâtisseries (Timothy's, Starbucks, Second Cup).
- Combos : plat complet à composer soi-même.
- Cookies : gâteaux secs et sucrés.
- Danishes : pâtisseries et viennoiseries feuilletées aux fruits rouges.
- Donut : beignet en forme d'anneau.
- Hamburger ou plus communément appelé " burger " .
- Hot dog : appelé " *street meat* " en vente dans la rue.
- Muffins : brioche gonflée avec des raisins secs, des pépites de chocolat, des cerises ou des myrtilles.
- Pancake : mini-crêpe épaisse.
- Pecan butter tart : pâtisserie en forme de mini-tartelette à base de beurre, nature ou agrémentée de noix de pécan ou de raisins.
- Pizza : vendue à la part ou entière pour une ou 10 personnes.
- Pumpkin pie : tarte à la citrouille.
- Rice krispies : gâteau carré à base de grains de riz soufflé.
- Scone : biscuit nature ou aux raisins secs.
- Veggie : abréviation de végétarien, gros sandwich sans viande.
- Wrap : chaîne de restauration rapide qui vend du pain pita garni à votre choix.

## Pour en savoir plus

- Guide des restaurants au Canada (par type de cuisine, région et prix) : [www.restaurant.ca/](http://www.restaurant.ca/) ;
- Entreprises Canada, pour en savoir plus sur l'Industrie de la restauration au Canada : [www.entreprisescanada.ca/](http://www.entreprisescanada.ca/) ;
- Statistique Canada : [www.statcan.ca/](http://www.statcan.ca/) Rubrique " statistiques par sujet > prix et indices des prix > indices des prix à la consommation ).

*Dernière mise à jour : 16/06/2008.*

## Habillement - Linge de maison

Il existe sur place de grandes disponibilités en vêtements et chaussures à des prix sensiblement équivalents à ceux pratiqués en France. Nombreux sont les articles fabriqués en Chine, mais aussi au Brésil (maroquinerie). Les vêtements de marque importés d'Europe sont de 20 à 25% plus chers. Les vêtements d'hiver sont plus chers que ceux d'été. On trouve des boutiques dépôt-vente et de vêtements dégriffés, mais aussi des magasins de type Emmaus (Salvation Army, Thrift Store, GoodWill, Charity Village, etc.) offrant un large de choix de vêtements d'occasion.

La garde-robe à prévoir est semblable à celle de France, sauf pour l'hiver.

A l'exception de la Colombie britannique, où la température descend rarement en dessous de 0 °C, les hivers sont très rigoureux au Canada. Il est donc recommandé de se munir, pour les déplacements à l'extérieur, de vêtements très chauds qu'il est préférable d'acheter sur place (anoraks, bonnets, bottes et gants fourrés). Les maisons sont généralement surchauffées (22° à 30°C). Pensez également à apporter des tenues légères pour l'été, généralement chaud et humide. Dans la région de Vancouver, le climat s'apparente à celui de la Normandie.

*Dernière mise à jour : 08/07/2008.*

## Automobiles

### Importation

Cet article ne traite que des conditions d'importation d'un véhicule en provenance de pays autres que le Canada et les États-Unis, des dispositions particulières s'appliquant pour ces deux pays.

Pour pouvoir être importé au Canada de façon permanente, un véhicule automobile doit être conforme aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) en vigueur à la date de la fabrication du véhicule.

#### **Véhicules automobiles fabriqués selon les normes d'un pays autre que le Canada et les États-Unis**

Les véhicules fabriqués pour la vente dans des pays autres que le Canada et les États-Unis ne sont pas conformes aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile du Canada. **Ils ne peuvent pas être modifiés pour les rendre conformes et, par conséquent, ne peuvent pas être importés au Canada de façon permanente.**

Les seules exceptions à cette règle sont :

- les véhicules de 15 ans ou plus. L'âge du véhicule est calculé d'après le mois et l'année de sa fabrication.
- les véhicules importés temporairement au Canada.
- les véhicules conçus, fabriqués et certifiés conformes à toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada ou aux " *United States Federal Motor Vehicle Safety Standards* " des États-Unis, à condition que le véhicule n'ait pas été modifié et que la certification du fabricant original soit maintenue.

#### **Véhicules importés temporairement**

Un véhicule automobile peut être temporairement admis au Canada sans qu'il soit conforme au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles. Ces dispositions visent, entre autres, les cas suivants :

- les véhicules importés par les visiteurs pour une période ne dépassant pas 12 mois, par les résidents temporaires tels que les étudiants, pour la durée de leurs études au Canada, et par les personnes possédant un permis ou une autorisation de travail valide pour une période ne dépassant pas 36 mois ;
- les véhicules importés par les diplomates, si ceux-ci ont reçu une autorisation écrite d'Affaires étrangères et Commerce international Canada pour la durée de leur affectation au Canada.

#### **Attention**

Le véhicule admis à l'importation temporaire ne peut être ni vendu, ni aliéné pendant la durée du séjour au Canada. Il doit également être exporté à l'expiration du visa de travail ou d'études. Si vous changez de statut au cours de votre séjour au Canada, le véhicule devra être importé de façon permanente s'il est admissible (voir plus haut) ou être exporté s'il n'est pas admissible.

#### **Droits et taxes**

Les véhicules importés à des fins personnelles et fabriqués au États-Unis, au Canada ou au Mexique sont généralement exemptés du paiement de droits.

Les véhicules fabriqués dans les pays autres que ceux mentionnés au paragraphe précédent sont soumis au paiement de droits et taxes, calculés en fonction de la valeur en douane du véhicule. Celle-ci se base sur le prix du véhicule tel qu'il est indiqué sur la facture et avant déduction des réductions qu'a pu vous accorder le vendeur.

Les droits de douane s'élèvent actuellement à 6,1 %.

Une taxe d'accise de 100 CAD est exigée pour les véhicules munis d'un climatiseur, à laquelle peut venir s'ajouter un " écoprélèvement " si votre véhicule consomme au moins 13 litres au 100 et a été mis en service après le 19 mars 2007. Le montant de ce prélèvement est fonction de la consommation du véhicule en énergie et varie entre 1 000 et 4 000 CAD. Pour plus d'information sur l'écoprélèvement, vous pouvez consulter le site de l'Agence du Revenu du Canada [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " particuliers > taux > taux des taxes d'accise ".

Vous devrez également régler la taxe sur les produits et services (TPS) de 5%. A celle-ci vient s'ajouter, pour la Nouvelle Ecosse, le Nouveau Brunswick et Terre-Neuve et Labrador, la taxe de vente harmonisée (TVH) de 8%.

### **Pour en savoir plus**

- **Transports Canada**

Importation de véhicules

Place de Ville - Tour C - 330 rue Sparks - Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Téléphone : [1] (613) 998 86 16 - Téléphone sans frais : [1] 800 333 03 71 - Télécopie : [1] (613) 998 48 31

Internet : [www.tc.gc.ca/](http://www.tc.gc.ca/) Rubrique " routier > sécurité routière > importation "

Pour vous renseigner sur les dispositions législatives, vous pouvez consulter la rubrique " centre de ressources > lois et règlements > surface > sécurité automobile et ses règlements "

- **Agence du revenu du Canada**

Direction générale des voyageurs

Édifice Sir Richard Scott - 14<sup>ème</sup> étage - 191 avenue Laurier Ouest 6 Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Téléphone : [1] 800 461 99 99 - Téléphone de l'étranger : [1] (204) 983 35 00 / [1] (506) 636 50 64 - Télécopie : [1] (613) 998 55 84 - Internet : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/)

- **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)**

Service d'Information à la frontière (SIF)

Appels gratuits à l'intérieur du Canada : [1] 800 959 20 36 - Appels de l'étranger : [1] (204) 983 37 00 / [1] (506) 636 50 67

Internet : [www.cbsa-asfc.gc.ca/](http://www.cbsa-asfc.gc.ca/) Rubrique " publications et formulaires > guides et brochures > l'importation d'un véhicule au Canada "

- **Registraire des véhicules importés (RIV)**

405 the West Mall - 5<sup>ème</sup> étage - Toronto (Ontario) M9C 5K7

Appels gratuits à partir du Canada : [1] 888 848 82 40 - Téléphone de l'étranger : [1] (416) 626 68 12

Télécopie : [1] 888 346 82 35 - Internet : [www.riv.ca/](http://www.riv.ca/)

*Dernière mise à jour : 19/06/2008.*

### **Permis de conduire**

La délivrance des permis de conduire est au Canada de la compétence des provinces et des territoires du lieu de résidence.

Votre permis de conduire français ne sera valable que pour une courte période suivant votre arrivée au Canada (en général 3 mois). Vous devez donc procéder à son échange ou passer les épreuves du permis de conduire dans les plus brefs délais.

Les provinces suivantes ont passé un accord avec la France et procèdent à l'échange du permis de conduire français :

- l'Alberta (échange limité aux permis de catégorie B)
- l'Île du Prince Edward (échange limité aux permis de catégorie B)
- le Nouveau-Brunswick
- l'Ontario (échange limité aux permis des catégories B et E (B))
- les comtés nord et sud du Québec (échange limité aux permis de catégorie B).

Pour les autres provinces, vous devrez vous soumettre aux épreuves du permis de conduire de votre lieu de résidence. Ces épreuves peuvent comprendre un examen pratique et un examen théorique sur le Code de la route.

A noter qu'il est illégal au Canada de conduire sans permis de conduire en cours de validité. Le permis de conduire canadien a une validité limitée et doit, par conséquent, être renouvelé régulièrement. Vous devez toujours l'avoir sur vous lorsque vous conduisez.

Enfin, les compagnies d'assurance exigent souvent la présentation d'un permis de conduire canadien avant d'accepter d'assurer un véhicule.

## Informations générales

- l'article "[Permis de conduire français - Echange à l'étranger](#)" sur le site de la Maison des Français de l'étranger.
- Site " se rendre au Canada " du Gouvernement canadien : [www.serendreaucanada.gc.ca/](http://www.serendreaucanada.gc.ca/) Rubrique " bienvenue au Canada > vivre au Canada > les transports > les moyens de locomotion individuels ".
- Transports Canada : [www.tc.gc.ca/](http://www.tc.gc.ca/) Rubrique " routier > renseignements aux conducteurs > permis de conduire ". Vous trouverez dans cette page une liste de liens vers les services compétents pour chaque province et territoire.

## Informations par province et par territoire

### Alberta

- Service Alberta : [www.servicealberta.gov.ab.ca/](http://www.servicealberta.gov.ab.ca/) rubrique " drivers / vehicles > driver's licence ".
- Ministère des Transports / Ministère de l'Infrastructure : [www.transportation.alberta.ca/](http://www.transportation.alberta.ca/) Rubrique " drivers and vehicles > drivers licensing ".
- Traffic safety in Alberta : [www.saferoads.com/](http://www.saferoads.com/) Rubrique " driver safety > drivers > licences ".

### Colombie britannique

- Insurance corporation of British Columbia (ICBC) : [www.icbc.com/](http://www.icbc.com/) Rubrique " driver licensing > renew or replace a licence > new BC residents "

### Ile du Prince Edward

- Gouvernement de l'Ile du Prince Edward : [www.gov.pe.ca/](http://www.gov.pe.ca/) Rubrique " government > licence and registration > vehicle > driver's license ".

### Manitoba

- Province du Manitoba : [www.gov.mb.ca/](http://www.gov.mb.ca/) rubrique " immigration et nouveaux arrivants > s'établir au Manitoba > transport et déplacement ".
- Société d'assurance publique du Manitoba : [www.mpi.mb.ca/](http://www.mpi.mb.ca/) Rubrique " permis de conduire ".

### Nouveau Brunswick

- Service Nouveau Brunswick : [www.snb.ca/](http://www.snb.ca/) rubrique " driving & vehicles ".

### Nouvelle Ecosse

- Gouvernement de la Nouvelle Ecosse : [www.gov.ns.ca/](http://www.gov.ns.ca/) Rubrique " services : services en français > guide du conducteur de la Nouvelle Ecosse ".

### Nunavut

- Ministère du Développement économique et des Transports du Nunavut : [www.edt.gov.nu.ca/](http://www.edt.gov.nu.ca/) Rubrique " services > véhicules motorisés ".

### Ontario

- Ministère des Transports de l'Ontario : [www.mto.gov.on.ca/](http://www.mto.gov.on.ca/) rubrique " conducteurs et véhicules > visiteurs et nouveaux résidents de l'Ontario " et " permis de conduire ".

## Saskatchewan

- Saskatchewan Government Insurance (SGI) : [www.sgi.sk.ca/](http://www.sgi.sk.ca/) Rubrique " drivers > how to get a driver's licence ".

## Terre-Neuve et Labrador

- Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador : [www.gov.nl.ca/](http://www.gov.nl.ca/) Rubrique " services directory > certificates & licences > personal : driver's licence ".

## Territoires du Nord-Ouest

- Ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest : [www.dot.gov.nt.ca/](http://www.dot.gov.nt.ca/) rubrique " drivers > how to obtain a driver's licence ".

## Yukon

- Ministère des services à la communauté : [www.community.gov.yk.ca/](http://www.community.gov.yk.ca/) Rubrique " consumer & protective services > motor vehicles > driver licences ".

*Dernière mise à jour : 07/10/2008.*

## Immatriculation

L'immatriculation des véhicules relève, au Canada, de la compétence des provinces et des territoires. Les compagnies d'assurance, dont vous trouverez les coordonnées en consultant les pages jaunes canadiennes ([www.yellowpages.ca/](http://www.yellowpages.ca/)) peuvent également vous renseigner sur les questions d'immatriculation des véhicules.

Vous trouverez ci-dessous une liste, par province et territoire, des organismes chargés de l'immatriculation des véhicules.

### Alberta

- Ministère des Transports (*ministry of Transportation*) : [www.transportation.alberta.ca/](http://www.transportation.alberta.ca/)
- Service Alberta : [www.servicealberta.ca/](http://www.servicealberta.ca/) Rubrique " drivers / vehicles > vehicle licence plate and registration "

### Colombie britannique

- Ministère des Transports et de l'Infrastructure (*ministry of Transportation and Infrastructure*) : [www.gov.bc.ca/tran/](http://www.gov.bc.ca/tran/) ;
- Insurance Corporation of British Columbia (ICBC) : [www.icbc.com/](http://www.icbc.com/) Rubrique " register, license a vehicle ".

### Ile du Prince Edouard

- Gouvernement de l'Ile du Prince Edouard : [www.gov.pe.ca/](http://www.gov.pe.ca/) Rubrique " government > quick reference guide > licence and registration > vehicle > motor vehicle registration services ".

### Manitoba

- Société d'assurance publique du Manitoba : [www.mpi.mb.ca/](http://www.mpi.mb.ca/) Rubrique " immatriculation ".

### Nouveau Brunswick

- Service Nouveau Brunswick : [www.snb.ca/](http://www.snb.ca/) Rubrique " conducteurs et véhicules ".

## Nouvelle Ecosse

- Gouvernement de la Nouvelle Ecosse : [www.gov.ns.ca/](http://www.gov.ns.ca/) Rubrique " services : services en français > renseignements en français : bureau des véhicules automobiles > nos services : immatriculation ".

## Nuwanut

- Ministère du Développement économique et des Transports : [www.edt.gov.nu.ca/](http://www.edt.gov.nu.ca/) Rubrique " services > véhicules motorisés ".

## Ontario

- Ministère des Transports : [www.mto.gov.on.ca/](http://www.mto.gov.on.ca/) Rubrique " immatriculation des véhicules ".

## Saskatchewan

- Saskatchewan Government Insurance (SGI) : [www.sgi.sk.ca/](http://www.sgi.sk.ca/) Rubrique " vehicles ".

## Terre-Neuve et Labrador

- Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador : [www.gov.nl.ca/](http://www.gov.nl.ca/) Rubrique " services directory > transportation > vehicle registration ".

## Territoire du Nord-Ouest

- Ministère des Transports (*ministry of Transportation*) : [www.dot.gov.nt.ca/](http://www.dot.gov.nt.ca/) Rubrique " vehicles > registering your vehicle ".

## Yukon

- Gouvernement du Yukon : [www.gov.yk.ca/](http://www.gov.yk.ca/) Rubrique " services : browse all services > categories : motor vehicles > motor vehicle registration ".

*Dernière mise à jour : 09/07/2008.*

## Code de la route

La conduite s'effectue à droite. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et les passagers.

Le Code de la route diffère d'une province à l'autre. Il est par conséquent conseillé de s'informer sur les règles locales de circulation. Pour connaître les règles en vigueur dans la province ou le territoire de votre lieu de résidence, vous pouvez consulter les sites Internet indiqués ci-dessous.

Les limites de vitesse sont affichées en kilomètres à l'heure. Elles indiquent aux conducteurs la vitesse la plus sûre à laquelle rouler le jour dans de bonnes conditions de circulation. En cas de dépassement de la limite de vitesse, vous serez passible d'une amende. Celle-ci aura une incidence sur votre dossier de conduite et augmentera le coût de votre assurance.

Les limites de vitesse approximatives au Canada sont de :

- 100 km/h sur les grandes autoroutes ;
- 80 km/h sur les routes secondaires ;
- 60 km/h sur les routes urbaines fréquentées ;
- 50 km/h sur les rues résidentielles ou les routes qui traversent de petites villes ;
- 30 km/h près des écoles et des terrains de jeux.

## Informations générales

- Site " se rendre au Canada " du Gouvernement canadien : [www.serendreaucanada.gc.ca/](http://www.serendreaucanada.gc.ca/) Rubrique " bienvenue au Canada > vivre au Canada > les transports > les moyens de locomotion individuels ".
- Transports Canada : [www.tc.gc.ca/](http://www.tc.gc.ca/) Rubrique " routier ".

## Informations par province et par territoire

### Alberta

- Ministère des Transports de l'Alberta : [www.transportation.alberta.ca/](http://www.transportation.alberta.ca/) Rubrique " drivers and vehicles > driver handbooks ".
- Traffic safety in Alberta : [www.saferoads.com/](http://www.saferoads.com/) Rubrique " driver safety > rules of the road ".

### Colombie britannique

- Insurance corporation of British Columbia (ICBC) : [www.icbc.com/](http://www.icbc.com/) Rubrique " driver licensing > road safety > safe driving tips "

### Ile du Prince Edward

- Ministère des Transports et des Travaux publics de l'Ile du Prince Edward : [www.gov.pe.ca/tpwpei/](http://www.gov.pe.ca/tpwpei/) Rubrique " highway safety > drivers' handbook ".

### Manitoba

- Province du Manitoba : [www.gov.mb.ca/](http://www.gov.mb.ca/) rubrique " immigration et nouveaux arrivants > s'établir au Manitoba > transport et déplacement > code de la route ".
- Société d'assurance publique du Manitoba : [www.mpi.mb.ca/](http://www.mpi.mb.ca/) Rubrique " permis de conduire > publications > le guide de l'automobiliste ".

### Nouveau Brunswick

- Service Nouveau Brunswick : [www.snb.ca/](http://www.snb.ca/) rubrique " driving & vehicles > buy driver's handbook ".
- Ministère de la Sécurité publique du Nouveau Brunswick : [www.gnb.ca/0276/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0276/index-f.asp) Rubrique "manuel du conducteur ".

### Nouvelle Ecosse

- Gouvernement de la Nouvelle Ecosse : [www.gov.ns.ca/](http://www.gov.ns.ca/) Rubrique " services : services en français > guide du conducteur de la Nouvelle Ecosse ".

### Nunavut

- Au Nunavut, compte tenu du terrain, des distances (le Nunavut s'étend sur 2 millions de km<sup>2</sup>) et du climat, l'avion ( [www.firstair.ca/](http://www.firstair.ca/) & [www.ntcl.com/](http://www.ntcl.com/) ) est le moyen de transport le plus utilisé et qui dessert aujourd'hui l'ensemble des communautés.

### Ontario

- Ministère des Transports de l'Ontario : [www.mto.gov.on.ca/](http://www.mto.gov.on.ca/) rubrique " sécurité routière " et " conducteurs et véhicules > permis de conduire > guide de l'automobiliste en ligne ".

### Saskatchewan

- Saskatchewan Government Insurance (SGI) : [www.sgi.sk.ca/](http://www.sgi.sk.ca/) Rubrique " drivers > Saskatchewan drivers' handbook ".

### Terre-Neuve et Labrador

- Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador : [www.gov.nl.ca/](http://www.gov.nl.ca/) Rubrique " services directory > certificates & licences > personal : driver's licence > road users guide ".

## **Territoires du Nord-Ouest**

- Ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest : [www.dot.gov.nt.ca/](http://www.dot.gov.nt.ca/) rubrique " drivers > drivers manuals ".

## **Yukon**

- Ministère des services à la communauté : [www.community.gov.yk.ca/](http://www.community.gov.yk.ca/) Rubrique " consumer & protective services > motor vehicles > publications & manuals ".

*Dernière mise à jour : 08/07/2008.*

## **Assurances et taxes**

Un véhicule automobile, neuf ou d'occasion, est soumis aux taxes suivantes : taxe de vente, taxe fédérale, taxe provinciale et vignette. Vous devez détenir une carte grise. Le véhicule doit obligatoirement être assuré au tiers et disposer d'une couverture responsabilité civile importante. Plusieurs facteurs influent sur le coût de la police d'assurance : l'âge et les antécédents routiers du conducteur, l'usage du véhicule, l'absence de contraventions au code de la route, etc.

L'assurance au tiers illimitée peut dépasser les 500 CAD par mois suivant le véhicule.

Il est préférable de souscrire une assurance tous risques. En effet, en cas d'accident, les conducteurs n'hésitent pas à porter l'affaire devant les tribunaux. De plus, les compagnies d'assurance tiennent rarement compte des antécédents du conducteur en dehors du Canada et réclament, par conséquent, la première année des primes d'assurance très élevées, identiques à celles d'un jeune conducteur. Il faut compter au minimum 1 500 CAD par an pour une assurance tous risques. Il est important de bien se renseigner sur la zone géographique (provinciale et territoriale) couverte par l'assurance.

Il est recommandé, avant de choisir une compagnie d'assurance, de se renseigner auprès de plusieurs assureurs et de comparer les prix et les prestations offertes.

### **Pour en savoir plus**

- Transport Canada : [www.tc.gc.ca/](http://www.tc.gc.ca/) Rubrique " routier ".

*Dernière mise à jour : 09/07/2008.*

## **Achat**

Toutes les marques nord-américaines et japonaises sont représentées au Canada. Parmi les marques européennes, il existe des concessionnaires pour Audi, BMW, Mercedes-Benz, Porsche, Volkswagen et Volvo. Aucune marque française n'est disponible.

Il existe un marché des voitures d'occasion chez les garagistes ou par annonces. Les véhicules d'occasion de grosse cylindrée américaine restent les moins chers. La cession d'un véhicule nécessite un contrôle technique préalable.

A titre d'exemple, l'Ontario exige que les particuliers qui vendent leur véhicule remettent à l'acheteur une trousse d'information sur les véhicules d'occasion appelée TIVO. Cette trousse contient l'historique de l'enregistrement du véhicule, les différents propriétaires, les dettes existantes et les crédits contractés, le kilométrage, le prix à l'argus (*Red Book*) qui déterminera le montant minimal de la taxe, mais également des conseils destinés à l'acheteur, des renseignements sur l'inspection des normes de sécurité du véhicule, sur la taxe de vente, des fiches pratiques de constat et enfin le contrat de vente. La TIVO est obligatoire en cas de transaction entre particuliers. Elle coûte 20 CAD et est en vente au Bureau d'immatriculation et de délivrance des permis de conduire. C'est auprès de ce service que l'acheteur devra

ensuite se rendre, muni de cette trousse, pour le transfert d'enregistrement du véhicule.

## Quelques conseils

Avant d'acheter un véhicule, il est plus prudent de le confier à un mécanicien qualifié et indépendant afin de déceler d'éventuels défauts techniques.

Les consommateurs pourront, en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières, savoir si le vendeur ou un précédent propriétaire a contracté un prêt et si ce dernier conserve des droits sur le véhicule d'occasion. Il ne faut jamais conclure la vente sans avoir la preuve formelle du remboursement intégral du prêt.

Enfin, à partir du numéro d'identification du véhicule (NIV), généralement inscrit par le fabricant sur le tableau de bord et reporté également sur le certificat d'immatriculation du véhicule, il est possible de connaître l'historique complet du véhicule à une date donnée : le nom du propriétaire, la description du véhicule, la catégorie, le statut, la masse à vide dans le cas des véhicules utilitaires et des remorques, la marque, la déclaration du véhicule, les détails de la plaque d'immatriculation, le numéro de la vignette de validation, la déclaration, les dates de début et d'expiration de la validation, le poids brut enregistré dans le cas des véhicules utilitaires, le numéro du permis de conduire du propriétaire et la date de délivrance, etc.

## Pour en savoir plus

### Information générale

- Industrie Canada : [www.ic.gc.ca/](http://www.ic.gc.ca/) Rubrique " ressources pour : consommateurs > bureau de la consommation du Canada > guide 2007 du consommateur canadien ". Ce guide contient des conseils utiles pour l'achat d'un véhicule, ainsi qu'une liste d'organismes d'information.
- Comité des mesures en matière de consommation : <http://cmcweb.ca/> Rubrique " groupe de travail > information pour les consommateurs > à vous de choisir - pour les consommateurs de 18 à 30 ans > prendre le volant sans se faire voler ".
- Ressources naturelles Canada : <http://oe.nrcan.gc.ca/> Rubrique " énergie consommée à des fins personnelles : secteurs des transports > acheter un véhicule écoénergétique " + " liens de transports ". Vous trouverez à la fin de cette dernière rubrique une liste des constructeurs de véhicules automobiles présents au Canada.
- Magazine " Protégez-vous " : [www.protegez-vous.ca/](http://www.protegez-vous.ca/) Rubriques " automobiles " et " annuels > auto neuves et autos d'occasion de l'année en cours ".
- Canadian driver (magazine en ligne uniquement en anglais) : [www.canadiandriver.com/](http://www.canadiandriver.com/) Rubriques " new vehicles " et " used car reviews ".
- Consumer Reports (uniquement en anglais) : [www.consumerreports.org/](http://www.consumerreports.org/) Rubrique " cars > car buying guide ".

## Information par province et territoire

### Alberta

- Ministère des Transports : [www.transportation.alberta.ca/](http://www.transportation.alberta.ca/) Rubrique " drivers and vehicles > motor vehicle inspection programm "
- Alberta motor vehicle industry council (AMVIC) : [www.amvic.org/](http://www.amvic.org/) Rubrique " consumer info > consumer tips ".

### Colombie britannique

- Insurance Corporation of British Columbia (ICBC) : [www.icbc.com/](http://www.icbc.com/) Rubrique " buying & selling a car ".

### Manitoba

- Gouvernement du Manitoba : [www.gov.mb.ca/](http://www.gov.mb.ca/) Rubrique " immigration et nouveaux arrivants > s'établir au Manitoba > transport et déplacement > acheter ou louer un véhicule "
- Association des consommateurs du Canada - Manitoba : [www.consumermanitoba.ca/](http://www.consumermanitoba.ca/) Rubrique " resources > Manitoba consumers guide > chapter 4 : automobiles and transportation ".

### Ontario

- Ministère des Transports de l'Ontario : [www.mto.gov.on.ca/](http://www.mto.gov.on.ca/) Rubrique " immatriculation des véhicules > acheter / vendre un véhicule d'occasion "
- Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs : [www.gov.on.ca/MGS/](http://www.gov.on.ca/MGS/) Rubrique " protéger les consommateurs > renseignements par catégorie : véhicules automobiles > achat de véhicules automobiles neufs et d'occasion "
- Ontario motor vehicle industry council (OMVIC) : [www.omvic.on.ca/](http://www.omvic.on.ca/) Rubrique " services > consumers "

## Saskatchewan

- Saskatchewan Government Insurance (SGI) : [www.sgi.sk.ca/](http://www.sgi.sk.ca/) Rubrique " vehicles > vehicles standards > related information : used vehicle buyer's guide "

*Dernière mise à jour : 10/07/2008.*

## Location

Au Canada, la location de véhicules de tourisme y compris de camping-cars (*trailers*) est très répandue et le service fourni est de qualité.

De nombreuses compagnies nationales et internationales proposent des véhicules, généralement avec boîte automatique, à la location avec d'intéressantes offres spéciales, notamment pour les week-ends. Les compagnies de location se trouvent dans les aéroports et dans toutes les villes et les villages importants.

Les tarifs varient selon la saison, le type de véhicule et la durée de la location. Vous devez être âgé d'au moins 21 ans (25 ans dans certains cas) et posséder une carte de crédit internationale. Les règlements peuvent différer d'une province à une autre.

### Quelques compagnies de location de véhicules

- Budget : [www.budget.ca/fr/](http://www.budget.ca/fr/)
- Discount car and trucks rentals : [www.discountcar.com/](http://www.discountcar.com/)
- Hertz : <https://fr.hertz.ca/>
- National car rental : [www.nationalcar.ca/](http://www.nationalcar.ca/)
- Thrifty car rental : [www.thrifty.com/](http://www.thrifty.com/)

*Dernière mise à jour : 23/06/2008.*

## Pièces détachées

L'entretien et les réparations mécaniques sont de bonne qualité à condition qu'ils soient effectués dans un garage et par un professionnel. A noter que les pièces détachées pour un véhicule français sont plus difficiles à trouver.

Vous trouverez les coordonnées de détaillants en pièces détachées dans les pages jaunes canadiennes : [www.yellowpages.ca/](http://www.yellowpages.ca/) en indiquant comme critère de recherche " automobiles-pièces et accessoires ".

*Dernière mise à jour : 10/07/2008.*

## Carburant

Le prix de l'essence au Canada a connu récemment une forte hausse. Il varie toutefois selon les provinces et les villes. Il est généralement plus élevé à Vancouver qu'à Calgary, Montréal ou encore Toronto.

Ces disparités s'expliquent par le fait que depuis 1985, les prix du pétrole et du carburant ne sont plus réglementés au niveau fédéral. Certaines provinces (Ile du Prince Edouard, Terre-Neuve et Labrador, Québec, Nouvelle Ecosse et

Nouveau Brunswick) ont cependant décidé de continuer à réglementer ces prix.

Les différences de prix sont principalement attribuables à quatre facteurs : les taxes, la concurrence et les choix des consommateurs, la quantité d'essence vendue, ainsi que le type et l'emplacement des stations-service.

Les différentes taxes provinciales et municipales demeurent cependant le facteur le plus important qui influe sur le prix à la pompe. Il existe deux types de taxes :

- **la taxe fixe** : au niveau fédéral, une taxe d'accise de 10 cents le litre sur l'essence et de 4 cents le litre sur le carburant diesel et une taxe provinciale qui varie considérablement selon les provinces. Les villes de Vancouver, Victoria et Montréal, quant à elles, ajoutent respectivement des taxes de 6 cents, 3,5 cents et 1,5 cent le litre d'essence.
- **la taxe de vente** : la taxe sur les produits et les services (TPS) s'élèvent à 5 % sur tous les produits pétroliers, y compris l'essence. En outre, certaines provinces imposent une taxe de vente supplémentaire sur les produits pétroliers.

#### Prix moyen du carburant au 17 juin 2008

Type de carburant	Prix au litre en CAD
Essence ordinaire	1,360
Essence moyenne	1,444
Essence super	1,462
Diesel	1,471

(Source : site Info-carburant du gouvernement canadien)

#### Pour en savoir plus

- Site Info-carburant de Ressources naturelles Canada : <http://fuelfocus.nrcan.gc.ca/> Rubriques " prix des carburants " et " fiches de renseignements ".
- Bureau de la concurrence : [www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/) Rubrique " consommateurs > prix de l'essence ".

Dernière mise à jour : 24/06/2008.

## Transport

### Sécurité

D'octobre à avril, il est conseillé, dans les régions enneigées, de faire attention aux conditions météorologiques et de circuler avec des véhicules équipés de " pneus d'hiver ". La chaîne " MétéoMédia ", diffusée sur le câble ou par satellite et également consultable sur Internet, permet de s'informer sur les conditions climatiques en temps réel. Certaines routes pouvant être fermées l'hiver, il est recommandé de toujours se renseigner sur les conditions de circulation avant de prendre la route.

#### Quelques conseils pour se déplacer en hiver

- Conduisez prudemment ;
- Rebroussez chemin ou abritez-vous si les conditions météorologiques se détériorent ;
- Restez sur les routes principales autant que possible ;
- Voyagez le jour et accompagné ;
- Gardez la radio allumée et écoutez les prévisions et les alertes météorologiques ;
- Ayez toujours un réservoir plein et ajoutez de l'antigel à essence chaque fois que vous faites le plein ;
- Rajoutez de l'antigel, du liquide de transmission, du liquide de frein et de l'eau pour le lave-glace ;
- Veillez à l'entretien de votre véhicule ;
- Equipez votre véhicule de quatre pneus neige répondant aux normes canadiennes ;
- Assurez-vous que la valve des pneus est équipée d'un capuchon empêchant la neige et la glace de s'y infiltrer ;

- Gardez toujours une trousse d'urgence d'hiver dans votre auto.

### **Pour en savoir plus**

- Transports Canada : [www.tc.gc.ca/](http://www.tc.gc.ca/) Rubrique " routier > sécurité routière "
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : [www.cchst.ca/](http://www.cchst.ca/) Rubrique " sécurité > conseils pour la conduite hivernale "
- Environnement Canada : [www.ec.gc.ca/](http://www.ec.gc.ca/) Rubrique " conditions atmosphériques et météorologiques > temps violent > phénomènes météorologiques violents de l'hiver > déplacements en hiver "
- Météo Média : [www.meteomedia.com/](http://www.meteomedia.com/)

*Dernière mise à jour : 21/07/2008.*

### **En cas d'accident**

En cas d'accident, vous devez appeler le 911

Vous devez obligatoirement appeler la police dans les cas suivants :

- des personnes sont blessées ;
- l'un des conducteurs est vraisemblablement en infraction au Code criminel (par exemple, conduite en état d'ébriété) ;
- les dommages matériels sont importants.

Il est conseillé

- de noter tous les détails relatifs à l'accident ;
- de prendre les coordonnées (nom et prénoms, adresse, numéro de téléphone) de toutes les personnes impliquées dans l'accident (conducteurs, passagers, témoins) ;
- d'obtenir les renseignements sur l'assurance des conducteurs impliqués (numéros du permis de conduire, de la police d'assurance et des plaques d'immatriculation).

Il pourra être utile de faire un croquis du lieu de l'accident et d'avoir en permanence dans son véhicule un appareil photo jetable.

### **Pour en savoir plus**

- Site " se rendre au Canada " du gouvernement canadien : [www.serendreaucanada.gc.ca/](http://www.serendreaucanada.gc.ca/) Rubrique " bienvenue au Canada > vivre au Canada > les transports > les moyens de locomotion individuels "
- Bureau d'assurance du Canada (BAC) : [www.ibc.ca/](http://www.ibc.ca/) Rubrique " que faire en cas d'accident ". Vous trouverez dans cette rubrique un modèle de rapport d'accident que vous pourrez conserver dans votre véhicule.

*Dernière mise à jour : 24/06/2008.*

### **Etat du réseau routier**

Le réseau routier est en bon état et compte de nombreuses routes et autoroutes gratuites reliant les principaux centres urbains.

Pour connaître l'état des routes, vous pouvez appeler les numéros suivants :

- Colombie britannique: [1] (800) 550 49 97
- Nouveau Brunswick: [1] (800) 561 40 63
- Ontario : [1] (800) 268 46 86 ou 416 235 46 86

ou consulter les sites Internet suivants :

- Transports Canada : [www.tc.gc.ca/](http://www.tc.gc.ca/) Rubrique " routier > conditions des routes "
- Sécurité publique Canada : [www.securitecanada.ca/](http://www.securitecanada.ca/) - rubrique "Transports et déplacements > sécurité routière / état des routes "

*Dernière mise à jour : 18/06/2008.*

## **Modes de transport préconisés localement**

Pour les déplacements à l'intérieur du pays, les Canadiens utilisent leur véhicule personnel, l'autocar pour les trajets relativement courts (desserte Ottawa-Toronto-Québec-Montréal) ou encore l'avion qui, compte tenu des distances, est le mode de transport le plus utilisé. Les vols sont nombreux et à l'heure, sauf en cas de conditions météorologiques défavorables.

Le réseau ferroviaire est peu développé et peu rapide et, par conséquent, moins utilisé. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet du Réseau Viarail : [www.viarail.ca/](http://www.viarail.ca/) .

En ville, à Toronto, Vancouver, Moncton et Montréal, les moyens de transport utilisés sont le métro, l'autobus, le taxi et les deux roues lorsque les conditions climatiques le permettent. La voiture demeure un mode de transport urbain très développé.

*Dernière mise à jour : 17/06/2008.*

## Hôpitaux

Le système de santé canadien est inégal d'une province à l'autre et les coûts des soins - médicaux ou hospitaliers - y sont très élevés.

L'accès aux spécialistes ne se fait que par l'intermédiaire d'un généraliste ("médecin de famille") et peut nécessiter un délai d'attente.

A noter qu'en Ontario, les soins dentaires et ophtalmologiques ne sont pas pris en charge par l'assurance sociale.

En cas d'hospitalisation, le règlement des frais (574 dollars canadiens par jour auxquels s'ajoutent les honoraires du personnel médical) est exigible avant la sortie du centre hospitalier.

Il se peut, dans les services d'urgence en particulier, que les conditions d'accueil et de traitement des patients laissent parfois à désirer ; les installations sanitaires peuvent aussi rencontrer des problèmes de fonctionnement compte tenu de la baisse des effectifs du personnel soignant.

A titre informatif, dans la rubrique "Vie pratique" des sites Internet respectif des Consulats de France au Canada, figurent des coordonnées de praticiens et d'établissements de soins.

Urgence : Dans la plupart des villes canadiennes, le numéro de téléphone d'urgence est le 911.

## Médicaments

Durant l'été, en raison de la présence de moustiques et autres insectes dans ce pays de lacs et de forêts, il faut se munir d'une crème répulsive, et si l'on souffre d'allergies, d'un antihistaminique assez puissant.

En Ontario, les médicaments ne sont pas pris en charge par l'assurance sociale.

## Autres

La loi canadienne interdit de fumer dans tous les édifices publics et les établissements commerciaux ainsi que sur tous les vols des compagnies canadiennes, de même que dans les aéroports, les trains et les bus. Dans les restaurants, il existe une section " fumeurs " et une section " non-fumeur ". Mais de plus en plus souvent, à Toronto et Vancouver surtout, il est tout simplement interdit de fumer.

Il est vivement conseillé de consulter le médecin traitant avant le départ et de souscrire une assurance rapatriement.

Le Comité d'Informations médicales (CIMED) de la Maison des Français de l'Etranger établit des dossiers médicaux strictement réservés au corps médical. Ces dossiers présentent les conditions sanitaires et les questions relatives à la médecine de soins. Les particuliers peuvent en consulter des extraits sur le site du CIMED : [www.cimed.org](http://www.cimed.org)

Le Comité d'Informations médicales (CIMED) de la Maison des Français de l'Etranger établit des dossiers médicaux strictement réservés au corps médical. Ces dossiers présentent les conditions sanitaires et les questions relatives à la médecine de soins. Les particuliers peuvent en consulter des extraits sur le site du CIMED :

## CIMED

34, rue La Pérouse

75116 Paris

Tél. 01.43.17.60.79

E-mail : [cimed@mfe.org](mailto:cimed@mfe.org)

## Médecine de soins

### Hôpitaux

Bien que la majorité des programmes de santé soient financés par le gouvernement fédéral, le système de santé est inégal d'une province ou d'un territoire à l'autre. Ainsi, certains soins, comme les soins dentaires et l'ophtalmologie, ne sont pas toujours pris en charge. Les soins médicaux ou hospitaliers sont de bonne qualité, mais leur coût est très élevé. Le système de santé canadien étant fragile, l'objectif est de responsabiliser le patient et d'éviter une consommation excessive de médicaments.

Au Canada, les médecins ne se déplacent pas à domicile. En cas de problème de santé la nuit ou le week-end, il est possible de se présenter au service urgence d'un hôpital ouvert 24 heures sur 24, généralement saturé. Les conditions d'accueil et de traitement des patients peuvent parfois laisser à désirer. Le numéro d'urgence reste le 911 pour tout type d'urgence (police, pompiers, ambulance).

Si vous n'avez pas de médecin de famille, vous devez vous rendre dans un dispensaire médical appelé " *Walk-in-Clinic* ". Le temps d'attente y est long contrairement à celui de la consultation, qui est très rapide ! Le coût d'une consultation est élevé et doit être réglé en espèces avant la visite. Certaines consultations ne se pratiquent pas nécessairement de la même façon qu'en France.

L'accès aux spécialistes ne se fait que par l'intermédiaire d'un généraliste (" *Family doctor* ") et peut nécessiter un long délai d'attente.

En cas d'hospitalisation, le règlement des frais (séjour et honoraires du personnel médical) est exigé avant la sortie du centre hospitalier. Les examens médicaux effectués à l'hôpital doivent être réglés au moment de l'admission.

### Médicaments

Durant l'été, en raison de la présence de moustiques et autres insectes (mouches noires), il faut se munir d'une crème répulsive et, si l'on souffre d'allergies, d'un antihistaminique assez puissant. L'hiver, il ne faut pas hésiter à enduire son visage et les membres exposés au froid de crème grasse " cold cream " ou de vaseline en vente dans les pharmacies (*drugstore*).

### Autres

La loi canadienne interdit strictement de fumer dans tous les édifices publics et les établissements commerciaux, sur les vols des compagnies canadiennes, dans les aéroports, les trains et les bus, ainsi qu'à son domicile lorsqu'il s'agit d'un logement loué. Une clause spécifique apparaîtra sur le contrat de location. Il est vivement recommandé de la respecter afin d'éviter de sérieux problèmes.

Il est fortement conseillé de consulter son médecin traitant avant le départ et de souscrire une assurance rapatriement.

### Pour en savoir plus

- Site Internet de l'Agence de la Santé publique du Canada : [www.phac-aspc.gc.ca/](http://www.phac-aspc.gc.ca/) ;
- Site Internet du consulat général de France à Toronto : [www.consulfrance-toronto.org/](http://www.consulfrance-toronto.org/) Rubrique " infos pratiques > notaires, médecins, avocats, traducteurs > médecins accrédités auprès du consulat " ;
- Ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta : [www.health.alberta.ca/](http://www.health.alberta.ca/) ;
- Ministère de la Santé de Colombie britannique : [www.gov.bc.ca/health/](http://www.gov.bc.ca/health/) ;
- Ministère de la Santé du Manitoba : [www.gov.mb.ca/health/](http://www.gov.mb.ca/health/) ;
- Ministère de la Santé du Nouveau Brunswick : [www.gnb.ca/0051/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0051/index-f.asp) ;
- *Medical care plan* de Terre-Neuve et Labrador : [www.health.gov.nl.ca/mcp/](http://www.health.gov.nl.ca/mcp/) ;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest : [www.hlthss.gov.nt.ca/](http://www.hlthss.gov.nt.ca/) ;
- Ministère de la Santé de Nouvelle Écosse : [www.gov.ns.ca/health/](http://www.gov.ns.ca/health/) ;

- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut : [www.gov.nu.ca/health/](http://www.gov.nu.ca/health/) ;
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario : [www.health.gov.on.ca/](http://www.health.gov.on.ca/) ;
- Ministère de la Santé de l'île du Prince Édouard : [www.gov.pe.ca/health/](http://www.gov.pe.ca/health/) ;
- Ministère de la Santé de la Saskatchewan : [www.health.gov.sk.ca/](http://www.health.gov.sk.ca/) ;
- Ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon : [www.hss.gov.yk.ca/](http://www.hss.gov.yk.ca/) .

*Dernière mise à jour : 15/07/2008.*

# Emploi, stage

## Marché du travail

### Particularités

#### Une économie prospère

Depuis 1997, le Canada bénéficie d'une conjoncture favorable et fait figure de " meilleur élève du G7 ". L'économie canadienne, une des plus prospère du monde, a renoué avec une croissance soutenue, un taux de chômage et une inflation maîtrisés. Toutefois, après cinq ans de forte croissance, l'économie canadienne pourrait connaître un ralentissement dans les prochains trimestres. L'économie canadienne et notamment les provinces de l'Est (Québec et Ontario) dont le principal partenaire est les Etats-Unis pourraient en effet subir les contrecoups du ralentissement de la croissance américaine et d'un dollar canadien fort (la parité avec le dollars américain a été atteinte à l'automne 2007), ce qui n'est pas sans répercussions dans les échanges avec ses principaux partenaires. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de voir différents acteurs politiques et économiques du Canada se tourner vers l'Ouest du pays. Aujourd'hui, l'objectif principal est de diversifier et de renforcer l'économie de cette région du Canada par la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise et le développement économique communautaire.

#### Un unique voisin : les Etats-Unis

La relation américano-canadienne repose sur d'importants échanges bilatéraux et une étroite collaboration à de multiples niveaux, tant fédéral que provincial et territorial. Bien que la Chine soit devenue ces dernières années un des plus gros fournisseurs des Etats-Unis, le Canada demeure un partenaire économique privilégié. En parallèle, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada lance une campagne pour "brancher le Canada au reste du monde" qui s'articule autour de trois axes : prospérité, sécurité et identité. Ceci étant, il est impératif de parler l'anglais pour travailler au Canada y compris dans la Province de Québec où l'anglais est la langue des affaires par excellence.

#### Un marché de l'emploi dynamique

Le marché de l'emploi canadien se caractérise par une forte mobilité professionnelle et une législation du travail très souple, mais l'accès à certaines professions et métiers est très réglementé et n'est donc pas accessible aux nouveaux arrivants et immigrants. Les régions de l'Ouest se distinguent par un fort dynamisme économique.

#### Une pénurie de métiers spécialisés et de techniciens

Le Canada connaît une forte pénurie de métiers spécialisés et à haut profil, en particulier dans les Provinces de l'Ouest du pays et devra au cours des prochaines décennies relever un défi de taille, celui du "papy boom". De nombreux entrepreneurs sont confrontés à ce problème et reconnaissent être obligés d'embaucher du personnel ne disposant pas des qualifications pour l'emploi recherché. D'importantes filiales font appel à leurs retraités pour combler le manque de personnel qualifié.

#### Un faible taux de chômage

Selon " Statistiques Canada ", le Canada connaît actuellement son taux de chômage le plus bas (5,8 % en janvier 2008) de ces 30 dernières années. Les régions de l'Ouest, tout particulièrement l'Alberta et la Colombie Britannique, bénéficient d'un marché du travail très favorable.

#### Une terre d'immigration et d'opportunités

Le Canada a toujours été une terre d'immigration fondée sur le respect des communautés. Au cours des cent dernières années, plus de 13 millions d'immigrants se sont installés au Canada, faisant du Canada, sur le plan ethnique, l'un des pays les plus diversifiés au monde. Le Canada continue d'attirer aujourd'hui encore des gens du monde entier. Chaque année pas loin de 300 000 personnes s'établissent au Canada. L'apport stratégique de l'immigration dans l'économie canadienne est reconnue, notamment pour relever le futur défi du "papy boom" et faire du Canada un pays plus fort. Le Gouvernement canadien déploie de nombreux moyens financiers et des programmes pour favoriser la venue des nouveaux immigrants, leur accueil et leur intégration et pour dynamiser la mobilité des jeunes. Toutefois, la décision de

travailler temporairement ou d'immigrer au Canada mérite réflexion et préparation. Les modes de vie et de pensée canadiens sont en effet plus proches de ceux des États-Unis que de ceux des pays européens. Dans certains secteurs d'activité à haut profil, il est essentiel de se préparer à une compétition comparable à celle qui existe sur le marché de l'emploi aux États-Unis. Enfin, le Canada offre à ceux et celles disposés à travailler beaucoup et à accepter les conditions de travail locales une expérience professionnelle unique.

*Dernière mise à jour : 03/03/2008.*

## Contexte

Le Canada est, avec l'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, l'un des principaux pays d'immigration. Il accueille chaque année des milliers de personnes venant du monde entier. Le Canada a besoin de main d'oeuvre étrangère et d'investisseurs afin de poursuivre sa croissance économique, .

Il est essentiel de préparer avec la plus grande rigueur son projet professionnel et de garder à l'esprit les spécificités du marché du travail canadien où les conséquences d'un échec sont plus graves qu'en France en raison notamment d'un système de protection sociale éloigné du système français. Les possibilités de réussite sont nombreuses et celles-ci peuvent se réaliser rapidement. Enfin, il faut se débarrasser de tout cliché à propos du Canada et éviter les comparaisons notamment dans le cas de la Province de Québec avec la France. Le Canada est un pays complexe qu'il faut apprendre à connaître en faisant preuve de patience et de persévérance. Par conséquent, la décision d'aller travailler au Canada doit être mûrement réfléchi et ne pas se faire sur un coup de tête.

La priorité du Gouvernement canadien est de veiller à l'intégration de tous par le biais de programmes et de structures et au respect des diverses communautés qui le composent.

## Pour en savoir plus

- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/)
- Gouvernement Canada - Découvrez le Canada : [www.canadainternational.gc.ca/](http://www.canadainternational.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 03/03/2008*

## Secteurs porteurs

### Principaux secteurs porteurs

#### Industrie aérospatiale

Association des industries aérospatiales du Canada : [www.aiac.ca/](http://www.aiac.ca/)

#### Industrie agroalimentaire

Agriculture et agroalimentaire Canada : [www.agr.gc.ca/](http://www.agr.gc.ca/)

#### Industrie automobile

Association des industries de l'automobile du Canada : [www.aiacanada.com/](http://www.aiacanada.com/)

#### Industrie chimique

Fabricants de produits chimiques du Canada (ACFPC) : [www.ccpa.ca/](http://www.ccpa.ca/)

#### Technologies de l'information et des communications (TIC)

Industrie Canada : [www.ic.gc.ca/](http://www.ic.gc.ca/)

#### Pétrole et gaz

- Ressources naturelles Canada : [www.nrcan-mncan.gc.ca/com/](http://www.nrcan-mncan.gc.ca/com/)
- Ministère du développement du Nord et des mines : [www.mndm.gov.on.ca/](http://www.mndm.gov.on.ca/)

## **Biotechnologie**

Conseil national de recherches du Canada : [www.nrc-cnrc.gc.ca/](http://www.nrc-cnrc.gc.ca/)

**Appareils médicaux**  
**Industrie pharmaceutique**  
**Matières plastiques**

## **Les secteurs manquant de main d'oeuvre**

Toutes les provinces connaissent une pénurie de main d'oeuvre dans les métiers qualifiés, spécialisés et techniques, mais aussi de travailleurs manuels et d'artisans, tout particulièrement dans l'Ouest du Canada.

En plus de la Province de Québec, le Canada compte d'autres communautés francophones dynamiques qui restent peu ou mal connues : les Franco-ontariens, les francophones du Manitoba, de la Saskatchewan et les Acadiens du Nouveau Brunswick. Les possibilités d'emplois y sont réelles.

## **Alberta**

Les secteurs qui recrutent sont la métallurgie, le bâtiment, l'exploitation du pétrole et du gaz (techniciens et ouvriers qualifiés), l'automobile, la plomberie, l'architecture, l'ingénierie mécanique et la restauration.

### **Sites Internet à consulter**

- Gouvernement de l'Alberta : <http://alberta.ca/home/>
- Conseil de développement économique de l'Alberta : [www.lecdea.ca/](http://www.lecdea.ca/)
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : [www.wd.gc.ca/](http://www.wd.gc.ca/)

## **Manitoba**

Les secteurs qui recrutent sont les communications, le marketing, les NTIC, l'industrie, l'alimentation, l'agriculture, la comptabilité, la construction (charpentiers et menuisiers), la restauration, la mécanique automobile, les transports routiers, l'administration et l'éducation (petite enfance et maternelle).

### **Sites Internet à consulter**

- Gouvernement du Manitoba : [www.gov.mb.ca/](http://www.gov.mb.ca/)
- Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba : [www.cdem.com/](http://www.cdem.com/)
- Agence nationale et internationale du Manitoba : [www.animcanada.com/](http://www.animcanada.com/)

## **Ontario**

### **Sites Internet à consulter**

- Gouvernement de l'Ontario : [www.gov.on.ca/](http://www.gov.on.ca/)
- Immigration en Ontario : [www.ontarioimmigration.ca/](http://www.ontarioimmigration.ca/)
- Ministère du développement économique et du commerce de l'Ontario : [www.ontariocanada.com/](http://www.ontariocanada.com/)
- Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario : [www.rdee-ont.ca/](http://www.rdee-ont.ca/)

## **Nouvelle Ecosse**

Les secteurs qui recrutent sont l'enseignement, la santé, l'industrie, l'aérospatiale, les technologies de l'information et la

comptabilité.

### **Site Internet à consulter**

Gouvernement de la Nouvelle Ecosse : [www.gov.ns.ca/](http://www.gov.ns.ca/)

### **Colombie Britannique**

Les secteurs qui recrutent sont l'enseignement, la biotechnologie, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie aérospatiale, le bâtiment et la construction.

### **Sites Internet à consulter**

- Gouvernement de la Colombie Britannique : [www.gov.bc.ca/](http://www.gov.bc.ca/)
- Société de développement économique de la Colombie britannique : [www.sdecb.com/](http://www.sdecb.com/)
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : [www.deo.gc.ca/](http://www.deo.gc.ca/)

### **Nouveau Brunswick**

Les secteurs qui recrutent sont l'ingénierie informatique, la programmation et le développement des médias interactifs, les métiers de la santé, l'enseignement universitaire et le travail social.

### **Site Internet à consulter**

Gouvernement du Nouveau Brunswick : [www.gnb.ca/](http://www.gnb.ca/)

### **Ile-du-Prince-Edouard**

Les secteurs qui recrutent sont l'aéronautique, l'ingénierie travaux publics, le bâtiment, l'électricité, la mécanique, le travail social, la santé, l'informatique et les métiers de l'habitat.

### **Site Internet à consulter**

Gouvernement de l'Ile-du-Prince-Edouard : [www.gov.pe.ca/](http://www.gov.pe.ca/)

### **Saskatchewan**

Les secteurs qui recrutent sont la santé, les transports routiers, la mécanique industrielle et l'électricité.

### **Sites Internet à consulter**

- Gouvernement de Saskatchewan : [www.gov.sk.ca/](http://www.gov.sk.ca/)
- Destination Saskatchewan : [www.immigrationsaskatchewan.org/](http://www.immigrationsaskatchewan.org/)

### **Yukon**

Les secteurs qui recrutent sont la santé, le travail social, l'exploitation minière, le tourisme, la construction, la restauration et l'hôtellerie, l'éducation et l'administration.

### **Site Internet à consulter**

Gouvernement du Yukon : [www.gov.yk.ca/](http://www.gov.yk.ca/)

(Source : Ambassade du Canada à Paris 2007)

### **Pour en savoir plus**

- Se rendre au Canada : [www.serendreaucanada.gc.ca/](http://www.serendreaucanada.gc.ca/)
- Service Canada : [www.servicecanada.gc.ca/](http://www.servicecanada.gc.ca/)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada : [www.dfait-maeci.gc.ca/](http://www.dfait-maeci.gc.ca/)

*Dernière mise à jour : 03/03/2008.*

## Barèmes de rémunération

Le salaire horaire brut minimum fixé par les Provinces et les Territoires est en moyenne de 8 dollars canadiens. En ce qui concerne les entreprises fédérales, le taux horaire est fixé par le Code canadien du travail et avoisine également 8 CAD.

Les salaires sont habituellement indiqués en taux horaire ou en montant annuel.

Les bulletins de salaire sont généralement bimensuels.

### Fourchettes de salaires horaires bruts en CAD

Emploi occupé	Salaire moyen	Salaire maximum	Salaire minimum
Directeur financier	31,05	50,45	16,85
Directeur des ressources humaines	30,30	48,85	14,00
Directeur des ventes, du marketing et de la publicité	28,65	48,10	15,40
Agent d'administration	19,95	29,05	13,00
Adjoint de direction	23,05	31,25	16,00
Assureur	22,35	35,85	15,00
Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	20,00	25,05	12,00
Secrétaire juridique	20,30	27,90	12,00
Secrétaire médicale	16,45	21,70	10,90
Réceptionniste et standardiste	13,90	19,75	10,00
Ingénieur électricien et électronicien	28,95	44,00	19,30
Ingénieur d'industrie et de fabrication	26,00	35,85	17,00
Ingénieur informaticien (sauf ingénieur en logiciel) expérimenté	33,03	41,43	29,69
Architecte	26,50	41,05	17,05
Analyste et consultant	29,60	43,00	18,30
Ingénieur en logiciel	34,40	50,00	20,55
Programmeur et développeur	28,30	40,10	17,35
Analyste de bases de données et administrateur	23,50	38,80	15,00

*(Source : Ressources humaines et Développement social du Gouvernement Canada - Année de référence : 2006)*

### Pour en savoir plus

- Service Canada - Information sur le marché du travail : [www.labourmarketinformation.ca/](http://www.labourmarketinformation.ca/)
- Ressources humaines et développement social Canada : [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/)
- Monster Canada : [www.monster.ca/](http://www.monster.ca/) Rubrique " Career Centre > Salary centre "

*Dernière mise à jour : 03/03/2008.*

# Réglementation du travail

## Droit du travail

Au Canada, la législation du travail est très souple, mais offre peu d'avantages sociaux.

Les dix provinces et les trois territoires du Canada disposent chacun d'une législation du travail distincte gérée par les Gouvernements provinciaux. La législation tient compte des exigences du marché de l'emploi local et de ses possibilités. Toutefois, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux du Travail du Canada se rencontrent annuellement pour coordonner leurs activités.

### Bureaux de l'emploi provinciaux et territoriaux

Vous trouverez sur les sites Internet suivants des informations sur la législation du travail de chaque province et territoire.

#### Alberta

Ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de l'Industrie de l'Alberta : <http://employment.alberta.ca/>

#### Colombie britannique

Ministère du Travail et des Services aux citoyens de la Colombie britannique : [www.labour.gov.bc.ca/esb/](http://www.labour.gov.bc.ca/esb/)

#### Ile du Prince Edouard

Ministère des Communautés, des Affaires culturelles et du Travail de l'Ile du Prince Edouard : [www.gov.pe.ca/](http://www.gov.pe.ca/)

#### Nouveau Brunswick

Ministère de l'Education post-secondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau Brunswick : [www.gnb.ca/](http://www.gnb.ca/)

#### Nouvelle Écosse

Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle Ecosse : [www.gov.ns.ca/](http://www.gov.ns.ca/)

#### Nunavut

Ministère des Ressources humaines du Nunavut : [www.gov.nu.ca/hr/](http://www.gov.nu.ca/hr/)

#### Ontario

Ministère du Travail de l'Ontario : [www.labour.gov.on.ca/](http://www.labour.gov.on.ca/)

#### Saskatchewan

Ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan : [www.labour.gov.sk.ca/](http://www.labour.gov.sk.ca/)

#### Terre Neuve et Labrador

Ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre Neuve et Labrador : [www.hrle.gov.nl.ca/hrle/](http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/)

#### Territoires du Nord-Ouest

Ministère de l'Education, de la Culture, de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest : [www.ece.gov.nt.ca/](http://www.ece.gov.nt.ca/)

#### Yukon

## **Droit du travail**

Le droit du travail canadien définit les droits et obligations des travailleurs, des employeurs et des membres des syndicats et couvre les aspects suivants :

- les relations de travail telles que l'activité syndicale, les relations patronales et syndicales, la négociation collective et les pratiques de travail illégales ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- les conditions de travail telles que les jours fériés, les congés annuels, les horaires de travail, les licenciements abusifs et injustifiés, le salaire minimum, les mises à pied et l'indemnité de départ.

Certains secteurs d'activité relèvent de la réglementation fédérale : c'est le cas du secteur bancaire, des télécommunications ou du transport routier. Dans ce cas, le Code du travail fédéral canadien s'applique.

## **Durée du travail**

Elle est de huit heures par jour et de 48 heures par semaine au maximum. Les heures supplémentaires sont payées au moins 1,5 fois le taux normal du salaire et s'appliquent à tous les types d'emplois : temps partiel ou temps plein, étudiants ou travailleurs occasionnels ("casual").

La Loi oblige les employeurs à accorder 24 heures consécutives de repos par semaine de travail et 48 heures consécutives de repos par période de deux semaines de travail consécutives. Un employé ne peut pas travailler plus de cinq heures d'affilée sans prendre une pause repas de trente minutes.

## **Congés**

Leur durée est de deux semaines par an. Une semaine supplémentaire peut être accordée en fonction de l'ancienneté et de l'employeur. Conformément à la Loi sur les normes d'emploi, le congé maternité autorise jusqu'à 17 semaines de congé non rémunéré. Dans certains cas, le congé peut être plus long. Toutefois, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer une employée en congé maternité. Les personnes qui prennent un congé maternité ont aussi le droit de prendre jusqu'à 35 semaines de congé parental. Tout autre parent aura le droit à un congé parental de 37 semaines. En ce qui concerne le congé maladie, appelé aussi congé d'urgence personnelle (maladie, deuil, accident), la Loi autorise une absence annuelle de dix jours et le versement du salaire n'est pas obligatoire.

## **Licenciement et mise à pied**

Un salarié licencié ou mis à pied pourra prétendre aux indemnités de licenciement prévues par la Loi sur les normes d'emploi provinciales et territoriales. Le préavis de licenciement est fonction de l'ancienneté et peut varier de zéro à huit semaines. L'indemnité de cessation d'emploi est calculée à raison d'une semaine de salaire multipliée par le nombre d'années complètes de service (au prorata pour les années partielles), avec un maximum de 26 semaines de salaire normal. Toutefois, un employé qui bénéficie d'une ancienneté inférieure à trois mois chez le même employeur ne peut prétendre à l'indemnité de cessation d'emploi prévue par la Loi et versée par l'employeur. L'indemnité de cessation d'emploi est différente de l'assurance emploi qui correspond à l'assurance chômage en France et est gérée au Canada par le Ministère du Travail Canadien (Ressources humaines et Développement social Canada : [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/) )

## **Embauche**

La période d'essai est généralement d'un mois.

## **Syndicats**

Les syndicats sont très développés et impliqués dans la culture d'entreprise. A l'image des Codes du Travail fédéraux, provinciaux et territoriaux, certains syndicats ont une compétence principalement provinciale et d'autres sont présents au niveau national.

## Pour en savoir plus

- Ressources humaines et du Développement social Canada : [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/)
- Code canadien du travail disponible sur le site du ministère de la Justice du Canada : <http://lois.justice.gc.ca/fr/L-2/index.html>

*Dernière mise à jour : 04/03/2008.*

## Emploi du conjoint

Le Canada encourage la venue des conjoints sur son territoire pour y exercer un emploi. L'accès à l'emploi est facilité par une certaine souplesse migratoire, à condition toutefois de répondre aux critères d'admissibilité de Citoyenneté et Immigration Canada. Le conjoint est soumis à la législation locale du travail.

Le conjoint - l'époux, l'épouse ou conjoint de fait depuis plus d'un an - qui accompagne le travailleur ou l'étudiant étranger et qui souhaite travailler au Canada a besoin d'un permis de travail et devra en faire lui-même la demande. Le permis de travail peut être délivré sans avoir reçu au préalable la promesse d'une embauche de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) ( [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/) ). Cette disposition s'applique aux deux catégories suivantes de conjoint :

- **conjoint de travailleur spécialisé temporaire** : la validité du permis de travail ne peut dépasser celle du permis de travail ou la durée de l'emploi du demandeur principal. Le conjoint peut obtenir un permis de travail « ouvert », c'est-à-dire sans employeur spécifique. Pour l'exercice de certaines professions, un examen médical peut être exigé avant la délivrance du permis.
- **conjoint d'étudiant étranger** : le demandeur doit fournir la preuve qu'il est le conjoint du titulaire d'un permis d'études et que ce dernier fréquente à plein temps un établissement d'enseignement supérieur (université, collège communautaire, école technique ou de commerce financée par le secteur public ou un établissement privé autorisé par une loi provinciale à délivrer des diplômes). Le permis de travail sera établi pour une durée égale à celle du permis d'étude du demandeur principal.

Les demandes de permis de travail des conjoints peuvent être déposées directement au Canada auprès du Téléc centre de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en téléphonant au 1 888 242 2100 ou en consultant son site Internet ( [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) ). En France, vous devrez vous adresser à l'Ambassade du Canada à Paris.

## Pour en savoir plus

- Site Internet de l'Ambassade du Canada à Paris : [www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/](http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/) Rubrique " visas et immigration > travailler au Canada > occuper un autre type d'emploi temporaire au Canada (toutes nationalités) > permis de travail sans confirmation > conjoints des détenteurs de permis de travail " ;
- Site Internet " travailler au Canada " du gouvernement canadien : <http://travailleraucanada.gc.ca/> ;
- Les personnes à charge des membres des missions officielles peuvent consulter [l'article correspondant](#) dans " thématiques > l'expatriation de A à Z " du site de la Maison des Français de l'étranger.

*Dernière mise à jour : 15/07/2008.*

## Cotisations sociales

Les cotisations sont prélevées à la source et obligatoires.

### Cotisations sociales

Il s'agit de :

- **la cotisation**, imposée par le gouvernement fédéral, à **l'assurance-emploi ou chômage** (AE ou EI). Le plafond de la rémunération annuelle assurable est fixé en 2008 à 41 100 CAD. Le taux de cotisation s'élève à 1,73 % pour

le salarié et à 2,42 % pour l'employeur, dans la limite du plafond mentionné ci-dessus.

- **la cotisation au régime de pension du Canada** (RPC ou CPP : Canada Pension Plan). Elle est obligatoire pour les personnes âgées de 18 à 65 ans exerçant une activité professionnelle et s'applique sur tout le territoire canadien, à l'exception de la province de Québec qui dispose d'un régime de pension provincial (le régime de rente du Québec ou RRQ). Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation s'élève à 9,9 % (4,95 % à la charge de l'employeur et 4,95 % à la charge du salarié) du salaire brut supérieur à 3 500 CAD dans la limite de 44 900 CAD.

Le travailleur indépendant cotise à raison de 9,9 % de ses revenus de travail, dans la limite du plafond mentionné ci-dessus.

- **prime d'indemnisation des accidents du travail** : elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire canadien. Le système est entièrement financé par les employeurs. Les contributions des industries sont calculées en fonction des risques possibles, du nombre d'employés et du salaire des travailleurs. Les taux sont fixés par les commissions d'accidents du travail.

Sept provinces ont mis en place un régime de fixation de taux particuliers qui prévoit des réductions ou des surtaxes en fonction des efforts consentis pour limiter les accidents du travail.

- **cotisation destinée aux services de santé et à l'éducation** actuellement en vigueur au Québec, au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve. Elle est versée uniquement par l'employeur.

## Les impôts

Les impôts provinciaux et fédéraux sur le revenu sont prélevés à la source par l'employeur et sont reversés ensuite à l'Agence du Revenu du Canada. Bien que les provinces et territoires disposent d'un système fiscal propre, celui-ci renvoie, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, pour l'essentiel à la loi fédérale.

Pour connaître les taux d'imposition au niveau fédéral et provincial pour l'année en cours, vous pouvez consulter le site Internet du Revenu du Canada : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " renseignements clés > tous les taux > taux d'impôt fédéraux et provinciaux/territoriaux ".

## Pour en savoir plus

- Site Internet de Ressources humaines et Développement social Canada : [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/) Rubriques " sujets > assurance-emploi " + " régimes de pensions du Canada et sécurité de la vieillesse " ;
- Entreprises Canada : [www.entreprisescanada.ca/](http://www.entreprisescanada.ca/) .

*Dernière mise à jour : 15/07/2008.*

## Contrats de travail - Spécificités

Au Canada, les contrats de travail de type CDI (contrat à durée indéterminée) et CDD (contrat à durée déterminée) n'existent pas.

Les salariés dépendent généralement de contrats de travail collectifs propres à chaque entreprise et régis par les syndicats. Le contrat de travail doit respecter la législation provinciale ou territoriale et indiquer clairement les modalités et les conditions d'emploi.

Lors de missions professionnelles de courte durée ou temporaires de type " *casual* ", aucun contrat de travail n'est établi dès lors que l'entente mutuelle est verbale. Dans d'autres cas, à défaut de contrat de travail, une lettre d'accord (" *letter of agreement* ") est rédigée afin d'officialiser l'accord entre les deux parties dans le cadre, par exemple, d'un mandat professionnel. Semblable à un contrat de travail, bien que plus synthétique, la lettre d'accord précise les conditions générales d'emploi.

Au Canada, l'établissement d'un climat de confiance et de respect est essentiel pour permettre la négociation et le dialogue.

*Dernière mise à jour : 15/07/2008.*

## Création d'entreprises - Spécificités

Tout projet de création d'entreprise au Canada doit s'articuler autour de plusieurs volets essentiels :

- Elaboration d'un projet solide en accumulant le plus d'informations possibles sur le pays et le secteur choisi ;
- Connaissance du marché provincial et national ;
- Repérage, puis découverte du point de chute et y séjour en observateur ;
- Se familiariser avec la culture, les us et coutumes ;
- Identification des programmes, aides logistiques, subventions disponibles au Canada pour les investisseurs étrangers ;
- Développement d'un réseau ("réseautage") ;
- Connaissance linguistique indispensable (anglais minimum).

Dans le but de favoriser le développement d'une économie canadienne forte et prospère, le Gouvernement du Canada encourage la venue d'hommes d'affaires dans le cadre du " programme fédéral d'immigration des gens d'affaires ". Ce dernier s'adresse aux profils suivants :

- Investisseurs
- Entrepreneurs
- Travailleurs indépendants.

### Sites Internet canadiens à consulter

- Site Investir au Canada du gouvernement canadien : [www.investiraucanada.ca/](http://www.investiraucanada.ca/)
- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/)
- Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) : [www.rdee.ca/](http://www.rdee.ca/) . RDEE Canada aide, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le développement économique et la création d'emplois afin d'assurer la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes du Canada.
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada : [www.wd.gc.ca/](http://www.wd.gc.ca/)
- Banque de développement du Canada : [www.bdc.ca/](http://www.bdc.ca/)
- Entreprises Canada - Services aux entrepreneurs : [www.entreprisescanada.ca/](http://www.entreprisescanada.ca/)
- Pour ceux et celles intéressés, la Province de l'Ontario se considère comme le meilleur endroit au monde pour les affaires ! Pour plus de détails : <http://2ontario.com/>

### Sites Internet français à consulter

- Agence pour la création d'entreprises : [www.apce.com/](http://www.apce.com/)
- Service économique de l'Ambassade de France au Canada : [www.dgtpe.fr/se/canada/](http://www.dgtpe.fr/se/canada/)
- Chambre de Commerce France-Canada : [www.cfcf-france-canada.com/](http://www.cfcf-france-canada.com/)
- Collection " l'Essentiel d'un marché Canada " publiée par Ubifrance et en vente sur : [www.ubifrance.fr/](http://www.ubifrance.fr/)

### Les directions régionales du commerce extérieur (DRCE)

Vous pouvez prendre contact avec la Direction Régionale du Commerce Extérieur de votre région, qui vous donnera les premiers éléments d'information et vous orientera au sein du dispositif public d'appui à l'internationalisation des entreprises PME-PMI pour des questions liées à l'information sur les marchés étrangers, à la promotion de votre entreprise et de vos produits et au financement de l'exportation.

Leurs coordonnées sont disponibles sur le site Internet suivant : [www.dgtpe.fr/drce/](http://www.dgtpe.fr/drce/)

### Entretien avec un agent de la Mission économique

Sur rendez-vous, dans les locaux de la Mission économique ou à l'occasion d'un salon en France visité par un agent de la Mission, vous avez la possibilité de rencontrer l'expert sectoriel qui vous donnera les premiers éléments d'information sur le secteur qui vous intéresse. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet suivant : [www.dgtpe.fr/se/canada/](http://www.dgtpe.fr/se/canada/)

## Culture d'entreprise

Il est essentiel de comprendre que le Canada fait partie de l'Amérique du Nord et que le mode de pensée et de vie de ses habitants est plus proche de celui des Etats-Unis que de celui de l'Europe.

Outre le fait que l'accès à l'emploi diffère d'une province ou d'un territoire à l'autre et que certains secteurs sont réservés uniquement aux Canadiens, il est important de se familiariser avec la culture d'entreprise canadienne.

L'établissement d'un réseau (" réseautage ") est un outil indispensable. Il faut se faire connaître à l'occasion de rencontres informelles et au moyen, par exemple, d'une simple carte de visite. Le principe de solidarité est aussi un des moteurs de l'intégration. Immigrer au Canada peut se traduire par un sacrifice du statut professionnel que l'on avait en France, sauf pour certains profils recherchés. En contrepartie, l'ascension professionnelle peut être très rapide et est reconnue comme une valeur de l'individu. La réussite professionnelle s'affiche naturellement.

Les relations professionnelles sont moins hiérarchisées qu'en France et au sein de cette hiérarchie la communication demeure plus fluide. Le Canada se caractérise comme un pays d'opportunités qu'il vous est possible de saisir à condition d'être prêt à faire face à une compétition rude dans certains secteurs porteurs. C'est pourquoi la notion d'expérience professionnelle est fondamentale. Le bénévolat et la participation civile sont très valorisées et considérées comme un passage nécessaire dans tout parcours professionnel. Le profil idéal serait celui d'un employé qui s'investit sans compter dans l'entreprise.

Les Canadiens ne sont pas réputés pour être conflictuels (attitude " *layback* ") et savent être discrets mais aussi directs. Ils favorisent le dialogue et l'échange de points de vue mais ne sont pas partisans des rapports autoritaires et agressifs. Aussi, ils ont le souci du respect de la sphère privée et des diverses communautés qui composent le pays et qui participent à sa vitalité économique.

*Dernière mise à jour : 10/03/2008.*

## Outils pour la recherche d'emploi

### Réseaux

- Entreprises Canada - Services aux entrepreneurs : [www.entreprisescanada.ca/gol/cbec/site.nsf](http://www.entreprisescanada.ca/gol/cbec/site.nsf) ;
- Réseaux de centres d'excellence : [www.rce-nce.gc.ca/](http://www.rce-nce.gc.ca/) ;
- Développement économique Canada pour les régions du Québec : [www.dec-ced.gc.ca/](http://www.dec-ced.gc.ca/) ;
- Agence de promotion économique du Canada Atlantique : [www.acoa-apeca.gc.ca/](http://www.acoa-apeca.gc.ca/) ;
- Coopération économique France-Québec : <http://internet2.mic.gouv.qc.ca/internet/franceqc.nsf/> .

*Dernière mise à jour : 27/05/2008.*

### Média

#### Sites Internet d'information sur l'emploi du gouvernement canadien

- Ministère canadien des Ressources humaines et du Développement social (RHDSC) : [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/) ;
- Site " travailler au Canada " : <http://travailleraucanada.gc.ca/> ;
- Site " Information sur le marché du travail " de Service Canada : [www.labourmarketinformation.ca/](http://www.labourmarketinformation.ca/)

#### Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP) de Toronto

- Emploi Toronto : [www.emploitoronto.com/](http://www.emploitoronto.com/) Rubrique " offres d'emploi " .

#### Sites Internet proposant des offres d'emploi

- " Guichet emplois " du gouvernement canadien : [www.guichetemplois.gc.ca/](http://www.guichetemplois.gc.ca/) . Vous trouverez sur ce site toutes les offres d'emploi pour tout le territoire canadien. Plus de 900 000 nouvelles offres d'emplois sont affichées chaque année.
- Commission de la fonction publique du Canada : <http://jobs-emplois.gc.ca/> Offres d'emploi dans la fonction publique fédérale.
- Workopolis : [www.workopolis.com/](http://www.workopolis.com/) . Le premier site d'offres d'emploi du Canada. La rubrique " ressource center " fournit également des conseils pour la recherche d'emploi.
- Monster Canada : <http://français.monster.ca/> . Offres d'emploi dans tous les secteurs. La rubrique " carrefour carrière " fournit également des conseils pour la recherche d'emploi.
- Plus jobs : [www.canada.plusjobs.com/](http://www.canada.plusjobs.com/)
- Canada jobs : [www.canadajobs.com/](http://www.canadajobs.com/) . La rubrique " articles " fournit également des conseils pour la recherche d'emploi.
- CVthèque Réseau : [www.cvtheque.com/](http://www.cvtheque.com/) . Ce site affiche des offres d'emploi et sert d'intermédiaire entre les candidats et les employeurs. Il est surtout spécialisé dans les secteurs suivants : métiers spécialisés, technologies de l'information / multimédia / réseautique, administration, chimie / biochimie et technologie / ingénierie.
- Job Bank : [www.jobbank.com/](http://www.jobbank.com/)
- Job Boom : [www.jobboom.com/](http://www.jobboom.com/)
- Job Boom : [www.jobboom.com/conseils/top100F.html](http://www.jobboom.com/conseils/top100F.html) . Ce site répertorie les meilleurs sites de l'emploi et de la formation.

## Sites Internet provinciaux

### Alberta

- Centre d'emploi francophone de Calgary : [www.centredecariere.ab.ca/](http://www.centredecariere.ab.ca/)
- Alberta Jobs : [www.albertajobs.com/](http://www.albertajobs.com/)

### Colombie britannique

- BC jobs : [www.bcjobs.com/](http://www.bcjobs.com/)
- Work infonet BC : [www.workinfonet.bc.ca/](http://www.workinfonet.bc.ca/)

### Manitoba

- Ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce du Manitoba : [www.gov.mb.ca/tce/](http://www.gov.mb.ca/tce/) Rubrique " apprenants et chercheurs d'emploi ".
- Info emploi Manitoba : <http://mb.workinfonet.ca/french/> Offres d'emploi et conseils pour la recherche d'un emploi.

### Nouveau Brunswick

- New Brunswick Job Shop : <http://regionalhelpwanted.com/new-brunswick-jobs/>
- NB jobs : [www.careerbeacon.com/bhn/](http://www.careerbeacon.com/bhn/)

### Ontario

- Emploi-Avenir Ontario : [www.ontariojobfutures.ca/](http://www.ontariojobfutures.ca/)

### Saskatchewan

- Emploi-Avenir Saskatchewan : [www.emp-avenirsask.ca/](http://www.emp-avenirsask.ca/)
- Ministère de la Formation professionnelle, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan : [www.labour.gov.sk.ca/](http://www.labour.gov.sk.ca/)
- Sask jobs : [www.saskjobs.ca/](http://www.saskjobs.ca/)
- Health Careers in Sask : [www.healthcareersinsask.ca/](http://www.healthcareersinsask.ca/) . Site spécialisé dans les offres d'emploi dans le secteur médical.

*Dernière mise à jour : 15/07/2008.*

## Annuaire d'entreprises

- Liste des membres de la Chambre de Commerce France-Canada à Paris téléchargeable au [format pdf](#) ou à consulter sur le site Internet de la CCFC : [www.cffc-france-canada.com/](http://www.cffc-france-canada.com/) Rubrique "adhésion > les principaux membres".
- Entreprises Canada service aux entrepreneurs : [www.entreprisescanada.ca/gol/cbec/site.nsf](http://www.entreprisescanada.ca/gol/cbec/site.nsf).

*Dernière mise à jour : 28/05/2008.*

## Organismes sur place pour la recherche d'emploi

De nombreux centres de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSO) sont répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site Internet de Service Canada : [www.servicecanada.gc.ca/](http://www.servicecanada.gc.ca/) Rubrique " trouver un centre Service Canada près de chez vous ".

RHDSO peut s'apparenter à l'ANPE et à l'ASSEDIC réunies et couvre de nombreux programmes et services dans les domaines social et de l'emploi (aide à la recherche d'emploi, tendances du marché de l'emploi, législation et conseils juridiques, recensement des sites canadiens consacrés à l'emploi, dont le recrutement et les supports d'annonces, contrôle et gestion de l'allocation chômage, apprentissage, développement social et professionnel, etc.).

Si vous résidez en Ontario, dans le Manitoba ou dans la province de la Saskatchewan, vous pouvez contacter le Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle du consulat général de France à Toronto :

- c/o Consulat général de France à Toronto  
2 Bloor Street East - suite 2200 - 22<sup>ème</sup> étage - Toronto (Ontario) M4W 1A8  
Téléphone : [1] (416) 847 18 88 - Télécopie : [1] (416) 847 19 01  
Courriel : [emploi@consulfrance-toronto.org](mailto:emploi@consulfrance-toronto.org) - Internet : [www.emploitoronto.com/](http://www.emploitoronto.com/)

*Dernière mise à jour : 16/07/2008.*

## Ce que recherchent les recruteurs

En raison d'une pénurie de main d'oeuvre dans de nombreux secteurs d'activité, les employeurs canadiens recherchent en priorité des compétences spécifiques et techniques, mais souhaitent de plus en plus des candidats polyvalents ayant le sens de l'organisation, capables d'écouter et de résoudre des problèmes concrets, enthousiastes et pouvant s'adapter rapidement à un environnement culturel différent. La curiosité et la connaissance du pays sont des atouts à ne pas négliger. Beaucoup d'employeurs misent sur l'expérience professionnelle acquise au Canada. Il est, par conséquent, conseillé d'occuper dans un premier temps un emploi moins qualifié au Canada. L'expérience professionnelle canadienne, même en tant que bénévole, est un plus et une preuve tangible de votre volonté d'intégration professionnelle. Votre employeur n'hésitera pas à se renseigner sur vous et vos compétences auprès de vos précédents employeurs.

Les Français ne sont pas les seuls à chercher un emploi au Canada. Ils se trouvent en concurrence avec d'autres candidats qui maîtrisent mieux l'anglais, mais leur réputation de travailleurs ayant le sens de la " répartition " et du dialogue et la culture de l'entraide les favorisent.

Dans un contexte hiérarchique beaucoup plus souple qu'en France, le développement de votre carrière au sein de l'entreprise ne sera pas freiné.

### Compétences linguistiques

Il est indispensable de parler les deux langues officielles du pays : le français et l'anglais. Une troisième langue est un plus.

### Compétences essentielles

Les compétences essentielles sont au Canada les compétences acquises tout au long de la vie privée, scolaire et professionnelle. Chaque employé doit pouvoir évoluer dans son domaine professionnel et avoir l'esprit ouvert pour s'adapter aux changements et évolutions de l'entreprise. Plusieurs de ces compétences font référence aux capacités linguistiques du candidat :

- Lecture et compréhension de texte
- Utilisation de documents
- Calcul
- Rédaction
- Communication verbale
- Travail d'équipe
- Capacité de raisonnement
- Maîtrise de l'outil Informatique
- Formation continue.

### Évaluation des qualifications professionnelles

La reconnaissance des diplômes peut s'avérer un véritable problème et un obstacle. Veiller à traduire tous vos diplômes, lettres de recommandation et tout autre document utile et surtout à les faire évaluer par un des organismes compétents au Canada. A noter que les compétences décrites ci-dessus sont plus importantes que les diplômes.

Les Canadiens sont discrets et ponctuels. Ils attendent la même attitude de vous. Ils sont généralement pragmatiques et préféreront le consensus.

### Pour en savoir plus

- Site Internet " travailler au Canada " : <http://travailleraucanada.gc.ca/>
- Site Internet " compétences essentielles " de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) : <http://srv108.services.gc.ca/>
- Site Internet " information sur le marché du travail " : [www.labourmarketinformation.ca/](http://www.labourmarketinformation.ca/)

*Dernière mise à jour : 16/07/2008.*

## Curriculum vitae

### Rédaction

- Le curriculum vitae canadien (en anglais *résumé*), qu'il soit rédigé en anglais ou en français, est semblable au curriculum vitae américain. Il privilégie la chronologie inversée et doit mentionner l'objectif de carrière (*career objective*). La rubrique " expérience professionnelle " (*work experience*) est rédigée dans un style télégraphique, en évitant l'emploi du "je". Les renseignements contenus dans cette dernière rubrique sont ordonnés de la façon suivante : tout d'abord la fonction occupée, suivie du nom de l'entreprise et de la période d'activité. Il n'est cependant pas nécessaire d'indiquer les coordonnées détaillées de vos employeurs.
- L'Amérique du Nord est très friande de chiffres qui sont synonymes de résultats tangibles. N'hésitez pas à les intégrer dans votre curriculum vitae. Il peut s'agir des résultats scolaires et universitaires lorsqu'ils sont bons, du classement dans la promotion, etc..
- L'équivalence en anglais de vos diplômes français doit être clairement indiquée.
- Mentionnez les périodes de stage et de bénévolat surtout si elles ont été effectuées au Canada.
- Contrairement au curriculum vitae français qui doit tenir sur une seule page, les Canadiens acceptent les curriculums vitae de deux ou trois pages. Il est donc inutile d'essayer de gagner de l'espace en écrivant en minuscules ou en résumant les emplois occupés.

- Le curriculum vitae ne doit pas être manuscrit, mais dactylographié sur un ordinateur. La police de caractères utilisée doit être claire, lisible et sans fantaisie. La couleur est acceptée. L'objectif est de se distinguer, tout en restant discret.
- Utilisez un vocabulaire simple et privilégiez les verbes d'action.
- Evitez les ratures, ne pliez pas votre curriculum vitae et utilisez un papier de bonne qualité.
- Les mentions proscrites sont l'âge, l'année de naissance, la nationalité ou l'origine, ainsi que le nombre d'enfants à charge.
- Le curriculum vitae doit être accompagné d'une lettre de motivation dactylographiée.
- La photographie n'est pas obligatoire.

### **Pour en savoir plus**

- Site Internet " travailler au Canada " : <http://travailleraucanada.gc.ca/> Rubrique " trouver un emploi au Canada > la demande d'emploi "
- Workopolis : [www.workopolis.com/](http://www.workopolis.com/) Rubrique " ressources > rédaction de CV "
- Monster Canada : <http://cv.monster.ca/>

*Dernière mise à jour : 16/07/2008.*

### **Diplôme (équivalence, légalisation)**

L'accès à certaines professions est réglementé. Il est, par conséquent, recommandé de bien se renseigner avant de postuler à un emploi ou d'envoyer une candidature spontanée. Les documents (diplômes, lettres de recommandation, dossiers scolaires, relevés de notes) devront être traduits en anglais.

Pour en savoir plus sur la reconnaissance des diplômes, vous pouvez consulter le site Internet du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : [www.cicdi.ca/](http://www.cicdi.ca/) .

*Dernière mise à jour : 16/07/2008.*

### **Modèles de curriculum vitae**

Le site " guichet emplois " du Gouvernement canadien met en ligne des modèles de curriculums vitae électroniques et fournit des conseils pratiques pour la création d'un CV : [www.jobbank.gc.ca/](http://www.jobbank.gc.ca/) Rubriques " concepteur de CV " et " recherche d'emploi - conseils > comment se mettre en valeur > curriculum vitae ".

Vous pouvez également consulter les sites Internet suivants :

- Workbloom : <http://workbloom.com/> . Ce site, uniquement en langue anglaise, propose à la rubrique " résumé center " de nombreux modèles de curriculum vitae.
- CV tips : [www.cvtips.com/](http://www.cvtips.com/) Rubrique " résumé ".

*Dernière mise à jour : 17/07/2008.*

## **Lettre de motivation**

### **Rédaction**

La lettre de motivation se nomme en anglais " cover letter ". Elle doit être dactylographiée et personnalisée. Elle doit obligatoirement être jointe au curriculum vitae et ne doit pas dépasser deux pages, l'idéal étant de s'en tenir à une seule

page.

Elle doit démontrer votre capacité à communiquer par écrit et résumer les points suivants :

- Vos expériences et votre projet professionnels ;
- Vos atouts et vos qualités. Il est inutile d'exagérer vos connaissances linguistiques ;
- L'intérêt que vous portez à l'entreprise et ce que vous pourriez lui apporter ;
- Votre disponibilité et votre mobilité, ainsi que vos souhaits.

La lettre de motivation sera adressée nominativement à la personne chargée du recrutement, même en cas de candidature spontanée, et au bon service dans l'entreprise.

L'envoi par courriel de la lettre de motivation et du curriculum vitae est accepté. Il est cependant préférable d'envoyer ces documents par la voie postale.

Si, au bout de deux semaines, vous n'avez pas été contacté par l'entreprise, n'hésitez pas à appeler votre interlocuteur.

*Dernière mise à jour : 17/07/2008.*

## Modèle de lettre de motivation

De nombreux sites Internet proposent des modèles de lettre de motivation. Vous pouvez vous en inspirer sans, toutefois, recopier intégralement les paragraphes. La lettre de motivation doit être avant tout personnalisée et refléter vos ambitions professionnelles et votre motivation à l'égard de l'entreprise.

Vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- " Guichet emplois " du gouvernement canadien : [www.jobsetc.ca/](http://www.jobsetc.ca/) Rubrique " recherche d'emploi - conseils > comment se mettre en valeur > la lettre de présentation "
- Workbloom : <http://workbloom.com/> Rubrique " cover letter center "
- Workopolis : [www.workopolis.com/](http://www.workopolis.com/) Rubrique " ressources > rédaction de CV > la lettre de présentation "
- Monster Canada : <http://cv.monster.ca/> Rubrique " ressources CV > des lettres pour chaque occasion ".

*Dernière mise à jour : 17/07/2008.*

## Entretien d'embauche

### Entretien téléphonique

Si vous vous trouvez au Canada et que votre candidature est retenue, vous serez convoqué pour un entretien d'embauche au sein de l'entreprise.

Cet entretien peut se dérouler par téléphone si vous n'êtes pas au Canada. Il permettra de cerner précisément votre profil et vos compétences. Il sera déterminant pour la suite réservée à votre candidature. **Il est important de ne pas le négliger.**

Si l'entretien se déroule en anglais, il est fortement conseillé de bien maîtriser la langue.

Utilisez une ligne téléphonique fixe dans un lieu tranquille et à l'abri de toutes nuisances sonores. L'utilisation du portable est à proscrire.

L'entretien d'embauche téléphonique est pratiqué au sein des entreprises. Il ne faut, par conséquent, jamais l'exclure des étapes à franchir pour décrocher un emploi.

*Dernière mise à jour : 17/07/2008.*

## Apparence et attitude

### Avant l'entretien

Pour passer avec succès l'entretien d'embauche, il est nécessaire de s'y préparer soigneusement :

- Effectuez des recherches sur l'entreprise ;
- Renseignez-vous sur les tâches et les responsabilités précises de l'emploi auquel vous postulez ;
- Renseignez-vous auprès du bureau emploi de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) de votre ville afin de bénéficier d'une simulation d'entretien d'embauche ;
- Renseignez-vous sur la durée et le type de l'entretien ;
- Demandez le lieu et l'horaire précis de l'entretien car celui-ci ne se déroulera pas forcément au siège de l'entreprise ;
- Arrivez dix minutes avant l'heure car les Canadiens sont ponctuels ;
- Préparez une série de questions par écrit ;
- Ne perdez pas de vue que le Canada appartient au continent nord-américain. Une connaissance même élémentaire du pays vous évitera de nombreuses désillusions ;
- Les Canadiens sont généralement décontractés (*casual*). Privilégiez cependant une tenue classique. Le jean est à proscrire.

### Pendant l'entretien

- Optez pour une poignée de main franche ;
- Maîtrisez vos gestes et ayez une attitude sereine ;
- Favorisez une stratégie de communication " non-verbale " qui met en avant votre image professionnelle. Parler trop peut jouer en votre défaveur ;
- Utilisez le silence et évitez de répondre par des onomatopées. Réfléchissez à la question posée et organisez vos pensées avant de répondre ;
- Contrairement à la France où les études et les diplômes sont très valorisés, les employeurs canadiens s'intéressent plus aux capacités et aux compétences des candidats, sans leur coller une étiquette. Il est ainsi possible de faire carrière dans un secteur différent de sa formation.
- Centrez votre entretien sur vos compétences, votre facilité d'adaptation, votre mobilité, votre capacité à travailler en équipe, votre souhait, le cas échéant, de faire bénéficier l'entreprise de votre expérience et votre volonté d'apprendre, l'humilité étant une force au Canada.

*Dernière mise à jour : 17/07/2008.*

## Négociation du salaire

Nos compatriotes sont généralement bien acceptés. Certains clichés sont cependant susceptibles de les desservir :

- ton plaintif ;
- comportement exigeant ;
- lacunes linguistiques ;
- attitude conquérante.

Avant d'aborder la question des avantages sociaux et du salaire, il est impératif de faire des recherches sur le système de protection sociale de la province où vous travaillerez, sur les avantages offerts tels que la couverture médicale, les vacances, les primes, et sur le salaire minimum qui varie selon les Provinces.

Votre employeur aura une idée très claire de la valeur du poste qu'il souhaite vous confier. L'absence de toute expérience professionnelle au Canada et de qualifications sera certainement prise en compte.

Les employeurs canadiens privilégient le dialogue. Il est par conséquent préférable de parfaitement s'entendre sur les conditions et de les avoir bien comprises. Il ne faut jamais perdre de vue que le système canadien est libéral et qu'il

applique des méthodes américaines (licenciement immédiat sans indemnités, peu de vacances annuelles).

De nombreux Français expatriés au Canada s'accordent à dire que le meilleur moyen de gagner beaucoup d'argent dans ce pays est de créer sa propre entreprise.

*Dernière mise à jour : 18/07/2008.*

## Erreurs à éviter

Évitez le bavardage et ne vous sentez pas obligé de poser toutes les questions que vous avez préparées.

Voici quelques exemples de questions :

- Quand puis-je espérer une réponse ?
- Sous l'autorité de qui serai-je placé(e) et à quel échelon hiérarchique ?
- Pourriez-vous m'indiquer le contenu de la période d'essai et/ou d'apprentissage ?
- Offrez-vous un programme de formation ?

Ayez plutôt l'entretien sur vos compétences, votre facilité d'adaptation, votre mobilité, votre capacité à travailler en équipe et, le cas échéant, votre souhait de faire bénéficier l'entreprise de votre expérience.

La modestie est une qualité. Faites très attention à ne jamais paraître prétentieux sur votre savoir-faire ou à exagérer vos compétences professionnelles et linguistiques. Le but recherché est d'établir un dialogue avec votre ou vos interlocuteur(s) qui vous soit favorable.

Veillez à ne pas faire étalage de clichés sur le Canada et en particulier sur la province de Québec. Faites preuve de retenue et de discrétion y compris à l'égard de votre propre pays. Il est inutile de dénigrer la France. Vos problèmes n'intéresseront pas votre interlocuteur.

Ne vous laissez pas intimider.

*Dernière mise à jour : 18/07/2008.*

## Après l'entretien

Lors de l'entretien d'embauche, n'hésitez pas à demander le délai de réponse. Sinon, manifestez-vous 10 à 15 jours après l'entretien.

Au Canada, la boîte vocale est un instrument de communication et une méthode de filtrage très développés au sein des entreprises. Il est très difficile d'obtenir immédiatement un interlocuteur. La standardiste vous redirigera vers la boîte vocale de l'interlocuteur que vous cherchez à joindre. Laissez un message court et clair. Il est inutile de répéter l'opération. Les relations professionnelles étant moins hiérarchisées qu'en France, vous pouvez joindre directement votre interlocuteur sans passer par son secrétariat.

En guise de remerciement, vous pouvez adresser un courrier en rappelant votre motivation pour l'emploi.

*Dernière mise à jour : 18/07/2008.*

## Recrutement de personnel de maison

Il existe un programme destiné au personnel de maison repris sous l'appellation " aide familial résidant " (en anglais " *live-in caregiver* ") et appelé couramment " *housekeeper* " ou " *nanny* ". Ce programme leur permet d'obtenir un permis de travail temporaire et, après deux années consécutives d'emploi au cours des trois dernières années, de déposer une demande de résidence permanente au Canada. Il s'adresse à des personnes qualifiées pour s'occuper à domicile en priorité

et sans agrément d'enfants, de personnes âgées ou handicapées. L'aide familial résidant doit impérativement être domicilié chez son employeur canadien.

Pour plus d'informations sur les modalités et les conditions, vous pouvez consulter le site Internet suivant :

- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " venir au Canada : travailler temporairement > qui peut présenter une demande > catégories spéciales : aides familiaux résidants " et " informations pour les employeurs canadiens ".

*Dernière mise à jour : 18/07/2008.*

## Stage - Bénévolat

### Le stage

**La définition du stage au Canada n'est pas la même qu'en France.** Un stage même de courte durée est rapidement assimilé à un emploi et est généralement rémunéré. Il est donc nécessaire pour effectuer un stage de posséder un permis de travail temporaire. Au Canada anglophone, le terme de stage est traduit par " *internship program* ".

Certains cursus universitaires exigent une expérience professionnelle. Les étudiants étrangers qui veulent s'inscrire à un programme de coopération ou de stage doivent demander un permis de travail en plus du permis d'études. Vos interlocuteurs sont l'Ambassade du Canada à Paris et l'établissement universitaire au Canada pour connaître les possibilités de travail sur le campus. Le " programme de permis de travail hors campus " permet aux étudiants de travailler à l'extérieur tout en poursuivant leurs études. Pour pouvoir bénéficier de ce programme, vous devez être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur financé par l'État ou à un programme approuvé par un établissement d'enseignement privé admissible.

### Pour en savoir

- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " venir au Canada : étudier > permis de travail pour les étudiants ".

### Le bénévolat

Le bénévolat est, au Canada, aussi valorisé que le stage. Il est un excellent moyen d'acquérir une expérience professionnelle, de se familiariser avec la culture et le monde de l'entreprise, mais également de se constituer un réseau. Généralement proposé par des organismes à but non lucratif que vous trouverez dans les pages jaunes de l'annuaire sous la rubrique " bénévolat ", le bénévolat est synonyme de participation civile et revêt une importance non négligeable dans tout parcours professionnel.

On distingue, cependant, le travail bénévole rémunéré et non rémunéré qui, lorsqu'il est effectué par des étudiants étrangers, peut nécessiter un permis de travail ou une attestation de Ressources Humaines et Développement social Canada.

### Pour en savoir plus

- Volunteers / Bénévoles Canada : [www.volunteer.ca/](http://www.volunteer.ca/)
- Ressources humaines et Développement social Canada : [www.rhdsc.gc.ca/](http://www.rhdsc.gc.ca/) Rubrique " sujets > secteur bénévole "
- Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/](http://www.cic.gc.ca/) Rubrique " venir au Canada : étudier > renseignements à l'intention des établissements d'enseignement > du travail et du bénévolat ".

*Dernière mise à jour : 18/07/2008.*

# Protection sociale

## Régime local de sécurité sociale

(Source : CLEISS )

- Généralités
- Soins de santé
- Assurance pension
- Assurance accidents du travail et maladies professionnelles
- Assurance chômage
- Les prestations familiales ou prestations fiscales pour enfants
- Prestations servies sous conditions de ressources

**Cette note ne concerne que la protection sociale applicable dans les Provinces et Territoires du Canada en dehors de la Province de Québec. Une note spécifique existe pour la Province de Québec.**

### Généralités

Au Canada, en matière de protection sociale, l'administration fédérale exerce une influence sur le plan législatif et financier et gère directement certains programmes. D'autres programmes sont assurés au niveau provincial ou municipal. La majorité de ces programmes sont soutenus financièrement par le gouvernement fédéral.

### Répartition des principales responsabilités au Canada en matière de santé et de bien-être social :

	<b>SANTÉ</b>	<b>BIEN-ETRE SOCIAL</b>
<b>FÉDÉRAL</b>	- contribution aux programmes provinciaux de santé - services de santé pour les autochtones - formulation de normes générales nationales - financement de la recherche - promotion et protection de la santé	- grands programmes de soutien du revenu - partage des coûts des programmes provinciaux
<b>PROVINCIAL</b>	- régime universel d'assurance-hospitalisation et d'assurance-soins médicaux - soins dentaires et médicaments	- programmes d'assistance et des services sociaux - indemnisation accidentés du travail
<b>MUNICIPAL</b>	- santé publique et hygiène - administration d'hôpitaux	- certains programmes d'assistance sociale et certains services sociaux

### Soins de santé

Les soins de santé comprennent l'assurance hospitalisation et l'assurance soins médicaux.

Les gouvernements des dix provinces et des trois territoires sont responsables de l'exécution des programmes d'assurance maladie. Le gouvernement fédéral verse des subventions pour aider au financement de ces régimes. Les subventions sont versées lorsque la province respecte les obligations énumérées dans la loi canadienne sur la santé. Toute personne résidant de façon permanente au Canada peut prétendre à l'assurance hospitalisation et à l'assurance maladie.

Dans toutes les provinces, à l'exception du Québec et de la Colombie Britannique, une personne est protégée à partir du jour où elle a obtenu le statut de résident permanent.

A noter que certaines provinces connaissent une importante pénurie de personnel médical (médecins généralistes et infirmières). Les délais d'attente pour s'inscrire auprès d'un médecin généraliste peuvent être très longs. Bien que le système de santé canadien soit public, l'idée d'un système privé de santé progresse.

Au Canada, si vous n'avez pas de médecin de famille, vous devez vous rendre dans un dispensaire médical, appelé " *walk-in-clinic* ", que l'on trouve partout au Canada. Le temps d'attente y est long. Les frais de consultation sont élevés et doivent être réglés en espèces avant la visite.

Au Canada, les médecins ne se déplacent pas à domicile. En cas de problème de santé la nuit ou le week-end, il est possible de se présenter au service urgence d'un hôpital (24h/24). Le numéro d'urgence reste le 911 pour tout type d'urgence (police, pompiers, ambulance).

**Il est vivement recommandé de bien s'informer auprès des caisses canadiennes d'assurance maladie sur la prise en charge des soins médicaux lors de déplacements dans le reste du Canada et de voyages professionnels ou privés à l'étranger** (lors de déplacement en France se référer à la convention internationale de sécurité sociale entre les deux pays). Dans ce cas, le régime provincial d'assurance maladie ne couvrira généralement qu'une partie des frais médicaux. L'adhésion à une assurance complémentaire est fortement recommandée.

## Financement

Le financement des soins de santé est assuré par le gouvernement fédéral, sous forme de versement en espèces et de transfert de points d'impôts, et par les provinces et les territoires. Ce financement peut se faire par le biais de primes, de taxes de vente ou autres revenus provinciaux.

### Cotisations aux 1er janvier 2009

Risques	Employeurs	Salariés	Salaire cotisable
Pensions invalidité, vieillesse et survivants	4,95 %	4,95 %	entre 3 500 CAD et 46 300 CAD par an
Accidents du travail	En fonction des risques	--	En fonction des provinces
Chômage	2,42 %	1,73 %	42 300 CAD par an

Une seule province, la Colombie britannique, finance les soins de santé par des primes mensuelles :

- 54 CAD par mois pour une personne seule ;
- 96 CAD par mois pour un couple ;
- 108 CAD par mois pour une famille comprenant trois enfants et plus.

La prime d'assurance maladie a été abrogée au 1er janvier 2009 en Alberta.

De nombreuses conventions collectives prévoient la participation des employeurs au titre des avantages sociaux accordés aux salariés. Les employeurs font également appel aux assurances de groupes pour couvrir les soins médicaux non remboursés par la province.

L'assurance pension finance le régime des pensions du Canada qui vise à protéger le travailleur et sa famille contre la perte de revenu due à la retraite, l'invalidité ou le décès. La cotisation est calculée sur le salaire brut supérieur à 3 500 CAD et dans la limite de 46 300 CAD par an.

L'assurance chômage, qui relève d'un programme fédéral, assure la protection en cas de perte d'emploi pour cause de maladie, de grossesse, d'adoption ou de recherche d'emploi. Le maximum de la rémunération assurable est fixé à 42 300 CAD par an.

## Etendue de la protection

La protection s'étend aux soins médicaux nécessaires dispensés dans un hôpital, à la chirurgie dentaire pratiquée dans un hôpital et aux honoraires des médecins. Selon la province ou le territoire, le régime peut également couvrir l'achat de médicaments, les soins dentaires et les soins dispensés par un chiropraticien.

L'hospitalisation couvre les frais de séjour en salle commune, les repas, les soins dispensés par les infirmières, les frais d'utilisation de la salle d'opération, les médicaments, etc.

La protection offerte pour les services dispensés par un médecin comprend : les consultations à son cabinet, les consultations à l'hôpital, le diagnostic et les traitements.

Les soins dentaires ne sont couverts que s'ils sont dispensés dans un hôpital.

Pour tout ce qui concerne les prestations en espèces, il convient de se reporter ci-dessous à la rubrique sur l'assurance chômage.

### **Régimes et caisses d'assurance-maladie des provinces et territoires**

- Alberta : [www.health.alberta.ca/](http://www.health.alberta.ca/)
- Colombie britannique : [www.gov.bc.ca/health/](http://www.gov.bc.ca/health/)
- Manitoba : [www.gov.mb.ca/health/](http://www.gov.mb.ca/health/)
- Nouveau Brunswick : [www.gnb.ca/0051/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0051/index-f.asp)
- Terre-Neuve et Labrador : [www.health.gov.nl.ca/mcp/](http://www.health.gov.nl.ca/mcp/)
- Territoires du Nord-Ouest : [www.hlthss.gov.nt.ca/](http://www.hlthss.gov.nt.ca/)
- Nouvelle Écosse : [www.gov.ns.ca/health/](http://www.gov.ns.ca/health/)
- Nunavut : [www.gov.nu.ca/health/](http://www.gov.nu.ca/health/)
- Ontario : [www.health.gov.on.ca/](http://www.health.gov.on.ca/)
- Île du Prince Édouard : [www.gov.pe.ca/health/](http://www.gov.pe.ca/health/)
- Saskatchewan : [www.health.gov.sk.ca/](http://www.health.gov.sk.ca/)
- Yukon : [www.hss.gov.yk.ca/](http://www.hss.gov.yk.ca/)

### **Assurance pension**

#### **Pension de vieillesse**

Les prestations de vieillesse peuvent être servies dans le cadre du programme fédéral de la sécurité du revenu (sécurité de la vieillesse et allocation au conjoint) et au titre du régime de pension fédéral - Régime de pensions du Canada (RPC).

#### **Sécurité de la vieillesse**

#### **Pension de la Sécurité Vieillesse (SV)**

Tout citoyen canadien ou résident autorisé, âgé de 65 ans et habitant au Canada peut avoir droit à la pension complète ou partielle de la sécurité de la vieillesse selon le nombre d'années de résidence au Canada passé l'âge de 18 ans. La pension commence normalement à être versée le mois suivant celui du 65<sup>ème</sup> anniversaire à condition d'en faire la demande. Si la demande est présentée avec retard, des paiements avec effet rétroactif de cinq ans maximum sont effectués.

Il existe deux façons de satisfaire aux conditions de résidence pour obtenir la pension complète :

- les personnes âgées de 25 ans ou plus au 1er juillet 1977 auront droit à la pension complète si elles ont résidé au Canada pendant les dix années précédant la demande ;
- les personnes qui ont résidé 40 ans au Canada après l'âge de 18 ans.

Les personnes qui n'ont pas droit à une pension complète peuvent recevoir une pension partielle à condition d'avoir résidé au Canada au moins dix années après l'âge de 18 ans.

#### **Allocation au conjoint**

Le conjoint d'un pensionné de la SV peut avoir droit à l'allocation au conjoint s'il est âgé de 60 ans et a vécu au Canada pendant au moins 10 ans. L'allocation peut être totale ou partielle selon les conditions de résidence et de revenus. Cette prestation n'est servie que sous conditions de résidence au Canada.

## Régime de pension du Canada (RPC)

Le RPC, entré en vigueur en 1966, est un régime d'assurances sociales contributif et obligatoire qui vise à protéger les travailleurs et leurs familles contre la perte de revenus due à la retraite, à l'invalidité ou au décès.

Le RPC est appliqué dans toutes les régions du Canada, à l'exception du Québec où il existe un régime de pension provincial : le régime de rente du Québec (RRQ), semblable au RPC; Il existe des règles de coordination entre les deux régimes. La pension totale est servie par le régime du lieu de résidence du requérant au moment de la demande.

### Financement

Le RPC est financé par des contributions des employeurs et des salariés et par l'intérêt sur le placement des fonds qui représentent l'excédent des contributions après paiement des prestations et des frais d'administration.

Au 1er janvier 2009, le taux de cotisation s'élève à 9,9 % (4,95 % à charge de l'employeur et 4,95 % à charge du salarié) du salaire brut supérieur à 3 500 CAD dans la limite de 46 300 CAD.

Le travailleur indépendant paie quant à lui 9,9 % de ses revenus de travail dans la limite du plafond énoncé ci-dessus.

L'assujettissement au régime des pensions du Canada est obligatoire pour les personnes âgées entre 18 ans et 65 ans et exerçant une activité professionnelle.

### Prestations

La pension de retraite peut être payable à une personne âgée de 60 à 70 ans qui a cotisé au régime contributif pendant au moins un an.

Pour obtenir sa pension du RPC à partir de 60 ans, le requérant doit avoir cessé toute activité ou, s'il continue à exercer une activité réduite, ses gains doivent être inférieurs au maximum de la pension de retraite annuelle du RPC payable à l'âge de 65 ans. Après 65 ans, les intéressés peuvent bénéficier de leur pension sans obligation de cessation de l'activité professionnelle.

Le montant de la pension de retraite est fonction de la période " cotisable " accomplie et de l'âge auquel la pension est liquidée. A 65 ans, la prestation mensuelle est égale à 25 % de la moyenne mensuelle des gains sur lesquels les cotisations ont été versées depuis l'âge de 18 ans ou depuis le 1er janvier 1966.

Le montant de la pension est réduit de 0,5 % pour chaque mois d'anticipation avant le 65<sup>ème</sup> anniversaire. Il est augmenté de 0,5 % par mois de report après 65 ans et jusqu'à l'âge de 70 ans.

Pour avoir droit à la rente maximale, il faut avoir cotisé chaque année durant une période correspondant à 85 % de toutes les années cotisables. La période cotisable débute en 1966 ou à l'âge de 18 ans pour les personnes qui avaient moins de 18 ans en 1966. Elle se termine au moment de la demande de la pension.

### Pension d'invalidité

La pension d'invalidité peut être attribuée à une personne qui :

- présente une incapacité physique ou mentale à la fois grave et prolongée,
- n'a pas atteint l'âge de 65 ans,
- a cotisé au RPC ou à la RRQ durant au moins quatre des six dernières années précédant immédiatement l'invalidité.

Le montant de la pension est composé d'une somme au taux uniforme (424,40 CAD) et d'un montant supplémentaire qui dépend du montant des cotisations qui ont été payées au RPC pendant toutes les années où l'assuré a travaillé (en général 75 % d'une pension de retraite).

Si l'invalidé a un enfant à charge âgé de moins de 18 ans ou entre 18 et 25 ans en cas de poursuite d'études, il pourra

prétendre à une allocation forfaitaire supplémentaire 213,99 CAD.

## **Pension de conjoint survivant**

### **Conditions**

L'assuré décédé doit avoir cotisé auprès d'un régime de pension du Canada pendant au minimum 1/3 de sa période d'activité ayant pu donner lieu à versement de cotisations.

Le conjoint survivant doit être âgé d'au moins 45 ans ou de moins de 45 ans s'il est invalide ou s'il a un enfant à charge.

### **Montant**

Le montant de la pension du conjoint survivant est fonction de l'âge auquel cet avantage est demandé : à 65 ans le montant est égal à 60 % de la pension dont aurait pu bénéficier l'assuré décédé. Avant 65 ans, le montant est composé d'un montant fixe (165,60 CAD) et de 37,5 % des gains du *de cujus*.

La pension de conjoint survivant n'est pas supprimée en cas de remariage. Toutefois, il ne peut y avoir cumul de deux ou plusieurs pensions de survivants.

L'orphelin, âgé de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans en cas de poursuite d'études, peut prétendre à une allocation dont le montant fixe est fixé à 213,99 CAD.

### **Prestations de décès**

En vertu du RPC, une prestation de décès est payable aux ayants droit d'un individu qui a cotisé pendant une période minimale (de trois à dix ans) selon la période de cotisations.

Montant : la prestation représente une somme forfaitaire égale à six mois de pension de retraite dans la limite d'un plafond (montant maximum de la prestation pour 2009 : 2 500 CAD).

### **Répartition des crédits de pension**

En cas de dissolution du mariage, les crédits de pension acquis durant la cohabitation sont automatiquement divisés en parts égales entre les deux conjoints.

### **Allocation au survivant**

L'allocation au survivant servie par la Sécurité de la Vieillesse assure un revenu additionnel aux personnes âgées (entre 60 et 64 ans) à faible revenu (21 120 dollars de revenu annuel maximum) ayant résidé au Canada au moins 10 ans après l'âge de 18 ans dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé.

### **Assurance accidents du travail et maladies professionnelles**

L'indemnisation des accidents du travail est effectuée dans le cadre de programmes provinciaux administrés par des commissions des accidents du travail. Ces programmes protègent les membres de la population active et leurs personnes à charge contre la perte de salaire due à des accidents du travail et les maladies professionnelles et leur fournissent une aide pour leurs dépenses médicales et autres frais.

Suivant les provinces, il existe ou il n'existe pas de délai de carence pour servir les prestations.

### **Financement**

Le système est entièrement financé par les employeurs. Les contributions des industries sont déterminées d'après les risques possibles, le nombre d'employés et le salaire des travailleurs. Les commissions établissent les taux.

Sept provinces ont mis sur pied un régime de fixation de taux particuliers qui prévoit des réductions ou des surtaxes en fonction des efforts consentis pour limiter des accidents du travail.

Tous les employés à plein temps ou à temps partiel des industries assurées ont droit à des indemnités lorsqu'ils ont été blessés au travail ou ont été victimes d'une maladie professionnelle.

### **Soins médicaux**

Pour tout accident reconnu comme accident du travail, et indépendamment de toute indemnité en espèces, des soins médicaux doivent être prévus.

Lorsque cela est jugé approprié, les travailleurs souffrant d'une invalidité permanente totale peuvent recevoir des allocations de soins.

Les niveaux de cette prestation varient considérablement d'une province à l'autre.

### **Services de réadaptation**

Ces services de réadaptation physique et professionnelle aux travailleurs blessés font partie intégrante du programme, car toutes les commissions mettent l'accent sur le besoin de renvoyer les travailleurs dans des emplois convenables.

### **Prestations en espèces**

Les niveaux d'indemnisation sont fondés sur une proportion des gains assurables du travailleur avant l'accident et (ou) sur le degré et la durée d'indemnisation.

Les commissions prennent de plus en plus en considération la capacité de gain du travailleur après l'accident tout en fondant l'indemnisation sur l'invalidité.

### **Invalidité dite temporaire**

Des examens médicaux et des tableaux de classification de l'invalidité déterminent si l'incapacité temporaire rend le travailleur particulièrement invalide.

L'invalidité temporaire partielle est indemnisée au moyen d'une proportion des gains fondée sur la perte de gains due à l'incapacité, sur le degré d'invalidité ou sur une combinaison des deux.

L'indemnisation pour perte de salaire est payable pour la durée de la perte des gains ou de l'invalidité, sauf dans certaines provinces où les indemnités ne sont payables que jusqu'à 65 ans.

### **Invalidité permanente**

Toutes les provinces fournissent une indemnisation pour perte de salaire aux travailleurs qui subissent une invalidité permanente totale.

Les indemnités peuvent être basées sur 75 % de la moyenne des gains bruts ou sur 90 % des gains nets ou de la perte de gains nette, selon la province.

Les provinces qui appliquent la suppression de la rente d'invalidité temporaire à 65 ans appliquent les mêmes dispositions pour les rentes permanentes.

### **Indemnités pour survivants**

En cas de décès du travailleur à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au travail, les personnes à charge ont droit, dans toutes les provinces, à une indemnisation en espèces, ainsi qu'à des paiements pour les frais d'enterrement et frais connexes.

L'indemnisation en espèces comprend un paiement forfaitaire, ainsi que des indemnités continues dont le montant et la durée peuvent varier en fonction de l'âge et de l'aptitude au travail du conjoint survivant, ainsi que du nombre d'enfants à charge.

Dans la plupart des provinces, selon l'âge et la situation du conjoint survivant, les indemnités continuent à être payées jusqu'à son décès ou remariage. En général, en cas de remariage, une somme forfaitaire équivalente à l'allocation mensuelle pour un ou deux ans ou à un autre montant spécifié est payée au conjoint du travailleur décédé.

En Alberta, en Ontario et au Yukon les pensions de veuves continuent à être payées après le remariage.

Les montants des rentes varient suivant les provinces en fonction des gains assurables.

## **Assurance chômage**

Le régime d'assurance chômage relève d'un programme fédéral et assure une protection en cas de perte d'emploi pour cause de maladie, de grossesse, d'adoption ou de recherche d'emploi.

Sont assurés obligatoirement à l'assurance chômage ceux qui occupent un emploi de plus de quinze heures par semaine.

## **Financement**

Ce programme est financé par les cotisations de l'employeur et de l'employé et par les contributions du gouvernement fédéral.

Le maximum de la rémunération annuelle assurable a été fixé en 2009 à 42 300 CAD. Le taux de cotisation est fixé à 1,73 % pour le salarié et à 2,42 % pour l'employeur, dans la limite du salaire cotisable mentionné ci-dessus.

## **Prestations**

Il existe deux types de prestations d'assurance chômage :

### **Les prestations ordinaires**

Ces prestations sont versées aux personnes :

- qui sont au chômage parce qu'elles ne peuvent trouver du travail,
- qui ont subi un arrêt de " rémunération ", c'est-à-dire qui ont été sans travail et sans rémunération pendant au moins sept jours,
- et qui ont occupé un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de la période de référence qui correspond à la plus courte des deux périodes suivantes : 52 dernières semaines ou le nombre de semaines depuis le début de la dernière période de prestations.

Le nombre nécessaire de semaines d'emploi assurable dépend du taux de chômage dans la région où le requérant réside. Aussi, selon ce taux, le nombre de semaines d'emploi assurable variera de 10 à 20 semaines.

La durée de service des prestations dépend de la durée de travail antérieure et du taux de chômage dans la région où les prestations sont demandées (entre 19 et 50 semaines maximum).

Le montant des prestations de chômage représente 55 % de la rémunération hebdomadaire assurable des 26 dernières semaines (maximum de 447 CAD par semaine). Les 15 premiers jours de chômage ne sont pas indemnisés.

### **Les prestations spéciales**

Elles sont versées aux personnes qui ne peuvent travailler pour cause de maladie, de blessure, de mise en quarantaine, de grossesse ou d'adoption d'un enfant. Elles sont de trois types :

## **Prestations de maternité**

Ces prestations ne sont versées qu'à la mère naturelle. Elles peuvent être servies pendant une période maximale de quinze semaines : huit semaines avant la date présumée de l'accouchement et sept semaines après.

## **Prestations parentales**

Ces prestations peuvent être versées à la fois aux parents naturels et aux parents adoptifs lorsqu'ils prennent soin d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté.

La période de prestations, d'une durée maximale de 35 semaines, peut être attribuée à l'un des parents ou répartie entre les deux si les deux parents sont admissibles.

## **Prestations de maladie**

Les prestations de maladie peuvent être servies pendant une période maximale de quinze semaines à la personne qui doit arrêter de travailler en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine.

Pour obtenir des prestations spéciales, il faut avoir occupé un emploi assurable pendant au moins 600 heures au cours des 52 semaines précédentes.

Lorsque l'assuré peut recevoir plus d'un type de prestations sociales, la période maximale d'indemnisation est fixée à 50 semaines.

## **Montant**

Le montant des prestations spéciales s'élève à 55 % de la rémunération assurable hebdomadaire moyenne perçue au cours des 26 dernières semaines.

## **Les prestations familiales ou prestations fiscales pour enfants**

Depuis le 1er janvier 1993, les prestations familiales consistent en un paiement unique versé à la personne qui s'occupe des enfants.

Le montant de la prestation varie en fonction des revenus de la famille, du nombre des enfants à charge et de l'âge de ces derniers. Les prestations sont calculées directement par le gouvernement et ne sont pas imposables.

La prestation est composée d'un montant de base de 108,91 CAD \$ par mois (\*) augmenté de 7,58 CAD par mois pour chaque enfant à partir du troisième.

Ces prestations sont destinées à venir en aide aux familles les plus nécessiteuses. Ainsi la prestation sera réduite à partir d'un revenu annuel égal à 37 885 CAD.

Les prestations familiales sont servies pour les enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

La province d'Alberta a remplacé la prestation de base de 108,91 CAD maximum par mois par des montants maximum variant en fonction de l'âge de l'enfant :

- enfant de moins de 7 ans : 99,66 CAD par mois
- enfant de 7 à 11 ans : 106,41 CAD par mois
- enfant de 12 à 15 ans : 119,08 CAD par mois
- enfant de 16 à 17 ans : 126,16 CAD par mois.

## **Le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)**

Par ailleurs, un supplément de la prestation nationale pour enfants pourra être versé en fonction des gains, par mois et par enfant :

- pour le premier enfant : 168,75 CAD
- pour le deuxième enfant : 149,33 CAD
- pour le troisième enfant et les enfants suivants : 142 CAD.

Le seuil du revenu net familial à partir duquel le supplément de la prestation nationale pour enfants commence à diminuer est de 21 287CAD annuel.

### **Prestation pour enfants handicapés (PEH)**

La prestation pour enfants handicapés (ayant une déficience grave et prolongée) est un supplément non imposable de la PFCE et peut atteindre 199,58 CAD par mois et par enfant (selon le revenu familial net). Ainsi la prestation sera réduite à partir d'un revenu annuel égal à 37 885 CAD.

### **Prestations servies sous conditions de ressources**

#### **Personnes âgées**

#### **Programme fédéral**

Dans le cadre du programme fédéral de soutien du revenu, un supplément de revenu garanti (SRG) peut être attribué à des pensionnés de la sécurité de la vieillesse dont les revenus autres que la pension de la SV sont faibles ou nuls.

Ils peuvent, sur demande annuelle, recevoir le montant total ou partiel du SRG. Cette prestation n'est servie qu'aux personnes résidant au Canada.

Il existe deux taux de supplément de revenu. Le premier vise les personnes seules (veuves, divorcées, séparées ou célibataires), ainsi que les pensionnés mariés dont les conjoints ne sont admissibles ni à la sécurité de la vieillesse, ni à l'allocation au conjoint. L'autre taux s'applique aux couples mariés dont les deux conjoints sont pensionnés.

### **Programmes provinciaux de supplément du revenu**

La Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest offrent des prestations complémentaires aux prestations de SV, du SRG ou de l'AC aux personnes qui satisfont aux critères concernant le revenu. Le montant des prestations, les conditions de résidence, etc., varient selon les programmes.

### **Programmes provinciaux d'aide fiscale et d'aide au logement pour les personnes âgées**

L'aide fiscale au niveau foncier ou scolaire peut prendre la forme de paiements directs en argent (subventions ou remboursements), de reports, de réductions ou de crédit d'impôts qui réduisent ou annulent le montant de l'impôt à payer. Des subventions mensuelles de logement peuvent être versées aux personnes qui peuvent prétendre à ces allocations.

### **Familles**

L'aide à la famille peut relever du programme fédéral et de programmes provinciaux.

### **Aide fiscale ou aide au logement**

Ces aides, attribuées dans le cadre de programmes provinciaux, ont pour but d'aider les personnes ou familles à faibles revenus à assumer le coût des impôts fonciers, taxes scolaires, du loyer et de la vie en général.

Cette aide peut être apportée soit sous forme de paiements directs (en cas de non-imposition), soit par des crédits d'impôts sur les sommes dues.

## Assistance sociale

Il existe des programmes provinciaux et municipaux d'assistance sociale.

Ces programmes, souvent appelés " filet de sécurité " du système de sécurité sociale canadien, visent à assurer un revenu permettant à une personne seule ou à une famille d'assumer le coût de ses besoins essentiels quand toutes les autres ressources financières ont été épuisées.

Chaque province est responsable de la conception, de l'administration et de la mise en œuvre de son programme d'assistance sociale. Aux termes de la loi sur le régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage 30 % des coûts approuvés des programmes provinciaux.

*Dernière mise à jour : 05/05/2009.*

## Convention de sécurité sociale

L'Accord entre la France et le Canada sur la sécurité sociale, ainsi qu'un protocole de sécurité sociale, ont été signés le 9 février 1979 et sont entrés en vigueur le 1er mars 1981. Les modalités d'application de cet accord ont fait l'objet de deux arrangements administratifs en date des 21 octobre 1980 et 4 novembre 1980.

Vous pouvez consulter ces documents sur le site Internet du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS) : [www.cleiss.fr/](http://www.cleiss.fr/) Rubrique " accords internationaux ".

### Territoires visés (article 1)

Il s'agit, pour la France, des départements européens et d'outre mer et, pour le Canada, de l'ensemble du territoire canadien.

### Personnes concernées (article 3 et 4)

Il s'agit :

- des ressortissants français ou canadiens qui exercent ou ont exercé une activité salariée ou non-salariée, ainsi que les personnes à leur charge et leurs survivants ;
- aux survivants, de nationalité française ou canadienne, de personnes qui ont été soumises à la législation d'un des Etats contractants et ce, quelque soit la nationalité du défunt.

Pour la France, le champ d'application s'étend aux réfugiés, aux apatrides, ainsi qu'à leurs survivants ayants droit et aux membres de leur famille.

Pour le Canada, le champ d'application de l'accord s'étend à toute personne assurée au régime canadien.

Certaines dispositions de l'accord peuvent s'appliquer aux ressortissants d'Etats tiers.

Ne sont pas concernés par cet accord les fonctionnaires civils et militaires et les personnels assimilés, ainsi que les agents diplomatiques et consulaires de carrière et les membres des missions diplomatiques et des postes consulaires qui ne sont pas résidents permanents ou ressortissants de l'État de résidence.

### Assujettissement

Vous êtes assujetti à la législation de l'État où est exercée l'activité salariée ou non salariée.

### Exceptions à cette règle (article 7)

Les travailleurs détachés par leur employeur dans l'autre Etat contractant pour y effectuer un travail déterminé restent affiliés au régime de protection sociale du pays d'envoi. Le détachement ne doit pas dépasser 3 ans, avec possibilité de

prolongation.

Le personnel d'entreprises publiques ou privées de transports internationaux non maritimes de l'un des États contractants qui travaillent dans l'autre État comme personnel ambulant, reste assujéti dans l'État où l'entreprise a son siège.

Les travailleurs détachés, ainsi que le personnel des entreprises de transport internationaux, ne sont pas soumis à des conditions de nationalité (article 3 § 6).

Restent soumis au régime de sécurité sociale de l'Etat d'envoi les personnes suivantes :

- les salariés au service d'une administration de l'un des Etats contractants affectés sur le territoire de l'autre Etat contractant ;
- les fonctionnaires civils et militaires et les personnels assimilés, ainsi que les agents diplomatiques et consulaires de carrière et les membres des missions diplomatiques et des postes consulaires qui ne sont pas résidents permanents ou ressortissants de l'État de résidence.

### **Branches de la protection sociale faisant l'objet d'une coordination**

La convention franco-canadienne prévoit une coordination en matière de pension d'invalidité, de vieillesse, de survivant et d'assurance décès.

Elle ne contient aucune disposition de coordination pour les branches maladie, prestations familiales et accidents du travail.

### **Invalidité (articles 10 et 11)**

L'assurance invalidité ne vise pas les travailleurs non salariés non agricoles.

Si nécessaire, il est possible de prendre en compte les périodes d'assurance effectuées dans l'autre Etat contractant, à condition qu'elles ne se superposent pas, pour l'ouverture, le maintien et le recouvrement du droit aux prestations en nature et en espèces dans l'Etat d'affiliation.

La pension d'invalidité est liquidée conformément à la législation canadienne si l'interruption de travail suivie d'invalidité survient au Canada et, le cas échéant, aux législations française et canadienne si ladite interruption survient en France. Toutefois, si pour ouvrir les droits à pension du régime canadien l'institution canadienne a dû, dans ce dernier cas, faire appel aux périodes d'assurance accomplies en France, cette institution n'est pas tenue de servir cet avantage hors du territoire canadien.

### **Vieillesse et survivants (articles 12 à 17)**

Chaque État rémunère les périodes d'assurance accomplies sous sa législation. Pour la liquidation de la pension, il peut être fait appel, en cas de besoin, aux périodes d'assurance accomplies, à condition qu'elles ne se superposent pas, sous la législation de l'autre État.

Les pensions de vieillesse et de survivant peuvent être liquidées au profit de ressortissants d'État tiers, liés à la France par une convention de sécurité sociale et résidant sur le territoire canadien.

Les règles applicables pour la liquidation des pensions personnelles sont applicables aux pensions de survivant.

Un Français ayant travaillé au Canada pourra éventuellement prétendre, au titre de son activité au Canada, à :

- l'avantage de la loi sur la sécurité de la vieillesse liquidé au titre de la résidence au Canada ;
- une pension du régime des pensions du Canada s'il a cotisé à ce régime institué à partir du 1er janvier 1966.

Du côté français, dans le cadre de la convention franco-canadienne, il pourra éventuellement être tenu compte pour la détermination du taux de liquidation de la pension à 60 ans des années de cotisations auprès du régime des pensions du Canada après 1966.

S'il s'agit d'un Français ayant travaillé au Canada avant cette date, les périodes d'activité au Canada seront prises en compte en vertu de la seule législation française en tant que périodes équivalentes pour la détermination du taux de liquidation de la pension à 60 ans.

Du côté canadien, il pourra être tenu compte des périodes de résidence en France après l'âge de 18 ans et après le 1er janvier 1966 afin de permettre d'ouvrir droit à pension de la loi sur la sécurité de la vieillesse et d'obtenir le versement de cet avantage hors du Canada.

### **Allocations ou prestations en cas de décès (articles 18 à 22)**

Si nécessaire, il est possible de totaliser les périodes d'assurance pour l'ouverture des droits aux prestations de décès du nouveau pays d'emploi. La prestation est liquidée conformément à la législation canadienne si le décès survient au Canada et, le cas échéant, conformément à la législation de chacun des États contractants si le décès survient en France. Toutefois pour que l'avantage canadien puisse être servi en France, il faut qu'il ait été liquidé sans qu'il soit besoin de faire appel à la totalisation des périodes d'assurance.

*Dernière mise à jour : 21/07/2008.*

## **Pour en savoir plus**

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : [www.mfe.org/default.aspx?SID=12098](http://www.mfe.org/default.aspx?SID=12098) .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- la Caisse des Français de l'étranger, organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- la CRE et l'IRCAFEX. Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- le GARP (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

### **Maison des Français de l'étranger**

Bureau de la protection sociale

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : [social@mfe.org](mailto:social@mfe.org)

## Convention fiscale

La France et le Canada ont signé à Paris le 2 mai 1975 une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. Cette convention est **entrée en vigueur le 29 juillet 1976** et a été publiée au Journal officiel du 10 octobre 1976 (décret n° 76-917 du 24 septembre 1976).

Elle a été modifiée par deux avenants :

- **un premier avenant** signé à Ottawa le 16 janvier 1987, **entré en vigueur le 1er octobre 1988** et publié au Journal officiel du 13 octobre 1988 (décret n°88-967 du 11 octobre 1988) ;
- **un deuxième avenant** signé à Ottawa le 30 novembre 1995, **entré en vigueur le 1er septembre 1998** et publié au Journal officiel du 16 septembre 1998 (décret n°98-823 du 9 septembre 1998).

Vous pouvez consulter le texte consolidé de la convention sur le site Internet des impôts : [www.impots.gouv.fr/](http://www.impots.gouv.fr/) Rubrique " documentation > international ".

Vous pouvez obtenir des informations précises sur son application auprès :

- **du Centre des impôts des non-résidents**  
TSA 10010 - 10 rue du Centre - 93465 Noisy le Grand cedex  
Téléphone : 01 57 33 83 00 - Télécopie : 01 57 33 83 50  
Courriel : [nonresidents@dgi.finances.gouv.fr](mailto:nonresidents@dgi.finances.gouv.fr)
- **de l'Attaché fiscal pour le Canada en résidence à Washington**  
4101 Reservoir Road - NW Washington DC 20007  
Téléphone : (202) 944-6391 - Télécopie : (202) 944-6373  
Courriel : [impots@missioneco.org](mailto:impots@missioneco.org)  
Internet : <http://fr.ambafrance-us.org/> Rubrique " l'ambassade > les services > service fiscal "

Vous trouverez ci-dessous les principales dispositions de cette convention **concernant les particuliers**.

### Champ d'application de la convention

#### Personnes et impôts visés

La convention s'applique aux personnes qui ont le statut de résident en France ou au Canada ou dans les deux pays à la fois (article 1).

L'article 2 précise, pour chacun des deux pays, les impôts qui sont visés par la convention.

#### Domicile fiscal

L'article 4, paragraphe 1, précise que l'expression " résident d'un Etat contractant " désigne toute personne qui, en raison de son domicile, de sa résidence, de son siège de direction ou de tout autre critère de nature analogue, est assujettie à l'impôt dans cet Etat.

Le paragraphe 2 de l'article 4 énumère les critères subsidiaires permettant de résoudre les cas de double résidence si le critère de l'assujettissement à l'impôt n'est pas suffisant. Ces critères sont appliqués dans l'ordre suivant :

- le foyer d'habitation permanent ;
- à défaut, le lieu où se trouve le centre des intérêts vitaux (Etat où les liens personnels et économiques sont les plus étroits) ;
- à défaut, le lieu de séjour habituel ;
- à défaut, l'Etat dont la personne possède la nationalité.

Si une personne possède la nationalité de chacun des Etats contractants ou si elle ne possède la nationalité d'aucun d'eux, la question est tranchée d'un commun d'accord par les autorités des deux Etats contractants.

## **Règles d'imposition**

### **Biens immobiliers (article 6)**

Ces revenus sont imposables dans l'Etat contractant où les biens sont situés.

### **Dividendes (article 10)**

Les dividendes payés par une société qui est résidente d'un Etat contractant à une personne résidente dans l'autre Etat contractant sont imposables dans l'Etat où le bénéficiaire a sa résidence.

Ces dividendes sont également imposables dans l'Etat dont la société qui paie les dividendes est résidente. Si la personne qui reçoit ces dividendes en est le bénéficiaire effectif, l'impôt ne peut excéder 15 % du montant brut des dividendes.

Un paiement du Trésor français d'un montant égal au crédit d'impôt (" avoir fiscal ") peut, sous conditions, être accordé à la personne résidente au Canada qui reçoit d'une société résidente en France des dividendes dont elle est le bénéficiaire effectif et qui donneraient droit en France à un crédit d'impôt si le bénéficiaire avait été résident en France. Cette disposition ne s'applique que si la personne concernée est assujettie à l'impôt canadien à raison de ces dividendes et du paiement du Trésor français.

### **Intérêts (article 11)**

Les intérêts provenant d'un Etat contractant et payés à une personne résidente dans l'autre Etat contractant sont imposables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

Ces intérêts peuvent être, sous certaines conditions, également imposables dans l'Etat d'où ils proviennent. Dans ce cas, si la personne qui reçoit les intérêts en est le bénéficiaire effectif, l'impôt ne peut excéder 10 % du montant brut des intérêts. Les paragraphes 3, 4 et 6 de cet article énumèrent un certain nombre de cas dans lesquels les intérêts ne sont imposables que dans l'Etat de résidence du bénéficiaire effectif.

### **Redevances (article 12)**

Les redevances provenant d'un Etat contractant et payées à une personne résidente dans l'autre Etat contractant sont imposables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

Ces redevances peuvent, sous certaines conditions énumérées aux paragraphes 3, 4 et 6, être également imposables dans l'Etat contractant d'où elles proviennent. Cependant, si ces redevances sont imposables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, l'impôt dans l'Etat de provenance des redevances ne peut excéder 10 % du montant brut des redevances.

### **Gains en capital (article 13)**

Les gains provenant de la cession d'un bien immobilier ou des biens énumérés aux paragraphes 1 à 3 de cet article sont imposables dans l'Etat où sont situés ces biens.

Les biens qui ne sont pas visés aux paragraphes 1 à 3 du présent article sont imposables dans l'Etat sur le territoire duquel réside la personne qui cède ces biens. Cependant, les gains réalisés lors de la cession de ces biens peuvent, sous certaines conditions énumérées au paragraphe 5, être également imposables dans l'autre Etat contractant.

### **Professions indépendantes et libérales (article 14)**

Les revenus provenant de l'exercice d'une profession indépendante ou libérale sont imposables dans l'Etat de résidence du travailleur.

Si le résident d'un Etat contractant possède de façon habituelle dans l'autre Etat contractant une base fixe pour l'exercice de son activité, les revenus imputables à cette base fixe sont imposables dans l'autre Etat contractant où est située cette base fixe.

### **Salariés (article 15)**

Les salaires, traitements et autres rémunérations reçus au titre d'un emploi salarié par le résident d'un Etat contractant sont imposables dans l'Etat où est exercée l'activité salariée.

Cependant, les rémunérations perçues par le résident d'un Etat contractant au titre d'un emploi salarié exercé dans l'autre Etat contractant sont imposables dans l'Etat de résidence du salarié si les trois conditions suivantes sont simultanément réunies :

- le séjour temporaire du salarié dans l'autre Etat contractant n'excède pas au total 183 jours au cours de toute période de douze mois ;
- les rémunérations sont payées par un employeur ou pour le compte d'un employeur qui n'est pas un résident de l'Etat sur le territoire duquel est exercée l'activité salariée ;
- la charge des rémunérations n'est pas supportée par un établissement stable ou une base fixe que l'employeur a dans l'Etat sur le territoire duquel est exercée l'activité salariée.

Les revenus professionnels des salariés exerçant à bord d'un navire ou d'un aéronef en trafic international ne sont imposables que dans l'Etat où est située la direction effective de l'entreprise.

### **Artistes et sportifs (article 17)**

Les revenus qu'un article du spectacle ou un sportif résident d'un Etat contractant tire de ses activités personnelles exercées dans l'autre Etat contractant en tant qu'artiste du spectacle sont imposables dans l'Etat où sont exercées ces activités.

Cette disposition ne s'applique pas lorsque l'activité exercée dans l'autre Etat est principalement financée par des fonds publics provenant de l'Etat dont la personne est résidente. Dans ce cas, les revenus tirés de cette activité sont imposables dans l'Etat qui la finance sur fonds publics.

### **Pensions et rentes (article 18)**

Les pensions et rentes provenant d'un Etat contractant et versées à une personne résidente de l'autre Etat contractant ne sont imposables que dans l'Etat de provenance de la pension ou de la rente.

Des dispositions particulières s'appliquent aux pensions et allocations de guerre, lesquelles sont susceptibles d'être exonérées d'impôt.

Les pensions alimentaires provenant d'un Etat contractant et payées à une personne, résidente de l'autre Etat contractant et qui est assujettie à l'impôt dans cet Etat à raison de ces revenus, ne sont imposables que dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

### **Rémunérations publiques (article 19)**

Les salaires et traitements, **autres que les pensions**, payés par un Etat (ou une de ses provinces pour le Canada) ou par une personne morale de droit public à une personne possédant la nationalité de cet Etat au titre de services rendus à cet Etat sont seulement imposables dans cet Etat.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux rémunérations payées au titre de services rendus dans le cadre d'une activité commerciale ou industrielle exercée par un Etat contractant.

### **Etudiants, apprentis et stagiaires (article 20)**

Les sommes perçues pour couvrir les frais d'entretien, d'études ou de formation ne sont pas imposables dans l'Etat contractant sur le territoire duquel est effectué le séjour si les conditions suivantes sont remplies :

- la personne doit être ou avoir été résidente de l'autre Etat contractant immédiatement avant de venir séjourner dans l'Etat où elle poursuit ses études ou sa formation ;
- le but du séjour doit être uniquement de poursuivre des études ou une formation ;
- les sommes perçues doivent provenir de sources situées en dehors de l'Etat de séjour.

## **Autres revenus (article 21)**

Les autres revenus perçus par une personne résidente d'un Etat contractant qui ne sont pas mentionnés dans cette convention sont imposables uniquement dans l'Etat de résidence de cette personne. Toutefois, si ces revenus proviennent de sources situées dans l'autre Etat contractant, ils peuvent être imposés dans l'Etat de provenance.

## **Elimination de la double imposition (article 23)**

Cet article expose les modalités permettant d'éliminer la double imposition :

En ce qui concerne le Canada et sous réserve de certaines dispositions, l'impôt français dû conformément à la législation française et à la présente convention à raison de bénéfices, revenus ou gains provenant de France est déduit de tout impôt canadien dû à raison des mêmes bénéfices, revenus ou gains.

Lorsqu'un résident du Canada reçoit un revenu ou possède de la fortune exempt d'impôts au Canada, cet Etat peut néanmoins en tenir compte pour calculer l'impôt dû sur les autres éléments de revenu ou de fortune.

En ce qui concerne la France, les revenus qui proviennent du Canada (et qui sont imposables ou ne sont imposables qu'au Canada conformément aux dispositions de la convention) sont pris en compte pour le calcul de l'impôt français. Dans ce cas, le bénéficiaire résident en France a droit à un crédit d'impôt correspondant aux revenus canadiens, imputable sur l'impôt français.

La fortune possédée au Canada par un résident de France est imposable au Canada et en France. L'impôt français est calculé sous déduction d'un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt canadien acquitté sur cette fortune.

*Dernière mise à jour : 28/07/2008.*

## **Fiscalité du pays**

### **Présentation**

(Source : Agence du Revenu du Canada)

L'Agence du Revenu du Canada met en ligne sur son site Internet une brochure destinée aux nouveaux arrivants dans ce pays qui vous aidera à comprendre le système fiscal canadien et à remplir votre déclaration d'impôt : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " information pour > international et non-résidents > particuliers > nouveaux arrivants au Canada (immigrants) > pour en savoir plus : T4055 nouveaux arrivants au Canada " .

### **Résidence au Canada**

Vous devez tout d'abord déterminer si vous êtes fiscalement domicilié au Canada. C'est le cas si vous avez établi dans ce pays des liens de résidence importants, généralement appréciés à la date de votre arrivée au Canada. On considère comme liens de résidence le fait d'avoir un domicile au Canada, d'y vivre avec un époux, un conjoint de fait ou des personnes à charge ou encore d'y posséder des biens personnels ou des liens sociaux.

Si vous avez un doute sur votre statut de résident fiscal, vous pouvez consulter le site Internet de l'Agence du Revenu du Canada : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " formulaires et publications > publications classées par numéro de publication > IT200-IT249 > IT221R3-CONSOLID Détermination du statut de résident d'un particulier " .

### **Déclaration de revenus**

#### **Numéro d'assurance sociale (NAS)**

Pour déclarer vos revenus, vous devez tout d'abord avoir un numéro d'assurance sociale (NAS). Si ce n'est pas encore le cas, vous devez en faire la demande auprès du bureau de Service Canada de votre région : [www.servicecanada.gc.ca/](http://www.servicecanada.gc.ca/) Rubriques " trouver un centre Service Canada près de chez vous " et " documents personnels > pour tous les Canadiens > numéro d'assurance sociale " .

## Où déclarer ses impôts ?

Les taux et les crédits d'impôt variant d'une province ou d'un territoire à l'autre, vous devez tout d'abord vous procurer la "trousse d'impôt" de la province ou du territoire où vous **résidiez au 31 décembre de l'année précédant la déclaration**. La trousse comprend le guide, la déclaration, les annexes et les renseignements et formulaires provinciaux ou territoriaux (sauf pour le Québec). Elle est généralement disponible de début février à début mai.

Vous pouvez vous procurer cette "trousse" :

- sur le site Internet de l'ARC : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " formulaires > trousse d'impôt > trousse générale d'impôt et de prestations de l'année visée ". Choisissez ensuite la province ou le territoire.
- par téléphone en appelant le 1 800 959 3376.
- en vous présentant près de chez vous à un bureau de poste ([www.postescanada.ca/](http://www.postescanada.ca/) Rubrique " trouver un bureau de poste ") ou de Service Canada ([www.servicecanada.gc.ca/](http://www.servicecanada.gc.ca/) Rubrique " trouver un centre Service Canada près de chez vous ").

Vous pouvez ensuite transmettre votre déclaration de revenus :

- par Internet en utilisant l'application Impôtnet : [www.impotnet.gc.ca/](http://www.impotnet.gc.ca/) . Ce service ne s'adresse qu'aux personnes ayant déjà effectué une déclaration de revenus auprès de l'ARC.
- par téléphone en appelant le service Impôtel au 1 800 959 1110. Ce service est réservé aux contribuables qui produisent une déclaration avec les renseignements fiscaux les plus communs.
- par la poste ou en personne en envoyant ou en déposant votre déclaration de revenus au centre fiscal de votre région. Son adresse est indiquée dans la "trousse d'impôt".

Le traitement d'une déclaration de revenus transmise par Internet peut prendre d'une à 4 semaines et celui d'une déclaration transmise par la poste de 4 à 6 semaines.

## Délai d'envoi de la déclaration

La déclaration de revenus doit être envoyée **au plus tard le 30 avril** qui suit l'année visée par la déclaration. En cas de retard, des pénalités seront imposées si vous devez des impôts.

Pour les travailleurs indépendants, ce délai est fixé **au plus tard au 15 juin** qui suit l'année visée par la déclaration.

## Pourquoi remplir une déclaration de revenus ?

Vous devez effectuer chaque année une déclaration de revenus si vous avez des impôts à payer ou si vous souhaitez obtenir le remboursement d'impôts. La déclaration est obligatoire même si vous n'avez vécu au Canada qu'une partie de l'année visée. Elle permet de calculer vos impôts fédéraux et provinciaux ou territoriaux. La déclaration reprend les revenus de l'année visée, ainsi que les déductions et les crédits d'impôt auxquels vous pouvez prétendre. Selon le cas, vous aurez droit à un remboursement total ou partiel de l'impôt sur les revenus de l'année prise en compte ou bien vous devrez régler un solde au Trésor canadien.

Même si vous n'avez aucun revenu à déclarer ou aucun impôt à payer, il est fortement recommandé d'effectuer une déclaration.

En effet, celle-ci permet aux services canadiens de vérifier si vous avez droit, au niveau fédéral, à un crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et à la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et, au niveau provincial ou territorial, de vérifier si vous avez droit aux prestations et aux crédits d'impôt accordés dans le cadre de certains programmes.

## Quels revenus déclarer ?

Si, au cours de l'année visée, vous n'avez pas toujours été fiscalement domicilié au Canada, vous devez déclarer les revenus suivants :

- **pour la partie de l'année où vous n'étiez pas résident au Canada**, vous ne devez déclarer que les revenus tirés d'un emploi au Canada ou d'une entreprise exploitée au Canada, les gains en capital imposables réalisés à la suite de la cession de biens canadiens imposables et la partie imposable des bourses d'études, de perfectionnement, d'entretien et des subventions de recherche que vous avez reçues de sources canadiennes. Mais vous ne devez pas inclure les gains ou les pertes provenant de la cession de biens canadiens imposables, ni une perte provenant d'une entreprise exploitée au Canada si, selon une convention fiscale, ces gains ou le revenu de cette entreprise sont exempts d'impôt au Canada.
- **pour la partie de l'année où vous étiez résident du Canada**, vous devez déclarer tous les revenus perçus qu'ils soient de provenance canadienne ou étrangère. Certains revenus de source française ne seront peut-être pas imposables en application de la convention fiscale passée entre la France et le Canada. Pour en savoir plus, reportez-vous à l'article sur la convention fiscale dans ce chapitre.

## Déductions

Peuvent être déduits :

- les cotisations versées à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), sauf si c'est la première année que vous effectuez une déclaration de revenus ;
- dans certains cas, notamment pour les étudiants boursiers, et sous certaines conditions, les frais de déménagement pour venir au Canada ;
- la pension alimentaire versée pour vos enfants ou au profit de l'ex-époux ou de l'ancien conjoint de fait, même si ce dernier ne réside pas au Canada ;
- le montant, non imposable en application d'une convention fiscale, des revenus perçus après votre arrivée au Canada.

## Crédits d'impôt non remboursables fédéraux et provinciaux ou territoriaux

Les crédits d'impôt non remboursables permettent de réduire l'impôt à payer. Ces crédits sont déduits de l'impôt dû. Toutefois, si le total de ces crédits dépasse votre impôt à payer, la différence ne vous sera pas remboursée.

Les conditions à remplir pour avoir droit aux crédits d'impôt non remboursables provinciaux ou territoriaux sont les mêmes que pour les crédits d'impôt non remboursables fédéraux correspondants.

Toutefois, dans la plupart des cas, les montants et les calculs à effectuer diffèrent.

Si vous êtes arrivé au Canada au cours de l'année visée, le montant total des crédits d'impôts que vous pouvez demander sera peut-être limité.

Vous devez indiquer dans votre déclaration de revenus, les crédits d'impôts non remboursables pour la partie de l'année où vous n'étiez pas résident au Canada et pour la partie de l'année où vous étiez résident dans ce pays. Pour la 1<sup>ère</sup> période de l'année, vous ne pouvez demander des crédits d'impôt que sur certains revenus de source canadienne.

## Exemptions

Certains revenus, tels que les gains de loterie, les allocations d'anciens combattants et la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), ne sont pas imposables.

## Paiement et remboursement de l'impôt

L'impôt sur le revenu est perçu annuellement auprès des particuliers et des entreprises par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) pour le compte du gouvernement fédéral, des provinces ou des territoires. Le montant de l'impôt à payer est fonction du revenu imposable (c'est à dire les revenus perçus moins les déductions auxquelles vous avez droit) reçu au cours de l'année d'imposition.

L'impôt sur le revenu est perçu de différentes façons :

- **par retenue à la source** pour les salariés. L'employeur déduit généralement du salaire l'impôt sur le revenu, ainsi

que les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi (AE). Ces sommes sont transmises par l'employeur directement à l'ARC.

- **par acomptes provisionnels** pour les personnes qui perçoivent un revenu sur lequel l'impôt n'est pas retenu ou est retenu de façon insuffisante. Il peut s'agir de personnes travaillant à leur compte ou qui touchent un revenu de location. Les acomptes provisionnels sont versés tous les trimestres au cours de l'année civile pour laquelle vous gagnez un revenu imposable.

Vous devez également acquitter un impôt dans la province ou le territoire de votre résidence.

**Attention** : tout solde dû doit être payé **au plus tard le 30 avril de l'année** qui suit l'année d'imposition et ce, quelle que soit la date limite d'envoi de la déclaration de revenus.

Après le traitement de votre déclaration de revenu, votre centre fiscal vous adressera un avis de cotisation. Ce document indique les changements ou les corrections apportés à votre déclaration et, selon le cas, le montant du remboursement en votre faveur effectué par l'ARC ou du solde dû à l'ARC.

Vous pouvez avoir droit à un remboursement dans l'un des cas suivants :

- vous avez payé trop d'impôt retenu à la source ;
- vous avez payé plus d'acomptes provisionnels que nécessaire ;
- vous avez réclamé plus de crédits d'impôt que le total d'impôt à payer.

### **Impôts indirects et taxes**

#### **Taxe sur les produits et services (TPS) ou *goods and services tax (GST)***

La TPS est une taxe fédérale perçue par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) sur la plupart des produits et services vendus ou fournis au Canada. Elle s'élevait au 1er janvier 2008 à 5 %.

Les familles disposant de faibles revenus peuvent compenser, en totalité ou en partie, le paiement de la TPS en demandant un crédit d'impôt pour cette taxe. Ce crédit d'impôt est payé tous les trimestres et n'est pas imposable.

#### **Taxe de vente provinciale (TVP) ou *provincial sales tax (PST)***

Dans certaines provinces, cette taxe est désignée sous le nom de taxe de vente au détail (*retail sales tax*).

Les biens assujettis à cette taxe et son taux varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Son montant est calculé sur la somme du prix hors taxe et de la TPS.

L'Alberta, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon n'ont pas de taxe de vente provinciale.

<b>Province / Territoire</b>	<b>Taux de la TVP</b>
Colombie britannique	7 % (biens et services)
	10 % (boissons alcoolisées)
	7 à 10 % (véhicules)
Manitoba	7 %
Ontario	8 %
Ile du Prince Edouard	10 %
Québec	7,5 %
Saskatchewan	5 %

#### **Taxe de vente harmonisée (TVH) ou *harmonized sales tax (HST)***

Les provinces du Nouveau Brunswick, de Terre-Neuve et Labrador et de la Nouvelle Écosse ont fusionné la taxe de vente provinciale (8 %) avec la TPS pour créer la taxe de vente harmonisée (TVH).

Au 1er janvier 2008, le taux de la TVH était de 13 %.

La TVH s'applique sur les mêmes produits et services que ceux qui sont assujettis à la TPS.

### **Taxe d'accise**

Des taxes d'accise sur un nombre limité de produits ont été maintenues en dépit de l'entrée en vigueur de la TPS.

A titre d'exemple, une taxe d'accise est perçue sur les produits suivants :

- produits pétroliers (essence au plomb : 11 cents le litre ; essence sans plomb : 10 cents le litre ; diesel : 4 cents le litre) ;
- véhicules énergivores dont la consommation en carburant est d'au moins 13 litres aux 100 kilomètres : le montant de la taxe d'accise varie entre 1 000 CAD et 4 000 CAD ;
- les climatiseurs d'automobiles : 100 CAD ;
- les primes d'assurance : 10 % des primes nettes de l'année civile.

*Dernière mise à jour : 28/07/2008.*

### **Année fiscale**

L'année fiscale débute au 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars.

### **Barème de l'impôt**

Le barème varie selon les provinces ou les territoires et les revenus. Il est par conséquent important de se renseigner auprès de l'organisme habilité à percevoir l'impôt.

### **Impôt fédéral**

Les résidents canadiens sont assujettis à l'impôt fédéral pour les revenus de source mondiale. Cet impôt est calculé à des taux progressifs. Les taux sont fixés pour 2008 à :

- 15 % sur la première tranche de revenu imposable de 37 885 CAD
- +  
• 22 % sur la tranche suivante de 37 884 CAD de revenu imposable (c'est à dire sur la partie de revenu imposable entre 37 885 et 75 769 CAD)
- +  
• 26 % sur la tranche suivante de 47 415 CAD de revenu imposable (c'est à dire sur la partie de revenu imposable entre 75 769 et 123 184 CAD)
- +  
• 29 % sur la portion de revenu imposable qui excède 123 184 CAD.

### **Impôt provincial ou territorial**

A l'impôt fédéral vient s'ajouter l'impôt provincial ou territorial. A l'exception de la province du Québec qui a son propre régime fiscal, l'impôt provincial se calcule, de façon similaire à l'impôt fédéral, par tranches de revenu imposable. Des surtaxes et réductions (crédits d'impôt) sont éventuellement appliquées. Le taux d'imposition cumulé fédéral et provincial ou territorial varie fortement d'une région à l'autre.

### **Taux d'impôt des provinces et territoires pour 2008**

<b>Provinces / Territoires</b>	<b>Taux d'imposition</b>
Terre-Neuve et Labrador	8,2 % des premiers 30 215 CAD de revenu imposable + 13,3 % des 30 214 CAD suivants + 16 % de l'excédent de 60 429 CAD
Île du Prince Édouard	9,8 % des premiers 31 984 CAD de revenu imposable + 13,8 % des 31 985 CAD suivants + 16,7 % de l'excédent de 63 969 CAD
Nouvelle Écosse	8,79 % des premiers 29 590 CAD de revenu imposable + 14,95 % des 29 590 CAD suivants + 16,67 % des 33 820 CAD suivants + 17,5 % de l'excédent de 93 000 CAD
Nouveau Brunswick	10,12 % des premiers 34 836 CAD de revenu imposable + 15,48 % des 34 837 CAD suivants + 16,8 % des 43 600 CAD suivants + 17,95 % de l'excédent de 113 273 CAD
Ontario	6,05 % des premiers 36 020 CAD de revenu imposable + 9,15 % des 36 021 CAD suivants + 11,16 % de l'excédent de 72 041 CAD
Manitoba	10,9 % des premiers 30 544 CAD de revenu imposable + 12,75 % des 35 456 CAD suivants + 17,4 % de l'excédent de 66 000 CAD
Saskatchewan	11 % des premiers 39 135 CAD de revenu imposable + 13 % des 72 679 CAD suivants + 15 % de l'excédent de 111 814 CAD
Alberta	10 % du revenu imposable
Colombie britannique	5,24 % des premiers 35 016 CAD de revenu imposable + 7,98 % des 35 017 CAD suivants + 10,5 % des 10 373 CAD suivants + 12,29 % des 17 230 CAD suivants + 14,7 % de l'excédent de 97 636 CAD
Yukon	7,04 % des premiers 37 885 CAD de revenu imposable + 9,68 % des 37 884 CAD suivants + 11,44 % des 47 415 CAD suivants + 12,76 % de l'excédent de 123 184 CAD
Territoires du Nord-Ouest	5,9 % des premiers 35 986 CAD de revenu imposable + 8,6 % des 35 987 CAD suivants + 12,2 % des 45 038 CAD suivants + 14,05 % de l'excédent de 117 011 CAD
Nunavut	4 % des premiers 37 885 CAD de revenu imposable + 7 % des 37 885 CAD suivants + 9 % des 47 414 CAD suivants + 11,5 % de l'excédent de 123 184 CAD

#### **Pour en savoir plus**

- Site Internet de l'Agence du Revenu Canada (ARC) : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " renseignements clés > tous les taux > taux d'impôt fédéraux et provinciaux / territoriaux ".

*Dernière mise à jour : 28/07/2008.*

## Quitus fiscal

Il n'est pas exigé de quitus fiscal en quittant le pays.

*Dernière mise à jour : 27/01/2009.*

## Solde du compte en fin de séjour

(Source : [Agence du Revenu du Canada](#))

Vous trouverez toute information utile sur les formalités à effectuer à l'occasion de votre départ du Canada sur le site Internet de l'Agence du Revenu du Canada (ARC) : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/) Rubrique " information pour > international et non-résidents > particuliers > départ du Canada (émigrants) ".

Vous n'êtes plus considéré comme fiscalement domicilié au Canada lorsque vous rompez les liens de résidence avec ce pays.

Vous êtes généralement considéré comme non-résident à la **dernière** des dates suivantes :

- la date à laquelle vous quittez le Canada ;
- la date à laquelle votre époux ou votre conjoint de fait ou les personnes à votre charge quittent le Canada ;
- la date à laquelle vous devenez résident du pays où vous immigrerez.

**Vous devez informer l'ARC de la date de votre départ du Canada.** En effet, certains crédits d'impôt et certaines prestations sont liées à votre statut de résidence.

Un expatrié du secteur privé peut solder son compte en fin de séjour.

Si cette formalité n'a pas été effectuée, vous devrez l'année suivant celle de votre départ du Canada déclarer vos revenus de sources canadienne et étrangère.

Si vous avez vécu au Canada pour une partie seulement de l'année d'imposition, vous devrez remplir une déclaration de revenus canadienne si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous devez de l'impôt ;
- vous voulez recevoir un remboursement parce que vous avez payé trop d'impôt pendant l'année d'imposition.

*Dernière mise à jour : 28/07/2008.*

## Coordonnées des centres d'information fiscale

L'Agence du Revenu du Canada (ARC) est chargée des questions relatives à l'impôt :

- **Renseignements téléphoniques pour les particuliers** : 1 800 959 7383  
(déclaration de revenus, acomptes provisionnels et REER)
- **Bureau international des services fiscaux (questions internationales et non-résidents)**  
2204 chemin Walkley - Ottawa (Ontario) K1A 1A8  
Téléphone : 1 800 267 5177 (appels du Canada et des États-Unis)  
Téléphone : 1 613 954 1368 (appels provenant de l'extérieur du Canada et des États-Unis)  
Télécopie : 1 613 941 2505
- Vous trouverez **les coordonnées des centres et services fiscaux de chaque province ou territoire** à la rubrique " contactez-nous > bureaux des services et centres fiscaux " du site Internet de l'ARC : [www.cra-arc.gc.ca/](http://www.cra-arc.gc.ca/)

La rubrique " international et non-résidents > particuliers " renseigne les particuliers en fonction de leur situation

respective (nouveaux arrivants, étudiants, etc.).

### Sites Internet des ministères des Finances des provinces et des territoires

- Alberta (*ministry of Finance and Enterprise*) : [www.finance.gov.ab.ca/](http://www.finance.gov.ab.ca/) Rubrique " taxes and rebates > taxes & rebates general information ".
- Colombie britannique (*ministry of Small business and Revenue*) : [www.gov.bc.ca/sbr/](http://www.gov.bc.ca/sbr/) Rubrique " individuals ".
- Ile du Prince Edouard (*department of the Provincial Treasury*) : [www.gov.pe.ca/pt/](http://www.gov.pe.ca/pt/) Rubrique " online resources > tax and land information website ".
- Manitoba (*ministry of Finance*) : [www.gov.mb.ca/finance/](http://www.gov.mb.ca/finance/) Rubrique " personal taxes " et " other taxes ".
- Nouveau Brunswick (ministère des Finances) : [www.gnb.ca/0024/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp) Rubrique " à propos > taxes ".
- Nouvelle Ecosse (*ministry of Finance*) : [www.gov.ns.ca/finance/](http://www.gov.ns.ca/finance/) Rubrique " taxation ".
- Nunavut (ministère des Finances) : [www.gov.nu.ca/finance/](http://www.gov.nu.ca/finance/)
- Ontario (ministère des Finances) : [www.fin.gov.on.ca/](http://www.fin.gov.on.ca/) Rubrique " ressources pour > contribuables ".
- Québec (ministère du Revenu) : [www.revenu.gouv.qc.ca/](http://www.revenu.gouv.qc.ca/) Rubrique " particuliers ".
- Saskatchewan (*ministry of Finance*) : [www.finance.gov.sk.ca/](http://www.finance.gov.sk.ca/) Rubrique " about finance > tax information ".
- Terre-Neuve et Labrador (*ministry of Finance*) : [www.fin.gov.nl.ca/fin/](http://www.fin.gov.nl.ca/fin/) Rubriques " taxes > personal taxation " et " tax credits, incentives & benefits ".
- Territoires du Nord-Ouest (*ministry of Finance*) : [www.fin.gov.nt.ca/](http://www.fin.gov.nt.ca/) Rubrique " taxation ".
- Yukon (*ministry of Finance*) : [www.finance.gov.yk.ca/](http://www.finance.gov.yk.ca/) Rubrique " taxation ".

*Dernière mise à jour : 28/07/2008.*

# Scolarisation

## Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : [www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102](http://www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102) .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

## Enseignement supérieur

Le Canada possède un large choix d'établissements d'enseignement supérieur qui jouissent d'une bonne réputation : enseignement de qualité, sécurité sur le campus, équipements de communication et d'information nombreux et modernes, coût abordable, etc. Pays bilingue, le Canada propose des programmes d'études dans en français et en anglais. Enfin, un grand nombre d'universités canadiennes offrent aux étudiants quelle que soit leur nationalité la possibilité d'aller au-delà de la préparation d'un diplôme en participant à des échanges internationaux et à des programmes d'alternance travail-études ou à des activités parascolaires et sportives. Les programmes d'alternance travail-études permettent aux étudiants de combiner leur semestre universitaire avec un travail directement lié à leur domaine d'études.

Le site Internet de l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC) informe sur l'enseignement supérieur canadien, offre une information destinée aux étudiants étrangers, ainsi qu'un répertoire détaillé des établissements membres avec leurs programmes d'études : [www.aucc.ca/](http://www.aucc.ca/)

### Pour en savoir plus

- Canada international, site officiel du Gouvernement canadien destiné aux étudiants étrangers : [www.livelearnandsucceed.gc.ca/](http://www.livelearnandsucceed.gc.ca/)
- Jeunesse Canada : [www.jeunesse.gc.ca/](http://www.jeunesse.gc.ca/) Rubrique " éducation "
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : [www.cicic.ca/](http://www.cicic.ca/)

*Dernière mise à jour : 18/06/2008.*

# Pour en savoir plus

## Librairies spécialisées

### L'Astrolabe

46 rue de Provence - 75009 Paris

Téléphone : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

### L'Harmattan

16 rue des Ecoles - 75005 Paris

Téléphone : 01 40 46 79 14 - Télécopie : 01 43 29 86 20

Courriel : [harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

Internet : [www.librairieharmattan.com](http://www.librairieharmattan.com) et [www.editions-harmattan.fr](http://www.editions-harmattan.fr)

### Librairie Itinéraires

60 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00

Courriel : [itineraires@itineraires.com](mailto:itineraires@itineraires.com) - Internet : [www.itineraires.com](http://www.itineraires.com)

### Ulysse

26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris

Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10

Courriel : [ulyse@ulyse.fr](mailto:ulyse@ulyse.fr) - Internet : [www.ulyse.fr](http://www.ulyse.fr)

## Bibliographie

### Guides

- *Guide de voyage Canada*, Ulysse, 2006.
- *Canada Ouest et Ontario*, Guide du Routard, 2008/2009.
- *Québec et les provinces maritimes*, Guide du Routard, 2008/2009.
- *Québec et les provinces atlantiques*, le Petit futé, 2009.
- *Guide Voir Canada*, Hachette tourisme, 2008.
- *Canada* (en anglais), Lonely Planet, 2008. Egalement dans cette même collection : *Vancouver*, 2008, et *Toronto*, 2007, tous deux en langue anglaise.

### Histoire / économie

- *L'essentiel d'un marché Canada*, Ubifrance, 2008/2009.
- *Le guide des affaires franco-canadiennes*, 2007-2008, édité chaque année par la chambre de commerce France-Canada : [www.cfc-france-canada.com/](http://www.cfc-france-canada.com/) Rubrique " publications ".
- *Le Canada*. Jean-Claude REDONNET, PUF, 1996 (collection Que sais-je ?).
- *Histoire du Canada*, Paul-André LINTEAU, PUF, 2007 (collection Que sais-je ?).
- *Le Canada, d'un mythe à l'autre*, Frédéric LASSERRE, Presses Universitaires de Lyon, 1998.

Radio-Canada propose sur son site Internet une riche bibliographie sur l'histoire du Canada : [www.radio-canada.ca/histoire/](http://www.radio-canada.ca/histoire/).

### Fiction

Les romans d'Anne Hébert et d'Antonine Maillet sont généralement connus du public français.

Pour vous familiariser avec la littérature contemporaine canadienne, vous pouvez également consulter le site Internet du salon du livre de Montréal : [www.salondulivredemontreal.com/](http://www.salondulivredemontreal.com/) Rubrique " prix littéraires > prix canadiens ".

## **Pour en savoir plus**

La Bibliothèque nationale du Canada offre sur son site Internet " Bibliothèque et Archives Canada " des liens, classés par matière, pour trouver de l'information sur le Canada à partir des ressources d'Internet du monde entier : [www.collectionscanada.gc.ca/](http://www.collectionscanada.gc.ca/) Rubrique " nos ressources les plus consultées > information sur le Canada par matière ".

*Dernière mise à jour : 22/07/2008.*

## **Sites Internet**

### **Sites Internet canadiens**

- Ministère des Finances du Canada : [www.fin.gc.ca/](http://www.fin.gc.ca/)
- Bureau d'orientation relatif aux titres de compétence étrangers : [www.competences.gc.ca/](http://www.competences.gc.ca/)
- Patrimoine canadien : [www.pch.gc.ca/](http://www.pch.gc.ca/)
- Charte canadienne des droits et libertés : <http://lois.justice.gc.ca/fr/charte>

*Dernière mise à jour : 22/07/2008.*